

BIEN PLUS
QU'UNE
MUTUELLE,

un état
d'esprit

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022



carac

Créée il y a près d'un siècle pour les combattants et leur famille, la Carac est aujourd'hui ouverte à tous et met son expertise au service de tous ceux qui se retrouvent dans ses valeurs mutualistes. Elle apporte à ses adhérents des solutions durables et reconnues en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance.

ENGAGEMENT

Riche de valeurs fortes, issues de son histoire et de sa culture mutualiste, la Carac est engagée de longue date dans une démarche de responsabilité sociale.

CONFIANCE

La Carac est un acteur reconnu dans la gestion financière depuis près de cent ans : sa longévité constitue un gage de sérieux et de confiance.

INDÉPENDANCE

Grâce à une solidité financière éprouvée, la Carac conçoit, gère et distribue directement ses solutions financières, en toute indépendance.

TRANSPARENCE

Organisme à but non lucratif, sans actionnaire à rémunérer, la Carac appartient à ses adhérents, qui sont aussi au cœur de la vie mutualiste.

SOLIDARITÉ

La Carac cultive la proximité et le contact humain et s'attache à garantir l'égalité de traitement entre ses adhérents, conformément aux bonnes pratiques mutualistes.



Sommaire

esprit



MUTUALISTE

- 04 Conversation avec le Président et le Directeur général
- 06 Paroles de Vice-présidents
- 08 La performance au profit des adhérents



DE SINGULARITÉ

- 12 Les valeurs de la Carac
- 13 Notre raison d'être
- 14 Une organisation unique
- 15 Le Conseil d'administration
- 16 Un collectif au cœur des territoires
- 18 Le Plan stratégique Ambition 2030
- 20 L'esprit Carac
- 22 Les temps forts



DE CONQUÊTE

- 26 La stratégie financière et ISR
- 28 Un réseau commercial engagé
- 30 Des partenariats stratégiques
- 31 L'ouverture aux nouveaux marchés



DE PROXIMITÉ

- 34 Une relation de confiance
- 36 Des offres adaptées pour tous
- 38 Le digital au service du parcours adhérent



DE SOLIDARITÉ

- 42 Agir et faire sens
- 43 L'engagement de la Carac
- 44 La Fondation d'entreprise Carac

Conversation avec

Pierre Lara,
Président de la Carac

Michel Andignac,
Directeur général de la Carac

Quel regard portez-vous sur 2022 ?

— **Pierre Lara** 2022 restera une année importante pour la Carac, avec l'arrivée de Michel Andignac qui a pris la succession de Jean-Jacques Berthélé, après un quart de siècle passé à la Direction générale. Douze mois qui ont également été particulièrement mouvementés, avec des enjeux multiples et complexes au niveau économique, géopolitique et climatique. Malgré ce contexte, la Carac affiche de bons résultats : une performance à mettre au crédit de la mobilisation collective de ses équipes et de ses élus, du dynamisme de son réseau commercial et de sa stratégie financière gagnante. Grâce à notre gestion prudente et anticipée, nous avons même été en mesure de proposer à nos adhérents des rendements parmi les meilleurs de la place. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires de notre mutuelle est en progression et atteint 494 millions d'euros en 2022.

— **Michel Andignac** Tout d'abord c'est pour moi une grande fierté de rejoindre la Carac, une belle maison centenaire. Je suis aussi heureux d'annoncer de très bons résultats pour cette première année à la tête de la Direction générale. La remontée des taux enregistrée en 2022 est venue renforcer notre solvabilité, tout en offrant d'excellentes opportunités d'investissement pour notre fonds en euros.

» L'une de nos priorités est aujourd'hui de faire rayonner nos valeurs tout en cultivant notre singularité.

Pierre Lara, Président



Les équipes du réseau commercial, aidées par les équipes supports, ont réalisé une belle remontée en fin d'année. Combinés à la pertinence de notre gestion d'actifs, ces atouts ont dynamisé le rendement des contrats que nous proposons à nos adhérents. Par ailleurs, plusieurs indicateurs clés de la Carac sont au vert : progression de 23 % de la collecte en retraite individuelle, hausse de 33 % des contrats Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) et enfin l'augmentation des versements en ligne (soit deux fois et demie plus qu'en 2021). Ces performances confirment la pertinence de notre stratégie et renforcent notre confiance en l'avenir.

Comment abordez-vous 2023 ?

— **P. L.** Nous allons poursuivre la transformation de la Carac en commençant à dérouler la deuxième phase triennale de notre plan Ambition 2030. Objectif : continuer à être compétitifs, mais aussi élargir notre portefeuille d'adhérents et proposer de nouveaux services. Notre plan stratégique s'articule autour de 3 axes : faire rayonner nos valeurs en cultivant notre

singularité, développer une approche omnicanale sur la base d'un modèle relationnel rénové, enfin nouer de nouveaux partenariats stratégiques. L'année 2023 nous donnera aussi l'occasion de commémorer le centenaire de la création de la RMC, contrat emblématique de notre mutuelle.

— **M. A.** Notre modèle mutualiste est, du fait de sa longue histoire, atypique sur le marché de l'assurance vie : il constitue un héritage précieux que nous devons préserver, tout en veillant à s'ancrer pleinement dans notre époque, en se positionnant comme un acteur mutualiste de référence sur un certain nombre d'enjeux sociétaux. Les travaux sur notre raison d'être, qui visent à terme à transformer la Carac en mutuelle à mission, vont nous servir de fil rouge pour écrire l'histoire de ces prochaines années. Sur un plan plus opérationnel, nous allons continuer à faire grandir notre réseau commercial au cœur des régions, tout en explorant d'autres axes de croissance. Parmi ceux-ci, la construction d'un écosystème avec de nouveaux partenaires devrait permettre à la Carac d'évoluer sur de nouveaux segments de marché, dans le respect de nos valeurs mutualistes.

» Prochains jalons : notre raison d'être et la construction d'un écosystème avec de nouveaux partenaires.

Michel Andignac, Directeur général

Face à ces enjeux, quels sont les atouts de la Carac ?

— **M. A.** Notre feuille de route est ambitieuse, mais elle va pouvoir s'appuyer sur une organisation renouvelée début 2023, qui met au cœur de nos préoccupations la satisfaction des adhérents et la fluidité des échanges. Nous capitaliserons également sur les nombreux travaux préliminaires menés dans le cadre d'Ambition 2030 et qui serviront de socle pour construire ensemble la Carac de demain. Nous pouvons enfin compter sur l'esprit Carac, à savoir notamment des valeurs fortes tournées vers l'humain et l'ancrage dans les territoires, porté par un collectif compétent et engagé, composé d'élus et de collaborateurs.

— **P. L.** Notre ADN mutualiste fait notre singularité. Il implique l'égalité de traitement entre nos adhérents, anciens comme nouveaux, quelle que soit leur appétence au risque. Ceci étant posé, j'ai pu mesurer depuis mon arrivée à quel point les collaborateurs de la Carac sont capables de faire de grandes choses. Ma priorité reste à ce titre la cohésion et la confiance au sein des collaborateurs et des élus. Pour cette raison, Michel Andignac et moi-même comptons bien continuer à échanger, régulièrement, avec toutes les forces vives de notre mutuelle. À nous de cultiver, tous ensemble, l'audace et l'esprit de conquête. ■

Paroles de Vice-présidents

Isabelle Conti,
Vice-présidente
de la Carac



Christophe Bayard,
Vice-président
de la Carac



Esprit de conquête et raison d'être

— **I. C.** Cette année 2022 fut riche et inédite par le nombre d'événements fédérateurs au sein de la Carac. Elle a été marquée par des temps forts qui ont permis de tous nous rassembler : l'Assemblée générale bien sûr, mais aussi la soirée organisée à l'occasion du départ de l'ancien Directeur général présent pendant 25 ans, Jean-Jacques Berthélé, les réunions régionales ainsi que toutes les opérations organisées sur le terrain par des élus et des collaborateurs très investis. La multiplication des initiatives de la part des sections nous conforte dans l'idée que l'esprit de conquête et d'ouverture est partagé par tous et que nous poursuivons un objectif commun : servir au mieux nos adhérents.

Dans ce contexte, la démarche visant à faire de la Carac une mutuelle à mission prend tout son sens. Elle va nous mener dans un premier temps à définir notre raison d'être, en cohérence avec nos valeurs de proximité, notre politique RSE, notre indépendance et notre investissement dans l'économie sociale et solidaire. Au terme d'un travail collaboratif avec toutes les parties prenantes de la Carac, l'objectif est de devenir une mutuelle à mission en 2024 afin d'embarquer tout notre écosystème et de rentrer dans un cercle vertueux. ■

» En devenant une mutuelle à mission, la Carac donnera encore plus de sens à ses activités.

» La mobilisation de tous a permis au plan stratégique de ne prendre aucun retard.

Plan stratégique et célébrations

— **C. B.** Toujours animés par cet enthousiasme qui caractérise les équipes de la Carac, nous avons mené en 2022 de nombreux travaux afin d'avoir tous les éléments en main pour finaliser le premier plan triennal. Malgré le contexte économique peu favorable, le plan n'a pas pris de retard. Un bilan riche, nous permettant de renforcer nos bases pour aborder le second plan avec plus de sérénité. Nous pourrions citer de nombreuses avancées telles que l'espace internet adhérents (ONYX), l'appliquatif interne de relation adhérents (ION) et le workflow de gestion. Derrière ces aboutissements, il y a de nombreuses heures de travail réalisées par des collaborateurs attachés à la réussite de la Carac et donc à la satisfaction de l'adhérent.

L'arrivée du nouveau Directeur général en juillet 2022 a permis de recentrer le plan stratégique autour de 3 grands axes pour insuffler un nouveau dynamisme au second plan triennal, donnant au mot « ambition » tout son sens. Sans compter la formidable synergie entre notre Président et notre Directeur général, source d'un nouvel état d'esprit de cohésion et de conquête. L'année 2022 a aussi été pour nous, l'occasion de réfléchir à la meilleure manière de célébrer les 100 ans de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) en 2023, à l'unisson avec tous les acteurs du monde combattant, mais aussi de commencer à poser des jalons en vue des 100 ans de la Carac, que nous fêterons en 2024. ■



LES REPRÉSENTANTS DES ÉLUS DE LA MUTUELLE PRÉSENTS AU SIÈGE DE LA CARAC

La conférence des Présidents et Vice-présidents des Conseils de section s'est tenue au siège de la Carac le 19 octobre 2022. Au programme de cette journée, des échanges sur les avancées de la Carac, des ateliers de prise en main d'outils collaboratifs, et une formation consacrée à la sécurité informatique.



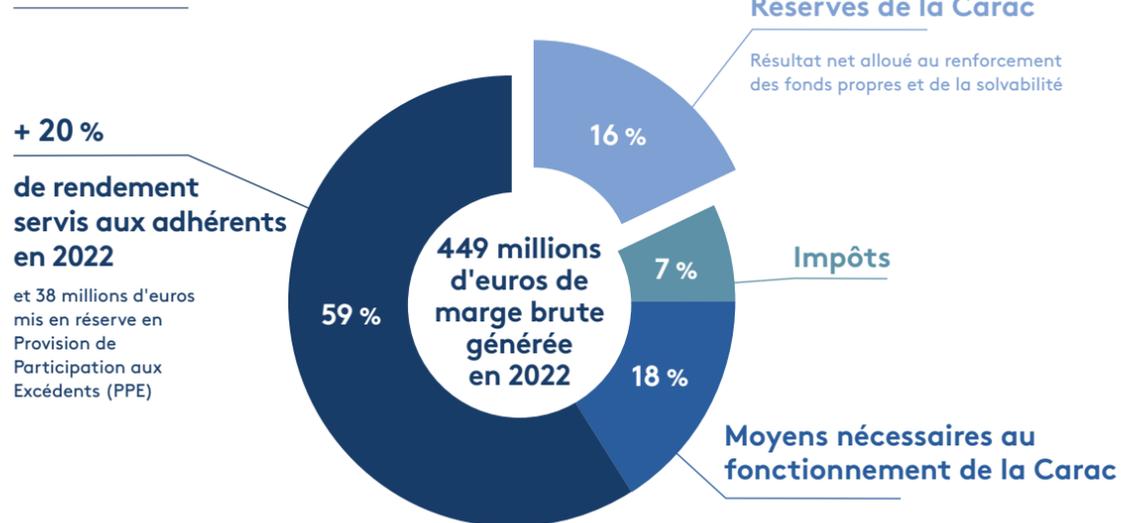
PRÉSIDENTE HONORAIRE

La Présidence honoraire de la Carac a été annoncée le 23 juin 2022, lors de l'Assemblée générale 2022. Claude Tarall (à droite) est Président honoraire de la Carac. Il a été Président de la Carac pendant 9 ans et 6 ans administrateur. Thierry Dauta-Gaxotte (à gauche) est Vice-président honoraire de la Carac. Il a été 19 ans administrateur dont 5 années en qualité de Vice-président de la Carac.

La Carac confirme sa solidité financière et continue de générer de la performance au profit des adhérents

DES RÉSULTATS FINANCIERS RÉILIENTS (AU 31/12/2022)

RÉPARTITION DE L'INVESTISSEMENT DE LA MARGE BRUTE 2022



LES ACTIFS GÉRÉS

10,46 milliards d'euros d'actifs gérés par la Carac. Les produits nets de placement (y compris immobiliers) s'élèvent à 387 millions d'euros pour l'ensemble du portefeuille Carac (coupons courus inclus et hors unités de compte).

LES FONDS PROPRES

1,9 milliard d'euros de fonds propres prudeniels, un gage de pérennité. La mutuelle fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres depuis plusieurs années.

UN RATIO DE SOLVABILITÉ ROBUSTE ET EN FORTE PROGRESSION

294 % de ratio de solvabilité à fin 2022 en progression de 66 points par rapport à fin 2021.

LA PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS

535 millions d'euros de provision pour participation aux excédents. Cette réserve intègre une dotation de 38 millions d'euros en 2022. Elle permet de lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

LES ADHÉRENTS

305 000

adhérents
au 31 décembre 2022, dont

6 915
nouveaux adhérents

Le nouvel adhérent est à 52 % une femme et l'âge moyen à la souscription est de 46 ans.

18 %

des adhérents détiennent plusieurs garanties à la Carac. Cette tendance évolue positivement tous les ans.

TAUX DE RENDEMENT PARMIS LES MEILLEURS DU MARCHÉ

Les taux servis au titre de 2022 ont bénéficié d'une forte hausse par rapport à 2021 avec des taux compris entre

2,30 %* et 2,50 %*

(hors RMC) permettant à la Carac d'apparaître dans le top 5 des meilleurs taux de rendement 2022 du marché et d'offrir une belle visibilité à la mutuelle.

* Rendement net (hors prélèvements fiscaux et sociaux).

UNE FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE

50
agences et points conseil en France.



92
conseillers mutualistes et
42
assistants commerciaux
(en moyenne en 2022).

494,26
millions d'euros
de collecte dont 23,96 % en unités de compte.

+ 143 %
de progression des versements sur l'espace adhérent en ligne.

73 %
des souscriptions concernent un contrat multisupports en 2022.

LES GARANTIES

377 548
garanties gérées
dont

14 942
nouvelles garanties
souscrites en 2022.

TOP 4 des garanties souscrites en 2022

50 %
Carac Épargne Patrimoine

14 %
PER Individuel Carac

9 %
Retraite Mutualiste du Combattant

9 %
Plan Obsèques Carac



esprit
DE SINGULARITÉ

La force de la Carac, c'est son collectif. Plus de 530 personnes, élus et collaborateurs, qui travaillent de concert, dans un même esprit de conquête, avec en ligne de mire un objectif commun : servir au mieux les adhérents de la mutuelle.

NOS SUCCÈS PARTAGÉS EN 2022

— La Carac est une mutuelle singulière avec un collectif engagé qui a su combiner performance sociale et performance financière au bénéfice de ses adhérents en 2022.

Un collectif uni de

114

élus et

428

salariés au service des adhérents.

+15 %

de progression de l'effectif des salariés depuis 2019.

La Carac, une marque qui se distingue par ses valeurs

La Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance bientôt centenaire, ouverte à tous. Plébiscités par ses adhérents et ses partenaires, ses valeurs et son modèle mutualiste constituent aussi une source de fierté pour ses collaborateurs. La stratégie de développement dynamique de la mutuelle en 2022 a contribué à un rayonnement significatif de la marque.

La Carac est un acteur atypique sur le marché de l'épargne

— Sa singularité est plurielle : mutuelle gérée par et pour l'adhérent, indépendante, sans actionnaire à rémunérer, la Carac est transparente et équitable dans sa gestion financière. Sa longévité et sa solidité la placent parmi les acteurs majeurs de son secteur, tout comme les rendements qu'elle propose, parmi les meilleurs du marché en 2022.

Des solutions qui donnent du sens à l'épargne

— Son histoire, ses investissements labellisés ISR et son action solidaire pour les publics en situation de handicap font de la Carac une mutuelle engagée qui donne du sens et une utilité sociétale à l'épargne. Autant de principes et de valeurs qu'elle cultive depuis sa création en 1924.

Un rayonnement qui touche de plus en plus de publics

— La Carac est une mutuelle à taille humaine, qui gère l'épargne de ses adhérents et de leur famille sur le long terme. Elle souhaite aujourd'hui communiquer davantage sur sa marque en s'appuyant sur sa nouvelle gamme de produits lancée en 2021, simple et adaptée aux besoins des épargnants d'aujourd'hui. La mutuelle a ainsi mené plusieurs campagnes publicitaires en 2022 pour développer sa notoriété et son image, mettre en avant son savoir-faire et les offres commerciales.

LA CARAC FAIT LA UNE

- **Campagne radio** sur France info et France Inter, de mars à mai et d'octobre à novembre 2022.
- **Campagne sur les réseaux sociaux** pour expliquer ses savoir-faire et sa différence, de septembre à décembre 2022.
- **Campagne presse et digitale** pour présenter ses offres de soutien au pouvoir d'achat pendant le deuxième semestre 2022.
- **Campagne de sponsoring d'émissions** sur BFM TV en décembre 2022 (reconduite en 2023).
- **Poursuite du partenariat historique avec Skyrock PLM**, la radio numérique dédiée aux militaires et à leur famille.
- **Campagne avec le média Capital** « Génération épargne », composée de podcasts et d'articles dans le magazine.

Raison d'être : une 1^{re} étape avant de devenir une mutuelle à mission

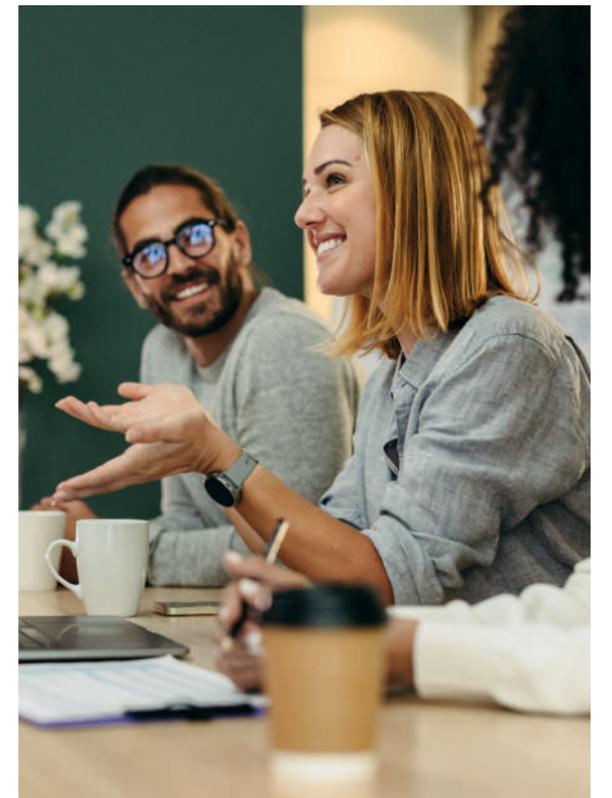
La démarche lancée par la Carac afin de devenir une mutuelle à mission va lui permettre de donner toujours plus de sens à ses activités, en embarquant l'ensemble de son écosystème dans un cercle vertueux. Première étape : définir collectivement ce qui fait la singularité de la mutuelle.

Début 2023, la Carac a lancé les premiers chantiers collaboratifs afin de devenir une entreprise à mission

— Objectif : être capable de marier développement économique et développement durable en prenant des engagements concrets, qui seront à terme intégrés aux statuts de la mutuelle. En relevant ce défi, la Carac vise à asseoir et prouver sa singularité. Le positionnement de mutuelle à mission constitue en effet un élément supplémentaire de différenciation qui sera un atout à la fois commercialement, mais aussi dans la relation avec toutes les parties prenantes de la mutuelle : élus, collaborateurs, partenaires, associations, etc. L'initiative renforcera également l'image déjà positive de la Carac et l'envie de s'associer à la mutuelle.

» Notre ambition est de mettre en lumière, avec la raison d'être, le fil qui nous lie au passé, mais qui sera là aussi pour guider et accompagner nos choix stratégiques futurs. C'est un formidable outil pour préparer le monde de demain.

Cédric Duchatelle,
Secrétaire général de la Carac

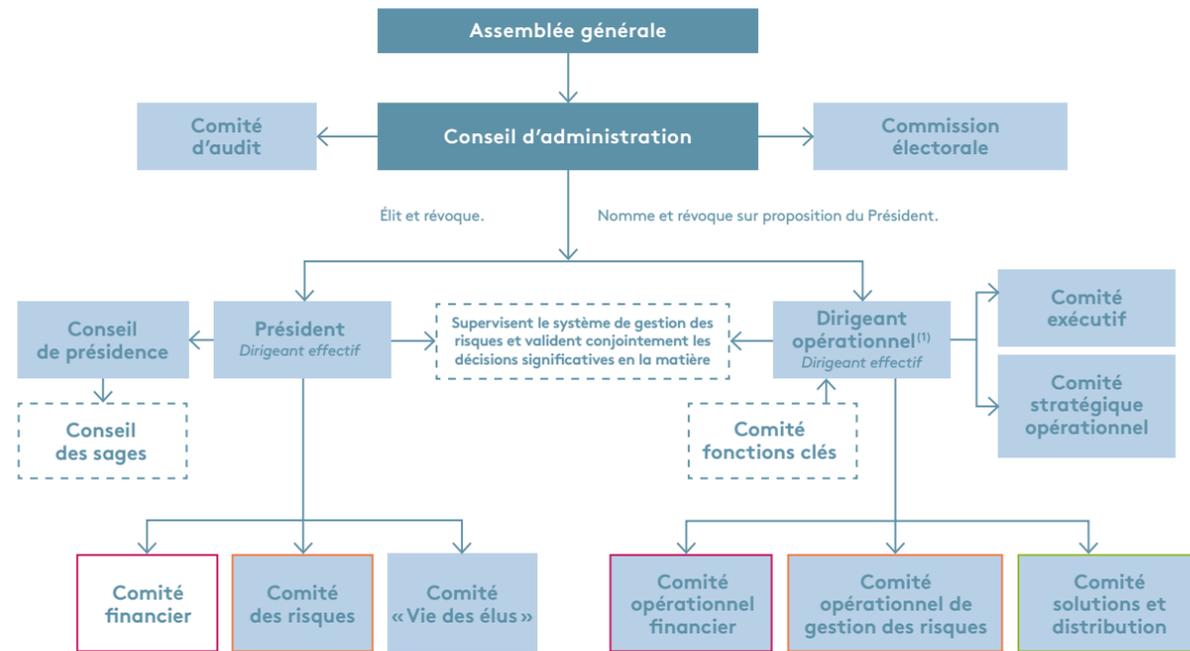


Un projet collectif et cadencé

— Placée sous la houlette d'un comité de pilotage transverse, la stratégie déployée par la Carac pour devenir une entreprise à mission passe par deux phases. De janvier à juin 2023, des ateliers ont permis de dégager la « raison d'être » de la Carac afin de la présenter au vote lors de l'Assemblée générale 2023. De juin 2023 à juin 2024, la démarche visera à structurer les missions et définir les indicateurs de pilotage, avec pour but la modification des statuts lors de l'Assemblée générale 2024. C'est à ce moment-là que la Carac pourra officiellement revendiquer la qualité d'entreprise mutuelle à mission.

Une organisation unique au service d'un projet d'entreprise solide

Les organes de décision de la Carac, de l'Assemblée générale au Conseil d'administration, sont construits sur le principe démocratique « une adhérente ou un adhérent = une voix ». Un mode de fonctionnement qui place l'adhérent au cœur de l'organisation, garantissant la primauté de ses intérêts dans les prises de décisions stratégiques.



■ Financier ■ Risques ■ Développement
 (1) Le Dirigeant opérationnel assiste aux réunions de tous les comités.

CONSEIL DE PRÉSIDENT

Instance chargée d'assurer la cohésion globale et la coordination de la politique définie par le Conseil d'administration. Il se réunit tous les mois (hors période estivale). Depuis septembre 2021, il accueille, en plus de ses membres, deux invités parmi les membres du Conseil d'administration de la Carac.

COMITÉ D'AUDIT

Placé sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est composé de cinq membres au maximum, dont deux ou trois sont désignés au sein du Conseil d'administration et un ou deux au plus sont désignés en dehors de celui-ci en raison de leurs compétences, conformément à l'article L. 114-17-1 du Code de la mutualité.

COMITÉ « VIE DES ÉLUS »

Créé en 2021, ce comité a notamment pour mission de revoir, si besoin, les statuts et le règlement intérieur. Il fait le lien entre les délégués et le Conseil d'administration. En prise avec la vie des sections de vote, il accompagne les élus dans leurs missions. Force de proposition sur les grandes évolutions stratégiques de la Carac, il est également en charge de préparer l'Assemblée générale.

Conseil d'administration

Composé de 20 administrateurs dont 9 femmes.



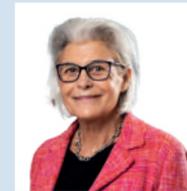
Pierre LARA
 Président - Administrateur - Délégué Conseil de section PACA/Corse - Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac



Christophe BAYARD
 Vice-président - Administrateur - Délégué Conseil de section Aquitaine



Isabelle CONTI
 Vice-présidente - Administratrice - Déléguée Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer - Administratrice de la Fondation d'entreprise Carac



Agnès BERG
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne



Véronique BETEGNIER
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Hauts-de-France



Laurence BRICE
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Aquitaine



Marion BUCHET
 Administratrice



Amaury BUINO
 Administrateur - Délégué Conseil de section Hauts-de-France



Jean-Philippe COUASNON
 Administrateur - Délégué Conseil de section Normandie



Bruno GABELLIERI
 Administrateur - Délégué Conseil de section Aquitaine



Henri-Noël GALLET
 Administrateur - Délégué Conseil de section Poitou/Charentes/Limousin



Frédéric GARDE
 Administrateur - Délégué Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer - Trésorier de la Fondation d'entreprise Carac



Gérard HOURY
 Administrateur - Délégué Conseil de section Centre



Laurent LE GOC
 Administrateur - Délégué Conseil de section Centre



Jean-Marc MALLET
 Administrateur



Astrid MARAGE
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Lorraine/Champagne/Ardennes



Sandrine de MAYENNE
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Paris/Île-de-France/Outre-mer



Aurore MONPOU
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Centre



Pascal THÉVENON
 Administrateur - Délégué Conseil de section Bretagne



Marie-Paule ZUSSY
 Administratrice - Déléguée Conseil de section Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

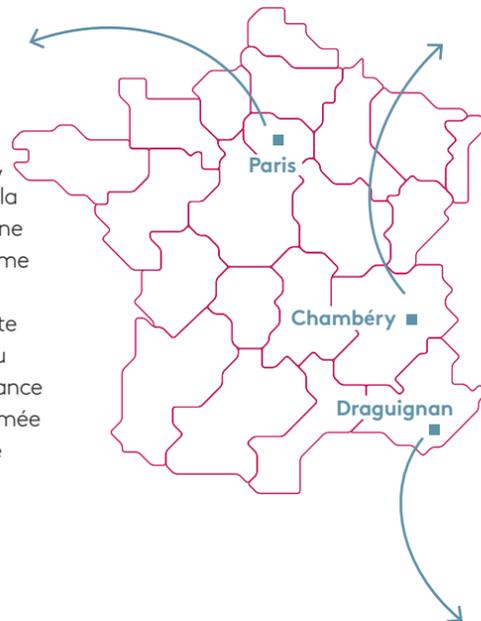
Un collectif au cœur des territoires

L'une des grandes forces de la Carac est la synergie gagnante entre collaborateurs et élus, au plus près des territoires. Cette dynamique se traduit chaque année par de nombreuses actions au niveau régional. Elle participe au rayonnement de la mutuelle et à son ancrage, grâce aux liens très forts qui se tissent à l'occasion de ces événements entre les forces vives de la Carac et le tissu local.



Conférence sur la transmission à Paris

Plus de 70 adhérents et prospects franciliens ont assisté, le 16 juin 2022, dans le cadre de la Maison de la Chimie à Paris, à une réunion d'information sur le thème de la transmission, en présence notamment de la Vice-présidente Isabelle Conti et des délégués du Conseil de section Paris/Île-de-France /Outre-Mer. Une conférence animée par Emmanuel Collin, Gérant de portefeuille et Olivier Beauflis, Responsable des opérations commerciales.



Championnats de France interarmées de handball à Chambéry

En février 2022, à l'initiative du Conseil de section Alpes/Dauphiné, la Carac a soutenu les Championnats de France interarmées de handball qui se sont tenus à Chambéry, et a remis les récompenses à l'issue du tournoi. Sur place, une équipe composée de collaborateurs et d'élus a réussi à convaincre une centaine de nouveaux adhérents, avec à la clé 95 contrats signés.



« Avec nos héros » à Draguignan

La Carac s'est associée en 2022 à l'événement sportif « Avec nos héros », organisé le 15 octobre 2022 au profit des blessés de l'Armée de terre. Une équipe de 10 collaborateurs a relevé le défi en parcourant les 7,6 km et 40 obstacles de la course. Ils étaient accompagnés du Président de la Carac, Pierre Lara, et de l'équipe commerciale de la région.

Réunions régionales de la Carac

En octobre 2022, des réunions ont été organisées à Avignon, Reims, Rennes et Toulouse en présence des dirigeants de la Carac, des élus et des salariés de chaque région. Un moment clé qui a notamment permis au Président, Pierre Lara, de présenter le nouveau Directeur général, Michel Andignac. Chaque rencontre s'est terminée par une session animée de questions/réponses, suivi d'un moment de convivialité avec l'ensemble des participants.

Une réunion régionale sous le signe de la cohésion qui démontre et favorise l'union et l'engagement des élus et des collaborateurs autour de notre projet de transformation : le plan Ambition 2030.

Henryk Bucharzewski,
Responsable régional Sud-Ouest



REIMS



TOULOUSE



RENNES



AVIGNON

Cohésion entre élus/salariés

Élus et collaborateurs travaillent de concert, dans un même esprit de conquête, avec en ligne de mire un objectif commun : servir et accompagner au mieux les adhérents de la mutuelle. Des équipes qui œuvrent au quotidien, sur le terrain, pour présenter la Carac et délivrer le meilleur service aux adhérents.

Au-delà du fait qu'elles favorisent la cohésion entre salariés et élus, ces réunions nous donnent à chaque fois l'occasion d'en apprendre un peu plus sur la Carac, ce qui enrichit notre discours vis-à-vis des adhérents.

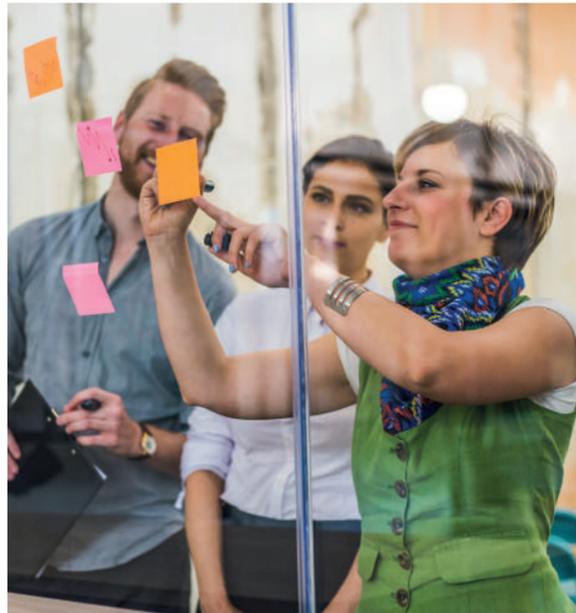
Odile Malivel,
Déléguée Bretagne

FOCUS WEBINAIRES

En 2022, la Carac a intensifié la tenue de webinaires thématiques en région, destinés à ses adhérents et prospects. Une formule qui permet de s'affranchir de l'organisation d'une réunion en présentiel et répond aux attentes d'une clientèle plus jeune, demandeuse de ce type de format. Parmi les sujets abordés : « Bien préparer sa retraite » et « Préparer l'avenir de ses enfants et petits-enfants ».

Plan stratégique Ambition 2030

Lancé en 2019, le plan stratégique Ambition 2030 vise à faire de la Carac la mutuelle de référence en épargne et retraite en France. Dans cette optique, 2022 a été une année charnière, avec la concrétisation d'un certain nombre de projets du premier plan triennal et la réflexion sur ceux de demain, dans une optique de développement et de transformation de la mutuelle.



Fin d'un cycle et nouvelles orientations

— L'année 2022 marque la fin du premier plan triennal et, à ce titre, elle a donné lieu aux retours d'expérience nécessaires à la poursuite du plan. Le bilan est positif : de nombreux projets sont déjà aboutis ou enclenchés. Le contexte économique, sanitaire, politique n'a pas bloqué les avancées du plan. L'énergie et l'engagement des collaborateurs ont largement contribué à la réussite du premier jalon. Néanmoins la mutuelle a refondu son approche projet pour le 2^e plan triennal, de la méthodologie à la gouvernance, afin de tenir compte des chantiers déjà aboutis, mais aussi pour le rendre plus agile dans les années à venir.

100

millions d'euros consacrés au plan stratégique sur 10 ans.

ORIENTATION DU PLAN STRATÉGIQUE EN 2023

Le plan stratégique va se poursuivre autour de trois axes prioritaires qui doivent permettre à la Carac d'être toujours plus en phase avec les attentes de ses adhérents et permettre à la mutuelle de se développer et accélérer sa croissance.



Faire rayonner nos valeurs et cultiver notre **singularité**, notamment en définissant notre raison d'être pour devenir une mutuelle à mission.



Développer une **approche omnicanale** avec les adhérents s'appuyant sur un **modèle relationnel rénové** et le réseau commercial qui concilie expertise et proximité.



Développer de **nouveaux partenariats** stratégiques et capter de **nouveaux adhérents**.

LA CARAC SE MET EN ORDRE DE MARCHÉ POUR RELEVER LES DÉFIS DU PLAN STRATÉGIQUE

Une nouvelle organisation

— Suite à la prise de fonction au 1^{er} juillet 2022 d'un nouveau Directeur général en la personne de Michel Andignac, la Carac a repensé son organisation interne afin d'apporter de la fluidité, de la transversalité et de la cohésion dans ses modes de fonctionnement, mais aussi de renforcer les métiers opérationnels et de simplifier la gouvernance, en favorisant la responsabilisation et la prise d'initiative. Une nouvelle impulsion qui s'est notamment traduite au 1^{er} janvier 2023 par la création d'une direction tournée vers l'expérience adhérents, d'une direction communication et d'un pôle innovation.

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CARAC RENOUVELÉ

- Michel Andignac : Directeur général
- Cédric Duchatelle : Secrétaire général
- Frédéric Baum : Directeur technique et financier
- Sylvaine Emery : Directrice des opérations et de l'expérience adhérents
- Isabelle Genest : Directrice de la communication
- Alexandre Guégau : Directeur des risques et de la modélisation
- Fabrice Hammouche : Directeur des investissements
- Samir Katib : Directeur des ressources humaines
- Geoffroy de Saint Amand : Directeur des systèmes d'information et de la transformation
- Myriam Souveton : Directrice marketing, digitalisation et innovation
- Directeur du développement et des partenariats

Attirer les meilleurs talents

— Pour construire la Carac de demain, un plan de recrutement ambitieux est en œuvre depuis 2019, dans un contexte de marché caractérisé par une pénurie de profils sur certains postes. En trois ans, l'effectif de la mutuelle a augmenté de 15 % atteignant fin 2022, 428 collaborateurs. Pour convaincre les candidats, souvent très demandés, de rejoindre la Carac, les équipes mettent en avant le dynamisme du plan Ambition 2030 et les opportunités qu'il porte, mais aussi la taille humaine de la mutuelle, sa solidité financière et ses valeurs, qui constituent un vrai marqueur de différenciation. La Carac veille aussi à réussir l'intégration des nouveaux arrivants et à proposer un plan de développement des compétences qualitatif et motivant pour les collaborateurs.

» Aujourd'hui, les candidats ne cherchent pas seulement un emploi, ils sont aussi en quête de sens et, sur ce point, la Carac dispose d'arguments convaincants. L'histoire de la mutuelle et les valeurs qu'elle défend constituent un gage d'attractivité certain que nous nous attachons à mettre en lumière à travers notre marque employeur.

Samir Katib,
Directeur des ressources humaines à la Carac

85
recrutements dont
59 CDI en 2022.

55
créations de poste
prévues en 2023.



POLITIQUE MANAGÉRIALE

Parce que les managers sont au cœur de la transformation, la Carac a organisé à l'automne 2022 son tout premier séminaire des managers, un temps de réflexion et de partage qui favorise la cohésion et développe l'esprit d'équipe, au service du plan stratégique. Lors de cet événement, les participants ont assisté à la restitution de la charte managériale de la Carac, pensée par et pour les managers, en phase avec les valeurs de la mutuelle.

L'esprit Carac se caractérise par les valeurs qu'il défend, parmi lesquelles la solidarité, la transparence et la proximité. Il est partagé par toutes ses parties prenantes : collaborateurs en quête de sens dans leur travail, conseillers engagés au quotidien pour un accompagnement sur-mesure des adhérents, enfin adhérents eux-mêmes à la recherche d'une mutuelle à taille humaine, où l'écoute et la relation personnalisée sont une réalité. Nous leur avons donné la parole.

L'esprit Carac



Travailler pour une mutuelle était une évidence pour donner du sens et agir au quotidien.

Je suis arrivée à la Carac il y a 1 an. Je voulais donner du sens à mon métier. Travailler pour une mutuelle indépendante à taille humaine était une évidence. Je suis en accord avec mes valeurs dans ce que je fais au quotidien. La Carac est aussi en pleine phase de transformation, une dynamique très forte est présente, elle donne beaucoup de possibilités d'action. C'est motivant de savoir que nous pouvons tous avoir un réel impact.

Marie Dumas,
Chef de projet marketing



Les sportifs réguliers ou occasionnels de la Carac développent un esprit d'équipe authentique et convivial lors des courses.

Nous sommes plus de 50 salariés de la Carac, issus de toutes les directions, à participer à des manifestations sportives. Nous retrouvons avec le même maillot crée des liens et contribue à notre fierté d'appartenance à la mutuelle. L'équipe génère une réelle émulation, elle nous entraîne à nous dépasser. Nous nous engageons aussi collectivement pour des causes importantes, la lutte contre le cancer du sein par exemple. C'est très fort !

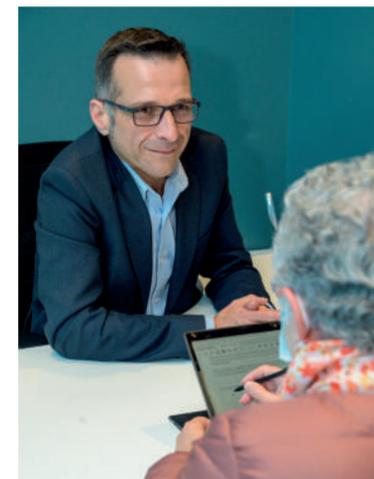
L'équipe des sportifs de la Carac



L'esprit mutualiste Carac passe par l'accompagnement et l'écoute que nous apportons à nos adhérents.

L'accompagnement de nos adhérents est primordial, avec un suivi tout au long des cycles de la vie, souvent lors des moments difficiles dans lesquels il faut les soutenir par notre écoute et notre disponibilité. Notre différence tient à notre relation de proximité. Prendre le temps, accueillir, comprendre et conseiller : c'est ça l'esprit Carac.

Didier Bourdel,
Conseiller mutualiste du réseau commercial



L'esprit Carac, c'est pour moi leur écoute et leur accueil.

J'ai connu la Carac par mes parents, j'y suis restée fidèle parce qu'ils savent faire un accompagnement dans la durée. L'accueil de la Carac est différent des banques ou des autres assureurs où les conseillers changent tout le temps et ne nous connaissent pas. À la Carac c'est familial, on a le temps d'échanger, on ne dérange pas, on nous écoute. C'est différent et c'est ça qui me plaît !

Adhérente de la Carac,
lors d'un rendez-vous avec **Benoît Noël,**
Conseiller mutualiste du réseau commercial



ESPRIT D'ÉQUIPE



Pour animer et renforcer le bien-être des collaborateurs dans le contexte du télétravail, la Carac favorise les initiatives en matière d'épanouissement au travail. Ainsi la mutuelle a-t-elle participé à des activités pour la qualité de vie et les conditions de travail pendant deux semaines entre juin et juillet 2022, avec à la clé une série d'activités (ateliers de relaxation et de nutrition, yoga, sophrologie, challenge de pas...) auxquelles les collaborateurs ont été nombreux à participer. Et parce qu'elle prend très au sérieux le bien-être de ses salariés, la mutuelle a mis en ligne, début avril 2023, une plateforme proposant une nouvelle sélection d'activités pendant plusieurs mois.



RESPONSABLE ET ENGAGÉ

La Carac, en phase avec ses valeurs de solidarité, tient compte du contexte inflationniste auquel font face ses collaborateurs. À ce titre, la mutuelle a opté pour une politique salariale positive en faveur du pouvoir d'achat, ouvrant de manière anticipée la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) afin d'être en mesure de mettre en place des réponses sans attendre. L'accord signé fin 2022 comprend ainsi notamment le versement d'une prime de partage de la valeur et de primes exceptionnelles, ainsi qu'une enveloppe d'augmentation des salaires de 4,5 %, dont les trois quarts sous forme d'augmentation collective.

Temps forts 2022



Soirée

Près de cinq cents invités étaient réunis le 23 juin 2022 pour dire au revoir à Jean-Jacques Berthelé, Directeur général de la Carac pendant près d'un quart de siècle, au moment où celui-ci prenait une retraite bien méritée. Collaborateurs, élus d'hier et d'aujourd'hui, partenaires et amis, tous ont témoigné leur estime et leurs remerciements à l'invité d'honneur de la soirée. Le tout dans le cadre prestigieux du Pavillon Dauphine à Paris, avec de belles animations à la clé, musicales et pyrotechniques notamment.



Événement

La Carac a accueilli au 1^{er} juillet 2022 un nouveau Directeur général en la personne de Michel Andignac. Financier et assureur de métier depuis plus de trente ans, il est très fier de rejoindre la Carac porteuse de vraies valeurs, d'un savoir-faire et d'un potentiel élevé sur son marché. Parmi ses priorités de travail annoncées en 2022 : cultiver la singularité de l'entreprise, faire évoluer son modèle relationnel et lancer la nouvelle phase du plan stratégique afin de faire de la Carac un acteur mutualiste incontournable de la retraite et de l'épargne en France.

Digital

Le nouvel intranet des collaborateurs de la Carac, baptisé Agora, a été lancé en juin 2022. Facile d'utilisation, doté de fonctionnalités plus intuitives, il permet d'accéder aux actualités internes et externes de la mutuelle, de créer des espaces collaboratifs et de rechercher des documents, le tout de manière fluide et rapide. Une nouvelle plateforme, évolutive en fonction des besoins, qui se veut à la fois guide et outil d'information au quotidien pour les équipes.

Convention

La convention annuelle des collaborateurs de la Carac s'est tenue au Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, à Paris, le 29 novembre 2022. Placé sous le signe de l'esprit de conquête, l'événement a réuni près de quatre cents personnes, en présence des dirigeants effectifs qui ont pris la parole pour introduire et clôturer la plénière, dédiée aux projets d'avenir de la mutuelle.

Offre promotionnelle

Pour répondre aux préoccupations de ses adhérents en matière de pouvoir d'achat et dynamiser la collecte, la Carac a mis en place à l'été 2022 une offre « 0 % de frais sur versements » pour les contrats Carac Profiléo, Carac Perspectives, Carac Épargne Plénitude, Carac Épargne Vivre Ensemble, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Entraid'Épargne Carac et la Retraite Mutualiste du Combattant. L'opération a rencontré un grand succès et a, de ce fait, été prolongée jusqu'au 30 janvier 2023.

Communication à caractère publicitaire

Offre soumise à conditions
Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

EN CE MOMENT LA CARAC VOUS OFFRE LES FRAIS SUR VERSEMENTS*

CONTRATS CONCERNÉS :

CARAC ÉPARGNE PLÉNITUDE - CARAC ÉPARGNE VIVRE ENSEMBLE - CARAC PROFILÉO - COMPTE ÉPARGNE CARAC - COMPTE ÉPARGNE FAMILLE - ENTRAID'ÉPARGNE CARAC - RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La Carac s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Le risque financier de moins-value est donc supporté par l'adhérent.

* Cette offre est valable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 pour tous types de versements : versements à l'adhésion ou en cours d'adhésion qu'ils soient réalisés par chèque, prélèvement unique, prélèvement automatique, versement en ligne. Au delà de la date de fin de l'opération, les frais sur versements applicables aux contrats tels que décrits dans les règlements mutualistes s'appliqueront, c'est-à-dire : 3,5% maximum pour le contrat Carac Profiléo ; 2,91% pour la Retraite Mutualiste du Combattant ; 2,44% maximum pour les contrats Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Entraid'Épargne Carac et Carac Épargne Vivre Ensemble. À ces frais s'ajoutent les frais de gestion annuels qui s'élèvent à : 0,55% opérés sur l'épargne en compte (hors bonification de l'exercice) pour les contrats Retraite Mutualiste du Combattant, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Entraid'Épargne Carac et Carac Épargne Vivre Ensemble ; 0,70% pour le support Sécurité libellé en euros et 0,90% pour les supports exprimés en unités de compte pour le contrat Carac Profiléo. Toutes les modalités et conditions d'application des offres sont disponibles sur Carac.fr à l'adresse suivante : <https://www.carac.fr/operations-promotionnelles>

Contactez un conseiller Carac www.carac.fr
09 69 32 99 50

Carac mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 751 811 515
Siège : 159, Avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92377 Neuilly-sur-Seine cedex
Numéro Carac : 0 969 32 99 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr



esprit
DE CONQUÊTE

»» Notre solidité financière, le dynamisme et l'engagement tant de nos équipes que des élus nous permettent d'accélérer notre transformation, mais également notre stratégie de développement et de diversification.

Michel Andignac, Directeur général

NOS SUCCÈS PARTAGÉS EN 2022

Des taux de rendement dans le top 5 du marché

— Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, fidèle à ses valeurs historiques, la Carac a préservé les intérêts de ses adhérents en servant pour 2022 un taux de 2,50 % sur la plupart des contrats d'assurance vie. Dans une année marquée par une inflation sans précédent depuis 40 ans et un ralentissement de l'économie mondiale, la Carac a également été en mesure de doter sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE), renforçant ainsi sa capacité à maintenir la performance de son fonds en euros sur la durée.

Entre

2,30 % et 2,50 %

Taux de rendement net servis en 2022, hors prélèvements fiscaux et sociaux, sur les contrats d'assurance vie de la Carac.

294 %

Ratio de solvabilité 2022, en progression de 66 points par rapport à fin 2021.

Stratégie financière et ISR

Dans un contexte marqué par une inflation et des hausses des taux records, la Carac est restée prudente quant à sa stratégie d'investissement, sans pour autant jouer l'immobilisme. Avec à la clé une gestion dynamique de son portefeuille obligataire et l'intensification de sa démarche en matière d'investissement socialement responsable.



Des choix réfléchis et opportunistes

— L'environnement volatil n'a pas eu d'impact négatif sur la performance du portefeuille de la Carac : ce dernier étant à 70 % investi sur des obligations, il a même bénéficié d'une augmentation de rendement, et ce malgré la baisse des valorisations. En ce sens, la hausse des taux a plutôt été vue par la mutuelle comme une opportunité, d'autant que la Carac disposait d'un niveau de liquidités relativement élevé début 2022, ce qui lui a permis de se repositionner sur le marché obligataire de manière assez significative, en bénéficiant de conditions attractives.

— Côté actions, les équipes s'étaient préparées début 2022 à un éventuel choc, sécurisant des plus-values en désinvestissant une partie de son portefeuille. En réduisant ainsi son exposition, la Carac a affronté plus sereinement les impacts de la crise géopolitique. Enfin, côté immobilier, la prudence a également prévalu. Dans l'attente d'un réajustement des prix, la mutuelle n'a pas souhaité faire d'investissement direct sur cette classe d'actifs, préférant même céder deux immeubles résidentiels assez tôt dans l'année, avant les hausses majeures de taux.

L'équipe de la gestion financière renforcée

— Afin de rester mobile et opportuniste dans un environnement de marché incertain, la Carac a renforcé son équipe de gestion d'actifs avec l'arrivée d'un nouveau gérant obligataire. Elle s'est également enrichie d'un second profil reporting et contrôle, ainsi que d'un spécialiste en ingénierie financière, chargé de dynamiser l'offre en unités de compte.

Un contexte de tensions

— En matière économique et financière, l'année 2022 restera celle du retour de l'inflation et de la crise énergétique née du conflit russo-ukrainien. Cette situation a entraîné de la part des banques centrales un ajustement rapide des politiques monétaires qui s'est traduit par un mouvement de hausse assez brutal des taux d'intérêt, avec pour conséquence des performances négatives sur l'ensemble des classes d'actifs.



RASSURER LES ADHÉRENTS

La guerre en Ukraine et l'inflation ont généré beaucoup d'inquiétude chez les adhérents, qui s'en sont ouverts aux équipes commerciales. Celles-ci ont eu à cœur, tout au long de l'année, d'expliquer la situation au regard de l'histoire, d'anticiper les impacts de l'actualité sur les fonds gérés par la Carac et de démontrer l'expertise de la mutuelle, afin de rassurer les épargnants sur la pérennité de leurs placements.

Partager les performances avec les adhérents

— Pour permettre à ses adhérents de profiter de la vigueur retrouvée des marchés obligataires, la Carac a créé Carac Opportunité 2028 ISR, un fonds obligataire daté, labellisé ISR et accessible via les unités de compte d'un contrat d'assurance vie multisupports. Parallèlement, la mutuelle poursuit son engagement pour le pouvoir d'achat de ses adhérents en proposant un taux 2023 minimum garanti de 3 % pour tous les versements effectués du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 sur le fonds en euros (pour les contrats éligibles).

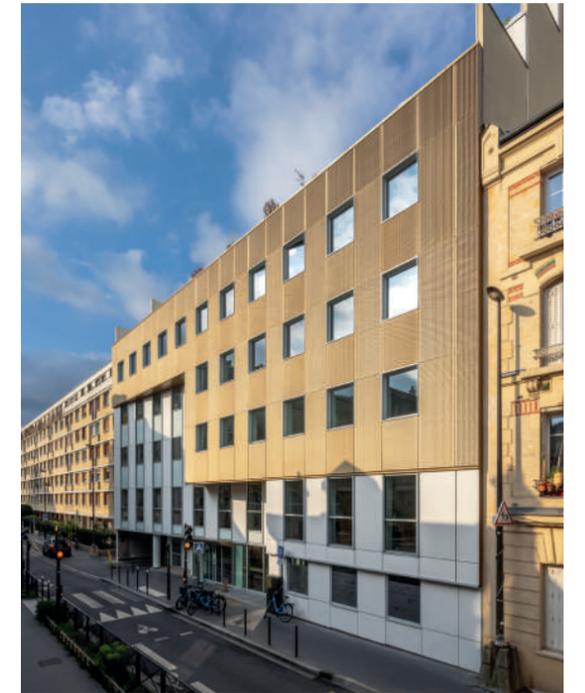
Des investissements de plus en plus responsables

— En 2022, 25 % des investissements réalisés sur le portefeuille obligataire de la Carac ont concerné des obligations à impact social ou climatique, ce qui signifie qu'ils contribueront à financer des projets concrets, notamment en matière de transition énergétique. La mutuelle a par ailleurs posé les bases en 2022 de sa nouvelle stratégie d'investissement responsable dans le cadre du plan stratégique Ambition 2030 et en lien avec sa volonté de devenir une entreprise à mission.



GESTION DES RISQUES : PRÉVOIR TOUTS LES SCÉNARIOS

Chaque année, l'exercice ORSA permet à la Carac de se projeter dans différents scénarios de marché afin de modéliser leurs impacts sur l'activité. En 2022, certains sujets ont émergé en lien avec l'actualité, comme la crise énergétique et les possibles délestages, ou encore le risque cyber devenu exponentiel avec le conflit russo-ukrainien. Pour faire face à ces nouveaux enjeux, la mutuelle a redéfini toute sa gestion de crise avec à la clé un plan de communication associé et la constitution de cellules dédiées, selon la nature de l'événement et les métiers impactés.



Les Patios A, sis 86-88 rue Thiers à Boulogne-Billancourt, restructuré en 2022.

» Nous nous sommes attachés, dans ce contexte incertain, à saisir les opportunités qui se sont présentées sur les marchés et à concevoir des solutions qui permettent à nos adhérents d'en profiter. Une volonté qui s'est notamment traduite dès mars 2023, par la création du fonds obligataire daté Carac Opportunité 2028 ISR.

Fabrice Hammouche,
Directeur des investissements

Un réseau commercial qui s'adapte aux nouvelles attentes des adhérents

Le réseau commercial de la Carac a cultivé en 2022 la cohésion et l'adaptabilité, se mobilisant pour faire face aux enjeux liés au contexte économique et géopolitique. Un défi que les équipes ont su relever avec réussite, enregistrant un niveau de collecte important tout en continuant à mener des projets clés pour l'avenir, dans le cadre structurant du plan stratégique Ambition 2030.

Transformer le réseau commercial

En 2022, le réseau commercial de la Carac a poursuivi sa démarche de transformation entamée avec le plan stratégique Ambition 2030. Objectif : évoluer pour s'adapter aux nouvelles attentes des adhérents. Dans cette optique, la mutuelle a initié un chantier visant à réorganiser son modèle relationnel, tout en renforçant la digitalisation de ses process : une démarche qui va permettre aux équipes terrain de se concentrer sur leur cœur de métier, à savoir le conseil aux adhérents, en les déchargeant d'une partie des tâches administratives. Tout en proposant des alternatives à ses adhérents qui souhaitent évoluer en autonomie, qu'il s'agisse de s'informer à travers des webinaires ou d'effectuer des opérations en ligne.

Parallèlement, la proximité étant l'un de ses marqueurs clés, la Carac a continué en 2022 à enrichir son réseau commercial avec une politique de recrutement très active visant à renforcer le maillage territorial. Au 31 décembre dernier, le nombre de conseillers mutualistes était de 100, un chiffre qui devrait passer à 130 d'ici fin 2023.

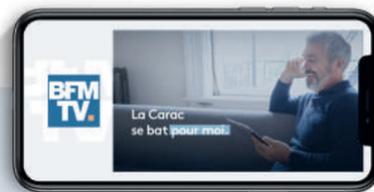


Agence Carac de Marseille.



COLLECTE : UN 4^E TRIMESTRE RECORD

La fin d'année 2022, dynamisée par des offres promotionnelles fortes et des campagnes de publicité, notamment sur BFM TV, a été marquée par des niveaux de collecte historiques. Le quatrième trimestre 2022 a ainsi enregistré un bond de 42 % par rapport à la même période en 2021, avec un volume de 176 millions d'euros.



494 millions€

de collecte en 2022

Dont 25 % en unités de compte, chiffre en hausse qui traduit la bonne diversification des placements proposés à nos adhérents et prospects.

+ 4 %

de croissance du chiffre d'affaires, un taux qui traduit la forte dynamique commerciale.



Agence Carac de Marseille.

Le réseau commercial de la Carac porte les valeurs de la marque et s'attache à les faire rayonner au quotidien, au contact avec les adhérents et les prospects, en apportant des solutions adaptées à tous les profils.

Toujours plus de sur-mesure dans l'expertise

Proposer des solutions sur-mesure signifie être capable de s'adapter à toutes les typologies d'adhérents et à tous les patrimoines. Consciente que certains de ses adhérents, disposant de capacités financières importantes, attendent des préconisations spécifiques, la Carac a engagé en 2022 une nouvelle démarche visant à répondre à leurs attentes. Depuis le mois d'octobre dernier et jusqu'en avril 2023, un projet pilote est ainsi mené avec le concours de 19 conseillers mutualistes. Objectif : tester cette nouvelle approche et les outils associés, afin d'apporter le meilleur conseil à l'adhérent en tenant compte de son profil patrimonial. Les premiers résultats de cette expérimentation sont plus que prometteurs, avec un taux de satisfaction élevé et, au-delà de la collecte en elle-même, de très nombreuses recommandations à la clé, ce qui va dans le sens des objectifs en termes de recrutement de nouveaux adhérents.



PERSPECTIVE : AFFINER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LA COMMUNICATION

En 2023, la Carac entend optimiser sa présence sur le territoire et faire en sorte de rayonner toujours plus auprès de ses publics : une démarche qui passe par l'optimisation de la présence des conseillers, le nombre d'agences et la communication. Avec à la clé une réorganisation du maillage doublée d'un renforcement des équipes, mais aussi une intensification des campagnes marketing et des animations commerciales de terrain.



Inauguration de l'agence de la Roche-sur-Yon le 25 janvier 2023 en présence de la Présidence, des élus et des collaborateurs de la région.

Des partenariats stratégiques structurants

Afin d'élargir son offre et son portefeuille d'adhérents, la Carac a jeté les bases en 2022 d'une nouvelle stratégie partenariale, à travers un comité dédié, composé notamment d'élus, d'administrateurs et de collaborateurs. Objectif numéro un : définir la feuille de route.



Toucher de nouveaux publics

— Si la priorité en matière de partenariat reste la distribution, il sera aussi question de proposer à des partenaires des produits spécifiques coconstruits avec eux et pour leurs publics cibles. La Carac, qui a en main toutes les cartes pour concevoir des solutions sur mesure, pourrait ainsi s'ouvrir à de nouveaux marchés comme des TNS, PME et TPE.



UNÉO



En 2020, la mutuelle santé UNÉO, dédiée au monde militaire, avait conclu avec la Carac un partenariat d'indication. Ce dernier devrait évoluer dans les mois à venir vers un partenariat de distribution de la Retraite mutualiste du combattant (RMC), après une phase de test.

S'ouvrir à d'autres types de partenaires

— Parmi les pistes privilégiées dans le cadre de la nouvelle stratégie, la Carac souhaite orienter ses partenariats vers le monde de la distribution, notamment celui du courtage et des conseils en gestion de patrimoine (CGP) ou d'institutions de prévoyance. Une typologie de partenaire inédite pour la mutuelle, plutôt habituée à des interlocuteurs appartenant à son écosystème direct, qu'il s'agisse de mutuelles santé ou d'associations. L'acculturation des élus à l'univers de ces nouveaux interlocuteurs a constitué la première phase du travail au sein d'un comité spécialisé.



INTÉGRANCE

mutuelle **intégrance**

L'esprit de solidarité

À partir de 2023, la mutuelle Intégrance distribuera le produit Carac Épargne Protection, contrat monosupport répondant aux besoins spécifiques des personnes vulnérables. Un produit rare sur le marché et très attendu par les familles, souvent démunies face au manque de solutions adaptées à ce profil de bénéficiaires.

Ouverture à de nouveaux marchés

Être là au bon moment pour l'adhérent et pouvoir répondre à un spectre toujours plus large de besoins : telle est l'ambition de la Carac avec l'ouverture de son modèle à de nouveaux partenaires qui partagent ses valeurs.

La mutuelle en ordre de marche

— Pour relever ces nouveaux enjeux, notre mutuelle a désormais une équipe dédiée aux partenariats stratégiques. S'ajoute la création en 2022, d'un pôle Animation Partenariats institutionnels dédié à la relation avec les mutuelles de santé, les partenaires associatifs et les institutions de prévoyance.

À la rencontre des partenaires potentiels

— En 2022, les équipes de la Carac sont parties à la rencontre des acteurs du marché du courtage, qui leur ont réservé un excellent accueil. Le fait d'être une mutuelle constitue un atout de départ très apprécié par ces interlocuteurs, son cœur de métier et les valeurs que défend la Carac lui confèrent une légitimité certaine. À cela s'ajoute son histoire, qui apporte du sens à son offre. Cette campagne d'approche a démontré un intérêt significatif de ces partenaires potentiels.

La Carac est ouverte à de nouveaux partenariats, avec des organismes qui partagent ses valeurs et la volonté de co-construire des solutions les plus pertinentes pour leurs publics affinitaires.



ACQUISITION
D'AGEAS FRANCE



La Carac se renforce dans les métiers de l'épargne et de la gestion de patrimoine avec l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France*. Ainsi avec Ageas France, la mutuelle accède à un nouveau marché : celui des conseillers en gestion de patrimoine (CGP). Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement et de diversification affichée par la Carac.

*sous réserve de l'approbation de l'ACPR.

esprit DE PROXIMITÉ



» Parallèlement à la digitalisation de son activité, la Carac continue à renforcer ses canaux de communication et son réseau commercial au plus près des adhérents dans les territoires. Avec pour objectif de cultiver ce qui fait l'une de ses grandes forces : la proximité et le contact humain.

Myriam Souveton,
Directrice marketing, digitalisation
et innovation

NOS SUCCÈS PARTAGÉS EN 2022

— Lancée en 2021, la nouvelle gamme d'assurance vie a connu en 2022 sa première année pleine. Son succès vient tout à la fois confirmer l'adéquation de l'offre aux attentes des épargnants, l'efficacité de la proposition « 0 % de frais sur versements » et la pertinence du positionnement de la Carac, où l'accompagnement d'un conseiller demeure un élément de différenciation clé.

34 744

rendez-vous du réseau commercial
avec les adhérents.

Tisser une relation de confiance pérenne

Parce que la satisfaction adhérent est au cœur de ses préoccupations, la Carac a entrepris une refonte profonde de son modèle relationnel. Au programme : l'optimisation de la performance de ses différents canaux de communication, mais aussi un travail sur leur complémentarité.

Analyser l'existant

— Le premier chantier mené par la Carac en vue de la refonte de son modèle relationnel a consisté en un diagnostic de l'existant. Principe de l'exercice : analyser la manière dont la mutuelle interagit avec ses adhérents, afin de définir le modèle relationnel optimal et de préparer sa mise en place dans le respect des valeurs défendues par la Carac. Avec le souci de ne pas renier ce qui fait sa spécificité, la proximité client et le contact personnalisé, mais en identifiant ce qui manque ou ce qui peut être amélioré.

Un plan d'action en quatre axes

— Cette étape préliminaire a débouché sur quatre axes de travail prioritaires. Tout d'abord mieux gérer la relation adhérent, particulièrement par téléphone sur les appels entrants. Ensuite rationaliser les processus en optimisant l'utilisation des outils, simplifier les processus et alléger les tâches administratives des équipes commerciales de terrain. Autre piste : définir des indicateurs de pilotage et de qualité de service sur la gestion des interactions. Enfin, mettre l'accent sur le renforcement du réseau commercial de la Carac.

Fédérer les énergies

— Pour réaliser le diagnostic de manière exhaustive, en prenant en compte tous les angles de vue, la Carac a mobilisé l'ensemble des équipes concernées, au siège et en région, des agences à la gestion en passant par le courrier ou la comptabilité. Une trentaine d'entretiens approfondis ont été menés par l'équipe projet qui, sur les trois mois qu'a duré le chantier, a également concrètement testé et étudié les interactions en agences. Avec au final une vue globale de la façon dont est organisée aujourd'hui la relation adhérent, qui fournit les bases pour un redéploiement des forces commerciales et un enrichissement des canaux de communication, au-delà des rendez-vous physiques traditionnels. Cette démarche prend d'ores et déjà la forme de huit chantiers fondateurs, qui seront conduits sur 2023 et 2024.

2 millions

C'est le nombre annuel d'interactions entre la Carac et ses adhérents, tous canaux confondus.



JOIGNABILITÉ :
UN CHANTIER
PRIORITAIRE



En mars 2023, la Carac a lancé un premier chantier d'envergure autour de la thématique de la joignabilité, avec la contribution notamment du réseau et des opérations commerciales, de la plateforme téléphonique, de l'informatique, de la gestion et du marketing. Pour démarrer, le point clé travaillé concerne le taux de décroché, cet indicateur de performance qui détermine la capacité à répondre aux appels téléphoniques des adhérents. L'idée est d'optimiser la gestion des contacts à toutes les étapes afin de proposer une expérience fluide et positive à tous nos adhérents et prospects.



Agence commerciale d'Amiens.

Une nouvelle direction dédiée à l'expérience adhérent

— Afin de poser les fondations de son futur modèle relationnel, la Carac a modifié début 2023 son organisation en créant une direction entièrement dédiée. Cette dernière, baptisée Direction des Opérations et de l'Expérience Adhérents, regroupe les équipes Gestion, Réclamations et Opérations commerciales, soit une cinquantaine de collaborateurs. Son parti pris : replacer la perception des adhérents au cœur de la réflexion pour mieux s'adapter à leurs attentes. Une démarche qui a aussi pour finalité de faciliter et d'accélérer le développement de la Carac.

En incarnant l'esprit Carac, l'idée est de faire de cette nouvelle direction une organisation innovante, efficiente et collaborative, au service de l'expérience de nos adhérents et de l'accélération de notre développement.

Dans cette optique, la nouvelle entité a pris cinq engagements :

- Développer la confiance des adhérents,
- Garantir des parcours fluides, simplifiés et visibles de tous
- Assurer une gestion respectueuse des enjeux réglementaires
- Rendre le collectif acteur du développement et de la performance de la mutuelle
- Cultiver la fierté des équipes quant à leurs missions.



RÉCLAMATIONS :
UN TAUX DIVISÉ PAR DEUX EN 2022

Entre 2021 et 2022, la Carac a divisé par deux son taux de réclamations et la tendance se poursuit début 2023. Un sujet sur lequel la mutuelle est parfaitement en conformité avec la réglementation, avec 100 % des réclamations prises en charge dans un délai inférieur à 48 heures. À noter une autre tendance forte : en 2022, 65 % des réclamations arrivaient par le biais du site carac.fr, et ce chiffre atteignait 86 % en janvier 2023.

Des offres adaptées pour tous

En 2022 plus que jamais, la Carac s'est organisée pour répondre aux attentes de ses adhérents, concevant et proposant des offres commerciales en phase avec le contexte tant économique que sociétal. Sans oublier de profiter de la hausse des marchés financiers pour optimiser les rendements de ses contrats.

Dynamiser la collecte

— L'année 2022 a vu la Carac battre des records en matière de collecte, enregistrant jusqu'à 42 % de hausse sur le dernier trimestre. Des performances qui doivent beaucoup aux différentes campagnes promotionnelles mises en place.

La première de ces campagnes propose aux adhérents de recommander la Carac de manière très concrète en parrainant leurs proches : pour tout nouvel adhérent ainsi recruté, le parrain reçoit un chèque cadeau multi-enseignes de 50 €. Et ce sans limitation dans le temps, ce qui veut dire qu'il est possible de parrainer plusieurs personnes. Le succès de cette offre a été tel en 2022 qu'elle a été reconduite sur 2023.

Autre réussite : la campagne « zéro frais sur versement » sur l'ensemble des contrats en 2022. Cette offre a considérablement dynamisé la collecte et le volume des versements complémentaires sur les contrats existants, dans un contexte où l'épargne redevient un sujet de préoccupation majeure pour les particuliers. Enfin, la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) a pris un coup de jeune à la veille de ses cent ans, s'affichant sur internet à travers une campagne de webmarketing qui a généré de nombreuses prises de rendez-vous. Compte tenu de son efficacité, l'opération a été reconduite de février à décembre 2023 et le service marketing prévoit de lancer d'autres campagnes du même type.



100 ANS DE LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

— À l'occasion de ses cent ans qui seront célébrés en 2023, l'historique produit, la Retraite Mutualiste du combattant (RMC) sera le premier contrat proposé à l'adhésion 100 % en ligne ; un mode de fonctionnement plébiscité par de nombreux prospects habitués à fonctionner en autonomie. Ce qui n'empêchera pas l'adhérent de changer d'avis à tout moment et de solliciter un rendez-vous avec un conseiller pour plus d'informations. À noter aussi que la RMC bénéficie également (depuis le 15 mars 2023) de la tarification « 0 % de frais sur versements ».

Des offres plus accessibles

— Pour répondre aux attentes de ses adhérents, la Carac s'attache à optimiser ses offres en ajustant la tarification : pour exemple, les seuils de versement sur tous les contrats de la nouvelle gamme assurance vie ont été abaissés, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Avec la remontée à 3 % du taux du livret A, la Carac a décidé de proposer pour sa part un taux garanti de 3 % sur certains contrats, du 1^{er} au 30 juin 2023. Sur l'assurance vie comme sur le PER Individuel Carac, la mutuelle veille actuellement à élargir sa gamme d'unités de compte afin que ses adhérents bénéficient des meilleures opportunités.



LA GAMME DES PRODUITS PROPOSÉS PAR LA CARAC

Épargne et patrimoine

CARAC ÉPARGNE PATRIMOINE

Contrat d'assurance vie multisupports.

CARAC ÉPARGNE GÉNÉRATION

Contrat d'assurance vie multisupports destiné aux moins de 25 ans.

Retraite

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL CARAC

Contrat d'assurance vie multisupports pour préparer sa retraite dans un cadre fiscal favorable.

RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

Contrat d'assurance vie monosupport dédié aux anciens combattants, militaires et victimes de guerre.

Protection et solidarité

CARAC ÉPARGNE SOLIDAIRE

Contrat d'assurance vie monosupport dont 1 % de la collecte revient à une association partenaire.

CARAC ÉPARGNE PROTECTION

Contrat d'assurance vie monosupport dédié aux personnes en situation de vulnérabilité.

CARAC TEMPORAL

Contrat d'assurance temporaire décès.

PLAN OBSÈQUES CARAC

Contrat d'assurance vie monosupport.

Perspective : faire de la Carac le partenaire de tous les moments clés de la vie de l'adhérent

— L'objectif de la mutuelle Carac est de répondre toujours mieux aux enjeux des adhérents en matière de gestion de leur épargne et, au-delà, de leur patrimoine sur un plan plus global. Consciente que sa valeur ajoutée peut aller bien au-delà de l'accompagnement financier, la Carac réfléchit actuellement au développement d'une offre de service complémentaire qui traduira sa volonté d'être un partenaire de référence pour l'adhérent, dans tous les moments clés de sa vie : des services accessibles aux personnes détentrices d'un contrat Carac et totalement en phase avec les valeurs de solidarité de la mutuelle.



LA CARAC RÉCOMPENSÉE POUR SES OFFRES

— La Carac s'attache à rendre ses solutions accessibles au plus grand nombre. Elle conçoit des garanties simples et transparentes régulièrement récompensées.



Découvrez nos récompenses www.carac.fr/nos-recompenses

Le digital au service du parcours adhérent

La Carac a poursuivi en 2022 sa transformation digitale, une démarche qui bénéficie tant au réseau commercial qu'à l'adhérent. En automatisant et dématérialisant certains process, les équipes terrain récupèrent du temps utile à consacrer à la personnalisation des parcours et fiabilisent la saisie des informations. De leur côté, les adhérents, désormais en mesure d'effectuer certaines tâches eux-mêmes, gagnent en autonomie et en rapidité de traitement, ce qui répond à leur demande.

Quand digital rime avec dynamique commerciale

Première tendance forte en 2022 : la dématérialisation du process d'adhésion est entrée dans le quotidien des équipes. À date, près de 90 % des adhésions réalisées par le réseau commercial le sont de manière dématérialisée, ce qui constitue une avancée significative et un gain de temps pour les conseillers, qui passent près de 20 % de leur temps en déplacement.

L'espace adhérent en ligne s'est lui aussi doté de nouvelles fonctionnalités qui permettent à la fois de faire progresser l'autonomie des adhérents opérant en ligne et de fiabiliser les informations collectées. Les données récoltées en début de contrat sont progressivement automatisées et simplifiées. Un travail a notamment été réalisé pour faciliter le versement en ligne. Autre nouveauté : les majeurs protégés et sous tutelle, ainsi que leurs représentants, ont depuis 2022 un accès consultatif à l'espace adhérent. Par ailleurs, l'activation automatique des comptes est aujourd'hui une réalité : dès le bulletin d'adhésion signé, l'adhérent reçoit un lien pour créer son espace (+ 24 % comparé à 2021). Enfin, dans un souci à la fois de cohérence graphique et de cybersécurité, la page d'accueil de l'espace adhérent a été refondue en juillet 2022, avec désormais l'obligation de renouveler son mot de passe tous les cent vingt jours.

La possibilité d'opérer des versements à distance, dans l'espace adhérent, a en outre été élargie à d'autres contrats en 2022, au-delà de la nouvelle gamme du Perin et de la RMC qui la proposait déjà en 2021.

Autant de possibilités qui ont contribué à la collecte record réalisée par ce canal en 2022, soit + 140 % par rapport à l'année précédente. La part des versements en ligne continue d'augmenter pour atteindre 13,6 % de la production totale en nombre, ce qui témoigne de la bonne appropriation de cette fonctionnalité par les adhérents.



PERSPECTIVES : QUELS CHANTIERS DIGITAUX POUR 2023 ?

Les mois à venir seront notamment dédiés aux parcours d'adhésion et aux modalités de versements en ligne, des projets qui répondent aux besoins de tous les adhérents, quel que soit leur profil. Pour la Carac, développer le digital permet aux conseillers mutualistes de dégager plus de temps à accompagner et conseiller les adhérents pour répondre à leur besoin.

Le juste équilibre entre les différents canaux de communication

Le digital versus le présentiel ? À la Carac, personne ne voit les choses ainsi. Au contraire, la mutuelle est convaincue que la proximité, qui est dans son ADN, se voit renforcée par la complémentarité des différents canaux de communication avec ses adhérents, ce mélange entre digital et humain qu'on désigne aujourd'hui par phygital.

Les avancées digitales constituent en effet un gage d'autonomie pour l'adhérent et un gain de temps pour les équipes. À tout moment, l'adhérent reste le maître de la relation commerciale : s'il veut changer de canal, c'est très simple. S'il veut échanger avec un conseiller, les 50 agences et points de vente de la Carac sont à sa disposition. S'il est très à l'aise avec le numérique, il opère seul en direct, sur son espace. La Carac, consciente de l'intérêt de cette complémentarité, compte bien à l'avenir continuer à développer et optimiser l'ensemble des canaux de contact avec ses adhérents.



LABEL MEILLEUR
CONSEIL ÉPARGNE 2022



Le magazine Challenges a attribué à la Carac le label du Meilleur Conseil Épargne 2022. Ce prix souligne l'excellence de l'accompagnement téléphonique et digital des conseillers de la Carac pour proposer au consommateur un produit d'épargne conforme à ses besoins.

Évolution des avis clients

Des campagnes mensuelles sont lancées via Custplace pour recueillir les avis clients. Résultats : 533 avis ont été déposés sur les plateformes Custplace et Google My Business, portant la note globale de la satisfaction des adhérents à 4,2/5 en décembre 2022. Cette note est supérieure à la moyenne du marché. À partir de février 2022, la Carac a eu la possibilité de cibler également la note de chacune de ses agences. Ces évaluations font l'objet d'un suivi attentif et sont en croissante augmentation, reflet de la qualité de nos produits et services.

4,2/5

Note globale de la satisfaction des adhérents.



Les réseaux sociaux

Accélérer la digitalisation de la mutuelle passe aussi par les réseaux sociaux. Dans ce cadre, la Carac a renforcé sa communication sur les différents médias sociaux. La présence de la mutuelle s'affirme au fil du temps avec la mise en place d'une stratégie éditoriale, la diversification des publications et l'implication d'un réseau d'Ambassadeurs élus et salariés. Likes, partages et commentaires viennent dynamiser sa visibilité, augmenter sa notoriété et refléter ses engagements et réalisations.

Meilleure progression sur LinkedIn

+ 31 %
d'abonnés en 2022.



Une campagne dédiée au développement de la marque Carac a été diffusée de septembre à décembre 2022 sur Facebook et LinkedIn. Elle proposait seize messages « POP » colorés et dynamiques, invitant à cliquer pour en savoir plus sur le site carac.fr.



esprit

DE SOLIDARITÉ

Depuis son origine, la mutuelle est résolument engagée. Les valeurs mutualistes de la Carac se traduisent par des actions concrètes en matière d'épargne solidaire et de mécénat. Son histoire liée au monde combattant est aussi à l'origine de la création de la Fondation d'entreprise Carac en 2011.

NOS SUCCÈS PARTAGÉS EN 2022

— En 2022, la Carac a perpétué ses actions solidaires. Son rôle sociétal et son engagement humain font la fierté au quotidien de ses élus, collaborateurs et partenaires.

6

associations partenaires de la Carac.

12

projets soutenus par la Fondation d'entreprise Carac en 2022.

Agir et faire sens

Les valeurs mutualistes de la Carac se traduisent aussi par des actions concrètes en matière d'épargne solidaire et de mécénat, avec notamment une collecte annuelle au profit d'associations partenaires.

Une épargne toujours plus engagée

— Depuis 2004, sur certains de ses contrats d'assurance vie, la Carac propose à ses adhérents d'affecter directement 1 % des versements de leur épargne à une cause qui leur tient à cœur, au choix parmi six associations partenaires. La mutuelle a ainsi collecté en 2022 la somme globale de 209 400,76 € à travers ce mécanisme solidaire et avec l'appui de son partenaire Tikehau IM. Par ailleurs, sa gamme d'assurance vie lancée en 2021 intègre des unités de compte investies dans des secteurs qui ont du sens pour les épargnants : environnement, santé, bien-vieillir, etc. Avec ces supports, la Carac propose à ses adhérents de placer utilement leur argent et d'agir pour le bien commun, tout en se constituant un patrimoine.

Des actions directement financées par l'épargne solidaire

— Répartis par la Carac entre ses partenaires (voir ci-contre), les fonds collectés permettent à ces derniers de concrétiser des projets qui changent la vie des bénéficiaires, à savoir des personnes vulnérables, des enfants et des chômeurs. Ainsi, en 2022, l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque a-t-elle pu financer l'opération de quatre enfants venant de pays où une intervention à cœur ouvert est inenvisageable en raison de son coût et des infrastructures nécessaires. Du côté d'APF France handicap, la contribution de la Carac est investie dans la logistique de séjours vacances pour adultes handicapés (bus, accompagnateurs, logements...) : une opération qui donne aussi un peu de répit aux familles et aux aidants. Enfin, avec SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage), la somme reçue a permis en 2022 à 75 personnes de retrouver le chemin de l'emploi, le coût d'un accompagnement individuel étant de 400 € : chacune d'entre elles a ainsi pu bénéficier d'un parcours personnalisé, sur la base notamment de rendez-vous réguliers avec un binôme de bénévoles formés, mais aussi d'ateliers, voire de soutien psychologique.

RÉPARTITION DES FONDS REVERSÉS EN 2022

209 400,76 €

montant total des fonds reversés en 2022



APF France handicap
36 204,50 €



Arc-en-Ciel
39 232,95 €



Mécénat Chirurgie Cardiaque
49 791,91 €



Œuvre Des Pupilles
30 172,98 €



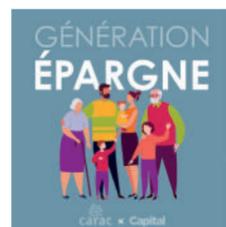
Solidarités Nouvelles face au Chômage
29 827,38 €



Unapei
24 171,04 €



PODCAST



Comment donner du sens à son argent et avoir un impact positif sur la société ? C'est le thème de l'épisode trois du podcast Génération Épargne, diffusé par Capital avec la participation de la Carac.



Écoutez l'épisode 3 Génération Épargne

L'engagement de la Carac

Année après année, la Carac soutient des actions de solidarité en phase avec ses valeurs. Focus sur trois d'entre elles qui ont marqué l'actualité 2022.

Kerpape : un lieu d'accueil pour les aidants

— La Carac poursuit son action de soutien au fonds de dotation Kerpape dans son ambitieux projet de lieu d'accueil pour aidants, à travers une dotation de 150 000 euros sur trois ans. L'initiative vise à créer une maison d'accueil des familles sur le site du Centre de Kerpape, avec des offres de soins spécialisées et de nouveaux modes de prise en charge.



Les écuries de Madée aux Jeux Olympiques de Paris 2024

— La Carac poursuit son soutien à la cavalière des écuries de Madée, Cyrielle Lefèvre, plusieurs fois médaillée en concours complet au niveau français et européen. La mutuelle partage les valeurs véhiculées par cette discipline et sera présente aux côtés de Cyrielle aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.



La Carac soutient l'association Valentin Haüy

— Un partenariat avec l'association Valentin Haüy a été conclu en 2022, à l'initiative des élus d'Île-de-France. Le Conseil de section a notamment financé début 2022 l'achat de plusieurs lecteurs « Victor » adaptés aux personnes malvoyantes. À l'occasion de la semaine du handicap du 14 au 18 novembre 2022, la mutuelle a également accueilli trois œuvres en 3D de l'exposition itinérante « le Tactile tour », organisée par l'association au siège de la Carac pour une expérience sensitive des salariés et des élus.



Le Conseil de section A4 - Paris/Île-de-France/Outre-mer, représenté par Marie-France Hourcabie, Présidente de section, Isabelle Conti, Vice-présidente de la Carac, Mickaël Suet, Responsable du réseau et Christophe Blanquet, Responsable régional, Région Nord-Est-Île-de-France, lors de la remise de chèque le 5 mai 2022 au Président de l'association Valentin Haüy, Sylvain Nivard.



Découvrez l'interview de Sylvain Nivard, Président de l'association Valentin Haüy sur YouTube, au sujet des actions sur l'accessibilité et du partenariat avec la Carac.

La Fondation d'entreprise Carac

Créée en 2011 et prorogée en 2021 pour trois années supplémentaires, la Fondation d'entreprise Carac entend contribuer à éveiller l'esprit civique et s'attache, à travers les actions qu'elle soutient, à faire preuve de solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui.



Transmission et esprit civique

— La Fondation d'entreprise Carac a pour vocation de soutenir des initiatives qui, par la transmission de la mémoire et de l'Histoire, favorisent la construction de l'esprit civique, particulièrement celui des jeunes générations. En douze ans d'existence, elle a contribué à plus d'une centaine de projets, tous différents mais partageant un but commun : faire œuvre de pédagogie pour comprendre et analyser les faits historiques de manière à repérer les mécanismes qui ont conduit à des conflits. En soutenant ces actions, la Fondation d'entreprise Carac cherche également à promouvoir dans la société contemporaine les valeurs de solidarité et de mutualité qui lui sont chères.

Douze projets soutenus en 2022

— Sur trente-huit candidatures en 2022, la fondation en a retenu douze pour leur originalité et leur démarche historique. À titre d'exemple, elle a notamment permis au collectif Les Renards Volants de faire entendre des paroles de Poilus à l'occasion du Festival d'Avignon, soutenu une expérience de réalité virtuelle au Mémorial du Camp de Rivesaltes ou encore contribué à la création d'une série de panneaux explicatifs au camp de concentration de Natzweiler-Struthof.

2 millions d'euros

C'est le budget alloué par la Carac à sa fondation entre 2011 et 2022 avec plus de 110 projets soutenus.

» La Fondation d'entreprise Carac contribue à construire une société plus juste, plus solidaire et plus responsable. Nous sommes fiers de soutenir des initiatives ayant un impact concret et positif dans les territoires. En 2022, la diversité des projets soutenus est parlante : cinq films, quatre démarches de médiation dans des lieux de transmission, une exposition itinérante et une pièce de théâtre... Elle reflète la nécessaire complémentarité des approches pédagogiques en matière de transmission de la mémoire.



Joseph Wiacek, Président de la Fondation d'entreprise Carac

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2022

192 500 €
Montant total versé aux organismes bénéficiaires en 2022

32 dossiers reçus > **12** projets retenus



Films

- Forces Spéciales, la guerre autrement 10 000 €
- Le mur de l'Atlantique 20 000 €
- Mendès, un Juif et la France 10 000 €
- Résistances 20 000 €
- Simone Veil et ses sœurs 20 000 €



Expositions

- Acquisition du Fond Roger Lenoir 20 000 €
- Aux armes et Cætera 20 000 €
- Musée des Troupes de Marine de Fréjus 35 000 €
- Valorisation patrimoniale du chemin des déportés 10 000 €



Œuvres multimédia et pédagogiques

- Les suppliques 15 000 €
- Réalité virtuelle au Mémorial du Camp de Rivesaltes 10 000 €



Théâtre

- L'Homme de Boue au Festival d'Avignon 2022 2 500 €



Un Conseil d'administration au musée de la Libération

— Le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise Carac se réunit deux fois par an avec pour objectif de sélectionner les projets qui bénéficieront d'une subvention. Exceptionnellement, la session du 19 octobre 2022 a eu lieu au sein d'un établissement soutenu par la fondation : le musée de la Libération de Paris, musée du général Leclerc, musée Jean Moulin. Cette édition s'est achevée par une visite de l'exposition *Femmes photographes de guerre* en présence de la directrice du musée, Sylvie Zaidman.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL DE DIVISION (2S) CHRISTIAN BAPTISTE

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel administrateur à la Fondation d'entreprise Carac en la personne du Général Christian Baptiste. Ancien Directeur du musée de l'Armée, aujourd'hui Délégué National de l'Ordre de la Libération. Homme de conviction, il exprime la nécessité de renforcer l'instruction civique des jeunes générations afin que celles-ci soient en mesure de prendre les bonnes décisions le moment venu : une ambition totalement en phase avec celle de la fondation.

» C'est la connaissance de l'Histoire qui transforme les individus en Peuple et les territoires en Nation.

Le général Baptiste devant une assemblée de lycéens.



RETOUR SUR 4 PROJETS SOUTENUS

Films, expositions, dispositifs de médiation multimédia : la Fondation d'entreprise Carac soutient des projets très variés. Focus sur quatre d'entre eux parmi les douze qui ont marqué 2022.



Simone Veil et ses sœurs : nées Jacob

— Réalisé par David Teboul, coproduit par 10.7 Productions et France Télévisions, ce documentaire retrace le destin tragique des sœurs Jacob à partir de correspondances inédites et de journaux familiaux. Porté par un casting de voix d'acteurs exceptionnel, il a été diffusé le 19 octobre 2022 sur France 5.



Réalité virtuelle au Mémorial du Camp de Rivesaltes

— Ce projet de visite immersive et interactive du Mémorial s'adresse au jeune public à partir de dix ans. Une manière pour ces visiteurs de « vivre » l'histoire du camp à travers une expérience de réalité virtuelle, et d'accéder ainsi à la compréhension des grands conflits du XX^e siècle.



Forces spéciales, la guerre autrement

— Coproduit par ZED et l'ECPAD à l'occasion des 30 ans du Commandement des Opérations Spéciales (COS), ce documentaire propose une immersion inédite au cœur de ces unités d'exception. Le film a été projeté en octobre 2022 dans le cadre d'une exposition au Musée de l'Armée, avant d'être diffusé sur Histoire TV et Public Sénat.



L'Homme de boue au Festival d'Avignon 2022

— Montée par la compagnie Les Renards Volants, la pièce *L'Homme de boue* fait entendre les paroles des Poilus, les rendant concrètes et vivantes pour les spectateurs d'aujourd'hui, à travers la lecture de lettres de soldats. Elle a été jouée dans le cadre du Festival d'Avignon 2022.

La Carac remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'activité.

Direction de la publication : Direction de la communication de la Carac

Conception & réalisation : CIMAYA.

Crédits photographiques : Archive_famille Veil, Capital, Carac, Gilles Rolle, Greg Gonzalez, Mathieu Delacourt, Nasser Zebidour_Valmer Photo, ZED_ECPAD_FORCESSPECIALES, iStock.





Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr



BIEN PLUS
QU'UNE
MUTUELLE,

un état
d'esprit

RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES ANNUELS 2022



carac

SOMMAIRE

Rapport de gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2022 – 04
2. Événements post-clôture – 04
3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation – 05
 - Provision pour dépréciation à caractère durable – 05
 - Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2022 en provision pour participation aux excédents (PPE) – 05
4. Résultat net 2022 – 06
5. Compte de résultat – 07
 - Cotisations – 07
 - Marge technique brute – 07
 - Solde de réassurance – 07
 - Charges de gestion – 07
 - Résultat de la gestion financière – 07
 - Résultat de la gestion immobilière – 14
6. Instruments financiers à terme – 14
7. Affectation du résultat – 14
8. Fonds propres – 15
9. Compte de la participation aux excédents – 15
10. Commissaires aux comptes – 15
11. Conseil d'administration et Comité d'audit – 16
12. Rémunération versée aux dirigeants opérationnels – 17
13. Transferts financiers entre mutuelles et union – 17
14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023 – 17
 - Relation avec les adhérents – 17
 - Les systèmes d'information – 19
15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice – 19
16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire – 19

ANNEXES – 22

- Taux de rendement 2022 – 22
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices – 22
- Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs – 22
- Données de synthèse de l'exercice 2022 – 23

Comptes annuels

- Actif du bilan 2022 – 26
- Passif du bilan 2022 – 27
- Compte technique des opérations vie – 28
- Compte non technique – 29

ANNEXES AUX COMPTES – 30

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables – 30
 - Faits marquants de l'exercice – 30
 - Référentiel comptable et réglementaire – 30
 - Changements dans les règles et méthodes comptables – 35
 - Événements post-clôture – 35

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat – 35

- Pour le bilan – 35
- Pour le compte de résultat – 40
- Autres informations – 46

Rapport de Gestion

1. Les faits marquants de l'exercice 2022

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année. Sur l'année 2022, le ratio de solvabilité a progressé de près de 66 points pour atteindre près de 294 %.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac, qui a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70 %).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34 %. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30 % et 2,50 % pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4 % à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever : la progression de 23 % de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33 % des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5 %.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en vigueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique « Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

3. Rappel des principales modifications survenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

3.1 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC n°2015-11 chapitre II section II articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils, où ce critère peut être porté à 30 %. En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros, et une dotation de 10,87 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 31,72 millions d'euros au 31 décembre 2022.

3.2 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2022 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2021 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2022. L'écart entre la provision constituée (4,7 millions d'euros) et le montant attribué (5,2 millions d'euros), soit 0,5 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2021, la charge 2022 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 5,3 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 38 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2022.

4. Résultat net 2022

Le total des produits de l'exercice 2022 ressort à :

(En millions d'euros)	2022	2021
Cotisations brutes	494,26	475,89
Produits nets des placements ⁽¹⁾	380,81	402,15
Autres produits techniques	0,05	0,05
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	0,5	3,16
TOTAL PRODUITS	875,62	881,25

Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	185,12	185,33
Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(4,53)	(5,50)
Plus et moins-values sur titres	87,00	78,18
Amortissements surcote/décote	72,52	60,48
Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	(9,55)	0,71
Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(0,13)	(9,81)
Ajustement ACAV	(6,29)	22,15
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	324,14	331,54

Revenus immobiliers et plus-values immobilières	82,42	91,26
Charges immobilières et amortissements et frais généraux	(25,75)	(20,65)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	56,67	70,61

Le total des charges de l'exercice 2022 ressort à :

(En millions d'euros)	2022	2021
Charges de prestations	697,47	683,38
Charges de provisions d'assurance	(208,49)	(185,76)
Participation aux résultats	217,37	220,61
Autres charges	65,60	59,72
Autres charges non techniques	0,01	
Impôts	29,95	29,16
TOTAL CHARGES	801,90	807,12

RÉSULTAT NET	73,71	74,12
---------------------	--------------	--------------

Le résultat net de l'exercice 2022 ressort en conséquence à 73,71 millions d'euros.

Fonds propres

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres est de 1 421 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 234 millions d'euros à fin 2022 est classée parmi les fonds propres.

(1) Détail de produits financiers nets.

5. Compte de résultat

5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 494,26 millions d'euros contre 475,89 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 3,86 %.

(En millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Épargne	386,07	372,74	3,58 %
Retraite	83,13	84,22	-1,29 %
Retraite PER	21,36	15,37	38,97 %
Prévoyance	3,70	3,56	3,93 %
TOTAL	494,26	475,89	3,86 %

5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2022 s'élèvent à 494,26 millions d'euros.
- Les charges de prestations sont de 697,47 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 683,38 millions d'euros au 31 décembre 2021.
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de 208,49 millions d'euros.
- Les ajustements des actifs représentatifs des contrats en unités de compte sur opérations directes s'élèvent à -6,29 millions d'euros.
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à -1,01 million d'euros (cf. résultat technique par catégorie, au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2022).

5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2022 s'élèvent à 81,90 millions d'euros, au lieu de 75,60 millions d'euros en 2021. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (36,34 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (12,81 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,79 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (4,47 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (16,44 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (0,00 million d'euros), reportées à la rubrique F8a du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,61 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Environnement économique

Après une année 2021 sous le signe de la reprise, l'année 2022 a été marquée par l'incertitude et par un ralentissement de la croissance mondiale (après avoir atteint 6,2% en 2021, celle-ci devrait être retombée à 3,4% en 2022 - source : FMI). Les perspectives 2023 semblent être pour le moment dans la même lignée : +2,9% attendus pour l'économie mondiale, dont +1,2% pour les économies développées et +4% pour les pays émergents.

Les raisons à l'origine de ce ralentissement sont nombreuses, l'inflation qui avait déjà nettement accéléré en 2021, a confirmé en 2022 que le phénomène était plus profond. Partout dans le monde, l'inflation s'est donc envolée dans les économies tant émergentes que développées. Le pic fut atteint en juin aux États-Unis, à 9,1% sur un an, soit le niveau le plus élevé en 40 ans ; en Europe, elle a atteint 10,6% en octobre avant de refluer sur la fin de l'année, son niveau le plus élevé depuis la création de la zone euro.

Évolution de l'inflation sur la période 2012 - 2022



Les banques centrales, omniprésentes depuis 2009, ont mis en place des politiques de soutien massives à l'économie qui ont eu pour effet de surstimuler la demande. L'offre, encore perturbée par les dysfonctionnements causés par la pandémie, ne suivait pas, ce qui s'est rapidement traduit par une envolée des prix.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a également contribué à mettre l'économie un peu plus sous pression. Outre le bilan humain, dramatique, nous constatons l'impact d'une guerre également économique : les sanctions de l'Occident à l'encontre de la Russie, notamment le fait de boycotter l'offre de pétrole russe afin d'affaiblir le pays financièrement, ont eu pour effet d'entraîner une envolée du prix du baril de pétrole.

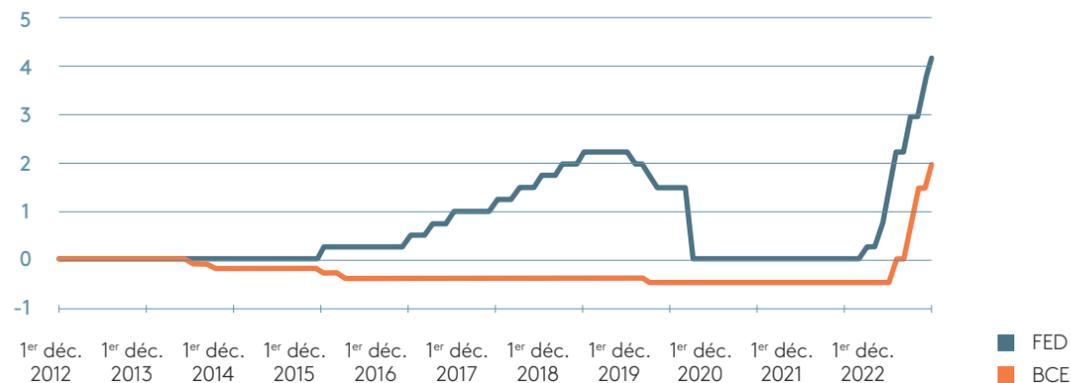
À une inflation déjà omniprésente est donc venue s'ajouter une crise de l'énergie, notamment en Europe, où le prix des carburants a rapidement atteint des sommets. Ripostant, la Russie a alors décidé de fermer ses gazoducs à destination de l'Europe, alimentant elle aussi la crise énergétique montante en créant une envolée du prix du gaz. Enfin, le fonctionnement du marché européen de l'électricité, dont le prix marginal est basé sur le coût de la centrale électrique la moins compétitive, généralement au gaz ou au charbon, a donc également été mis sous pression, le prix du mégawattheure explosant en 2022, contribuant là encore à la spirale inflationniste.

En parallèle, la Chine continuait à maintenir sa politique « zéro covid ». Grande puissance exportatrice, elle génère donc des ruptures d'approvisionnement dans de nombreux secteurs de l'économie mondiale, au premier rang desquels figuraient les semi-conducteurs, avec pour conséquence, entre autres, de ralentir fortement la capacité de production des constructeurs automobiles. Là encore, cet effet rareté sur de nombreux biens manufacturés allait contribuer à l'augmentation des prix.

Par ailleurs, le renforcement de la crise immobilière chinoise n'aidait pas non plus. Après la faillite d'Evergrande en 2021, l'un des principaux promoteurs immobiliers chinois, les faillites se sont poursuivies à un rythme élevé en 2022, obligeant les autorités à prendre des mesures de soutien à l'économie tout entière. Cela n'a pas été suffisant pour empêcher la Chine de suivre la tendance mondiale avec un net ralentissement de sa croissance en 2022.

Dans ce contexte inflationniste, les banques centrales se sont orientées vers une politique monétaire plus restrictive, la maîtrise de l'inflation étant l'objectif majeur de leur mandat. Parmi les principales banques centrales, la FED, aux États-Unis, puis la BCE en zone euro, à l'été, mettaient fin à l'ère de taux zéro/négatifs. 2022 voyait ainsi le démarrage de l'une des phases de redressement des taux. La FED faisait ainsi passer ses taux directeurs d'une fourchette de [0,00%/0,25%] à [4,25%/4,50%], soit plus de 400 points de base de hausse en l'espace de neuf mois. La BCE lui emboîtait le pas en juillet, remontant les siens de [-0,50%/0,00%] jusqu'à [2,00%/2,50%] en décembre.

Évolution des taux de dépôts de la FED et BCE sur la période 2012 - 2022



Malgré ce contexte haussier pour les taux d'intérêt, il demeure certains domaines où il est impératif d'investir, en particulier celui de la transition énergétique. Ces investissements auront un coût, ce qui se traduira là encore sous forme d'inflation, mais ils sont nécessaires pour espérer, à terme, limiter le réchauffement climatique. L'année 2022, la plus chaude de l'histoire en France, est venue nous rappeler l'urgence de la situation l'an passé.

En 2023, l'inflation devrait rester sur le devant de la scène : les marchés surveilleront son reflux, ou non, et guetteront les moindres signes d'un « pivot » des banques centrales dans leur resserrement monétaire. La guerre en Ukraine, et plus globalement la géopolitique, continuera à influencer les prix de l'énergie, qui resteront un enjeu majeur. La probabilité de récession dans les pays développés sera élevée.

Marchés financiers

Taux

Face à la révision continue des anticipations d'inflation en 2022, la volatilité sur les taux souverains aura atteint des records de part et d'autre de l'Atlantique, dépassant les niveaux de mars 2020 et s'approchant des plus hauts atteints lors de la crise des subprimes en 2008. La tendance de fond était cependant clairement haussière, les banques centrales enchaînant les fortes hausses de taux à chacune de leurs réunions.

La partie courte de la courbe des taux était particulièrement sous pression : le taux à 2 ans américain est ainsi passé de 0,73 % à 4,42 % en un an, après un pic à 4,72 % en novembre. De même, en Allemagne, pays de référence pour la zone euro, le taux à 2 ans sortait pour la première fois du territoire négatif en une décennie, passant de -0,62 % fin 2021 à 2,76 % fin 2022, son plus haut niveau de l'année.

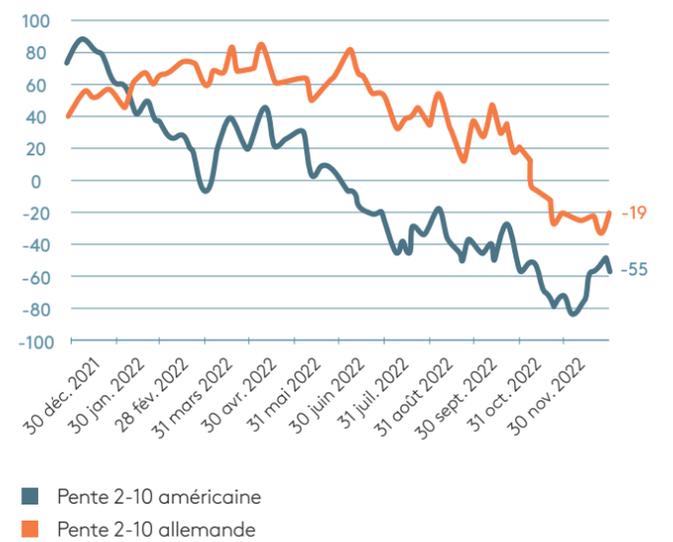
Taux 2 ans États-Unis et Allemagne



Même si le mouvement touchait aussi la partie longue de la courbe, la hausse était moins marquée sur les maturités les plus lointaines, en raison de l'augmentation de la probabilité de récession : aux États-Unis, le taux à 10 ans est passé de 1,51 % à 3,87 % sur l'année, soit +136 points de base, avec un pic à 4,24 % en octobre. En Allemagne, le taux à 10 ans, qui avait commencé 2022 en territoire négatif à -0,17 %, a terminé à 2,54 %, soit 271 points de base de hausse.

Ces trajectoires différentes suivant les maturités se sont traduites par une inversion marquée de la courbe des taux aux États-Unis puis en Europe, de -83 et -31 points de base respectivement en décembre. Les placements monétaires ont ainsi retrouvé de l'intérêt auprès des investisseurs pour la première fois depuis très longtemps.

Pente 2-10 États-Unis et Allemagne



La flambée des coûts de financement a progressivement effrayé les investisseurs, notamment en zone euro. Le spectre de la crise des dettes souveraines a ainsi refait surface en juin, contraignant la BCE à se réunir de manière impromptue pour endiguer l'écartement des primes de risque des pays périphériques, Italie en tête (+250 points de base alors exigés par les investisseurs par rapport à l'Allemagne). À l'issue de cette réunion extraordinaire, la BCE annonçait qu'elle appliquerait « une certaine flexibilité dans le réinvestissement » des obligations détenues au titre de son programme d'urgence lancé pendant la pandémie (PEPP), et indiquait travailler à la conception d'un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour lutter contre un écartement trop marqué des rendements entre les différents pays de la zone euro.

Plus globalement, 2022 aura été la fin de l'ère des taux négatifs. Le stock de dettes libellées en euros à taux négatif est passé de 11 000 milliards d'euros fin 2021 à proche de zéro fin 2022.

Crédit

Les mesures de soutien de la BCE, en place depuis plusieurs années, réduisaient les primes de risque pour toutes les catégories de la dette d'entreprise, tant « investissement » que « haut rendement ». Les perspectives de leur retrait progressif ont fortement perturbé le marché du crédit, qui s'est montré très volatil en 2022.

Au même titre que les états, les sociétés ne peuvent plus échapper à une hausse de leurs coûts de financement, en raison du resserrement monétaire orchestré par les banques centrales à travers le monde (composante taux) et de la montée du risque de récession (hausse de la prime de risque).

En termes de performances, l'indice *IBoxx Euro corporates* a cédé -14,2% l'an passé. La remontée des taux, mais aussi l'écartement des primes de risque de 62 bps contre *swap* sur l'année 2022 à 114 bps contre *swap* (avec un point haut à 140 bps le 25 octobre) pénalisent fortement le marché du crédit.

Le marché des obligations haut rendement a forcément souffert dans ce contexte de remontée des taux et d'incertitude macroéconomique. Les nouvelles émissions en 2022 ont nettement diminué pour s'élever à 17 milliards d'euros contre 110 milliards d'euros en 2021. Ainsi, même si l'indice *iBoxx Euro liquid High Yield* est parvenu à limiter la casse en fin d'année, sa performance sur 2022 s'élève à -9,4%, après une perte maximale de -14,11% le 13 octobre dernier, en raison notamment d'un écartement des primes de risque sur l'année de 162 bps contre *swap* à 476 bps.

Actions

Les marchés actions ont connu une année négative et très volatile en 2022 : après un bon début d'année, la conjugaison de l'envolée des rendements sur le marché obligataire, de la guerre en Ukraine et de la flambée des prix de l'énergie les a rapidement fait basculer dans le rouge, notamment pour les titres de la zone euro.

Indices	Performance 2022
CAC 40	-9,50 %
MSCI EMU	-14,53 %
MSCI Europe	-11,86 %
S&P 500	-19,44 %
Nasdaq	-33,10 %
Topix	-5,05 %
MSCI Emerging markets	-22,37 %
MSCI AC World	-19,80 %

Les indices européens ont mieux résisté grâce au poids des valeurs de l'énergie. Au niveau mondial, les actions japonaises ont parfaitement joué leur rôle de valeur refuge. Les pays émergents ont limité la casse, mais ont été pénalisés par la sous-performance de la Chine. Enfin, les actions américaines sont en queue de classement, pénalisées par les mauvaises performances du secteur technologique en 2022.

D'un point de vue sectoriel, la dispersion des performances a été élevée l'an passé. En zone euro, si les énergéticiens ont affiché des performances nettement positives, à l'opposé, le luxe a nettement baissé, tout comme la santé et surtout la technologie, pire performance en 2022. Même constat aux États-Unis : les indices S&P 500, mais surtout Nasdaq, traditionnelles martingales des dernières années, se sont effondrés, alors que les investisseurs délaissaient Facebook, Microsoft et consorts. La hausse des taux a mécaniquement contribué à la baisse des valorisations structurellement élevées depuis une décennie.

Les marchés ont néanmoins connu deux phases de « rallye » haussier, durant l'été et à l'automne, avant de corriger à nouveau par la suite, en particulier aux États-Unis. Ces hausses ont à chaque fois été alimentées par l'espoir des investisseurs de voir les banques centrales effectuer un virage dans leur nouvelle politique monétaire, le fameux « pivot » qui a tant fait parler au deuxième semestre. Mais la FED et la BCE sont cette fois restées inflexibles et le changement de ton est radical : pour 2023, d'autres hausses de taux sont d'ores et déjà annoncées pour continuer à lutter contre l'inflation.

La gestion financière de la Carac (fonds euros)

L'actif général de la Carac a commencé l'année 2022 avec un positionnement prudent et des marges de manœuvre lui permettant de capter les opportunités qui se sont présentées cette année. En effet, le net ralentissement des achats obligataires opéré ces dernières années (voire des désinvestissements nets en 2020 et 2021) dans un contexte de taux bas et de manque de rémunération du risque de crédit a permis, d'une part, de limiter la dilution du rendement actuariel du portefeuille, de réduire le risque de crédit par des cessions d'émetteurs dont la qualité financière et/ou extra-financière n'était plus jugée suffisante, d'autre part, d'augmenter sensiblement la poche de liquidités. En parallèle, la forte performance des marchés actions enregistrée en 2021 avait incité à la prudence et des protections à la baisse du marché actions avaient été mises en place.

Sur le portefeuille obligataire, 2022 aura été favorable pour l'actif général de la Carac, la mutuelle ayant profité des périodes de fortes tensions observées, tant sur les taux que sur les primes de risque du marché du crédit (principalement les mois de juin, septembre et décembre), pour accélérer massivement son rythme d'investissement aussi bien sur les marchés primaires que secondaires. Ces achats ont permis

à la fois de rehausser le score de notation du portefeuille obligataire et d'en augmenter le rendement, mettant fin au phénomène de dilution constaté ces dernières années. Plus d'un tiers des montants investis a porté sur des émetteurs publics (souverains et supranationaux), garantissant ainsi sécurité et liquidité du portefeuille obligataire.

De façon opportuniste, des opérations d'arbitrage ont été également mises à profit pour accroître le rendement du portefeuille tout en améliorant la qualité de crédit de ce dernier. Notons que les arbitrages opérés, ainsi que les ventes, ont eu un impact limité sur la réserve de capitalisation avec une dotation de 12 000 euros.

2022 a vu à nouveau le renforcement de l'intégration des critères ESG dans la gestion du portefeuille obligataire avec, d'une part, une amélioration de la note extra-financière (score ESG du portefeuille) et, d'autre part, un net accroissement des achats sur des obligations à impact social ou environnemental qui ont représenté 25% des flux d'investissement.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2022 en obligations s'élèvent à 1 309,13 millions d'euros face à des remboursements de 363,37 millions d'euros et des ventes de 359,46 millions d'euros, soit un solde net acheteur en valeur brute comptable de 586,30 millions d'euros.

Au global, les produits de taux représentent 79,93% des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2022.

Sur son portefeuille d'actions cotées, la Carac a également été active et a pu exploiter la volatilité offerte par les marchés en 2022. L'exposition à la classe d'actifs a été réduite dès le mois de janvier, contribuant ainsi à l'objectif de plus-values annuelles. En parallèle, la mise en place de protections en 2021 a permis de traverser le stress des marchés sereinement. Ces protections ont été activées lorsque les actions ont chuté, générant là aussi un résultat positif pour le rendement du fonds en euros. Post-déclenchement de la guerre en Ukraine, l'exposition a été renforcée. À la rentrée, après la violente vague haussière de l'été, des prises de profits ont de nouveau été réalisées, ramenant l'exposition actions dans le bas de sa fourchette cible. De nouvelles protections ont également été mises en place, proches des plus hauts niveaux de l'année après le rebond des marchés à l'été et du quatrième trimestre.

Les mouvements 2022 ont aussi permis de poursuivre la diversification géographique du portefeuille.

Sur nos portefeuilles de *private equity* et de dettes privées, nous avons renforcé nos engagements sur les thématiques de la santé et des fintechs ainsi que du financement de la transition énergétique.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a diminué au cours de l'exercice et représente 9,32% de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2022, contre 10,71% (cf. rapport de gestion 2021) au 31 décembre 2021.

Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de +412,58 millions d'euros, face à des ventes de 604,09 millions d'euros. Sur les structurés actions, 137,19 millions d'euros ont été investis, dont 100 millions de positions *short*. Ces dernières ont été rollées en cours d'année, ce qui se traduit par un solde net de 37,19 millions d'euros sur les structurés actions. Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont négatifs à -139,77 millions d'euros.

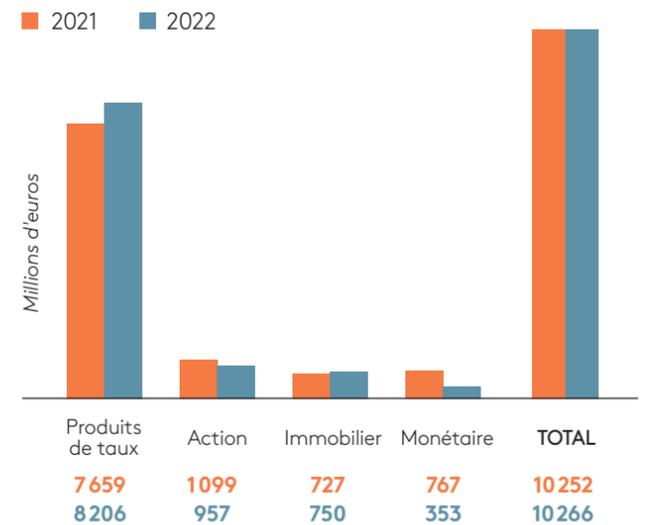
Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 104,63 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilans bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en baisse et représentent 3,44% du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2022.

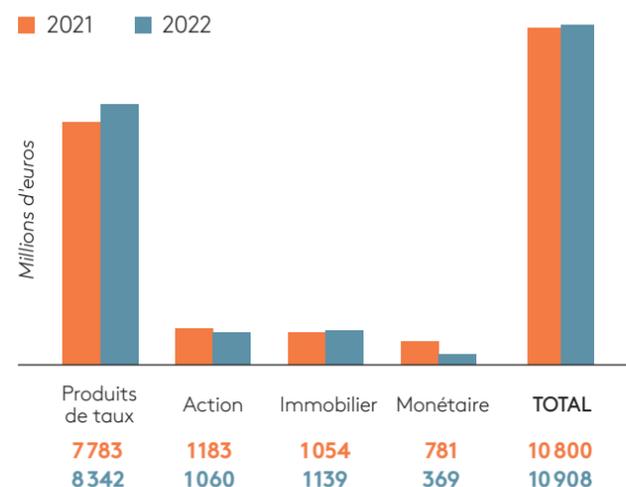
Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élèvent au cours de l'année 2022 à 381 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac. Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,70%.

Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (données hors UC, hors immobilier d'exploitation)

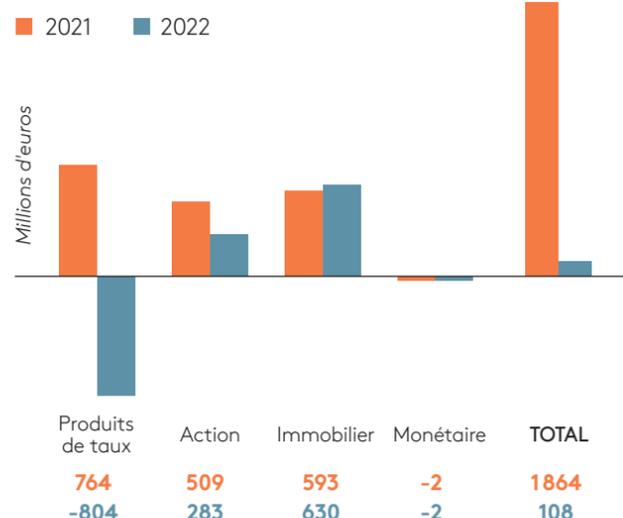
(En millions d'euros - coupons courus exclus)



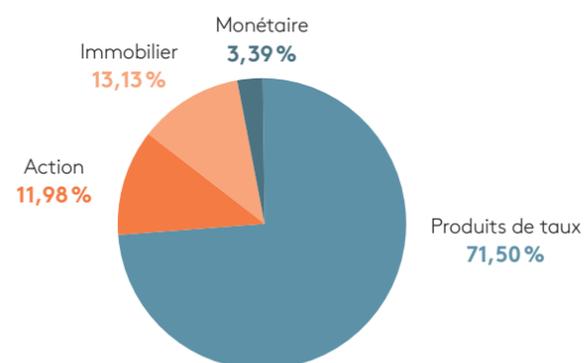
Situation comparée des actifs en valeur nette comptable (y compris UC et immobilier d'exploitation)
(En millions d'euros - coupons courus inclus)



Situation comparée des plus et moins-values latentes
(En millions d'euros)



Répartition des actifs en valeur de marché
(données hors UC, hors immobilier d'exploitation, hors coupons)



Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	+4,01%	+13,88%	+23,36%
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	-13,96%	+0,97%	+3,55%
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	-16,60%	+13,74%	+23,55%
FR0000291239	CPR Cash	CPR AM	Monétaire	-0,03%	-1,17%	-1,91%
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	-15,52%	-2,29%	+7,05%
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	-8,95%	+2,14%	-13,60%
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligataire flexible	-8,98%	-3,86%	-4,04%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48%	+4,92%	+16,36%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73%	+33,69%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93%	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	-16,01%	+21,50%	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	-31,00%	+4,17%	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	-27,16%	+29,41%	-

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Patrimoine

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0232528306	AB Emerging markets growth	AB	Actions émergentes	-16,62%	-4,95%	-6,50%
LU0251853072	AB International Healthcare	AB	Actions monde santé	-4,67%	+37,21%	+83,64%
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	-26,67%	+21,21%	+42,14%
	Carac Perspectives Immo	Atream	Immobilier	4,01%	+13,88%	+23,36%
FR0010669150	Carac Actions zone euro	CPR AM	Actions zone euro	-13,96%	+0,97%	+3,55%
FR0010669168	Carac Actions Internationales ISR	CPR AM	Actions monde	-16,60%	+13,74%	+23,55%
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	-9,47%	-3,88%	-2,43%
FR0000291239	CPR cash	CPR AM	Monétaire	-0,05%	-1,17%	-1,91%
LU1861294319	CPR éducation	CPR AM	Actions monde	-16,95%	-14,53%	-
FR0010836163	CPR Silver Age	CPR AM	Actions Europe	-15,52%	-2,29%	+7,05%
FR0010557967	Dorval Convictions	Dorval AM	Actions flexibles	-8,95%	+2,14%	-13,60%
LU1161527038	EdR Fund Bond Allocation	Edmond de Rothschild AM	Obligations flexibles	-8,98%	-3,86%	-4,04%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48%	+4,92%	+16,36%
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris associates	Actions monde Value	-13,13%	+8,24%	+17,54%
FR0012355139	Lazard Patrimoine	Lazard Frères Gestion	Multi-actifs	+0,34%	+8,17%	+12,85%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73%	+33,69%
FR0000989899	Oddo avenir	Oddo BHF AM	Actions France	-20,71%	-1,82%	+2,07%
LU0366534344	Pictet nutrition	Pictet AM	Actions monde	-18,53%	+4,12%	+17,63%
LU0340559557	Pictet timber	Pictet AM	Actions monde	-13,68%	+26,96%	+30,07%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93%	-
LU1951229035	Thematics Water	Thematics AM	Actions monde	-16,01%	+21,50%	-
LU1951225553	Thematics Safety	Thematics AM	Actions monde	-31,00%	+4,17%	-
LU1951200481	Thematics AI & Robotics	Thematics AM	Actions monde	-27,16%	+29,41%	-

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Épargne Génération

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	Classe d'actifs	Performance 2022	Performance cumulée 3 ans	Performance cumulée 5 ans
LU0520233601	AB Sustainable US Thematics	AB	Actions américaines	-26,67%	+21,21%	+42,14%
FR0010177899	Choix solidaire	Ecofi	Multi-actifs	-9,47%	-3,88%	-2,43%
FR0010505578	EdR Sicav euro sustainable equity	Edmond de Rothschild AM	Actions zone euro	-15,48%	+4,92%	+16,36%
LU0147944259	Harris Global Equity	Harris associates	Actions monde Value	-13,13%	+8,24%	+17,54%
LU0914733059	Mirova Europe environmental equity	Mirova	Actions Europe	-22,62%	+11,73%	+33,69%
FR0000989899	Oddo avenir	Oddo BHF AM	Actions France	-20,71%	-1,82%	+2,07%
LU0340559557	Pictet timber	Pictet AM	Actions monde	-13,68%	+26,96%	+30,07%
LU1951204046	Thematics Meta	Thematics AM	Actions monde	-24,67%	+14,93%	-

La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel, pour la Carac, de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires et par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, tout en poursuivant ses investissements dans l'économie française.

La Fondation Carac, créée en 2011, a pour objet d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine en France. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans à compter du 19 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2024, conformément à la résolution adoptée par le Conseil d'administration de la Carac, membre fondateur de la fondation d'entreprise, le 26 octobre 2021.

La Carac finance également la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social de l'Essec et propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2022, le patrimoine immobilier locatif se compose de 43 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale d'environ 96 000 m², dont environ 780 lots d'habitation, 29 000 m² de surfaces de bureaux et près de 14 000 m² de locaux commerciaux.

Trois cessions sont intervenues sur l'exercice 2022 : deux immeubles résidentiels parisiens, le 48 rue des Moines dans le 17^e arrondissement et le 11 rue de Douai dans le 9^e arrondissement, ainsi qu'un actif à usage mixte situé sur la commune de Châlons-en-Champagne (Marne).

Les travaux d'envergure engagés sur l'immeuble du 86/88 rue Thiers à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été réceptionnés en décembre 2022, la levée des réserves devant être achevée au premier trimestre 2023. Ces travaux visaient à optimiser la performance énergétique de l'immeuble, grâce au remplacement de la façade, et à améliorer le confort des occupants par l'ajout de services et la rénovation des parties communes.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2022 s'élève à 972,20 millions d'euros, dont 892,60 millions d'euros pour le parc locatif et 79,60 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2022 tient compte des cessions intervenues sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnées ci-dessus, ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Amiens (Somme).

Relocation des locaux vacants

En 2022, 122 appartements ont été loués contre 138 pour l'année 2021.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 26,60 €/m²/mois vs 25,90 €/m² en 2021 pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Sur la commune de Boulogne-Billancourt, la moyenne de relocation est en progression à 26 €/m²/mois vs 25,20 €/m² en 2021. En province, elle est en progression à 14,30 €/m² vs 13,40 €/m² en 2021.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale (pondérée pour les boutiques) de 4 460 m² a été relouée en 2022 pour un prix moyen de 497 €/m²/an vs 568 €/m² en 2021. Les locaux situés sur les communes de Paris ou Neuilly-sur-Seine se sont signés à 600 €/m² en moyenne et ceux localisés à Vincennes (Val-de-Marne) et Boulogne-Billancourt à une valeur moyenne de 367 €/m².

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2022 à 29,5 millions d'euros contre 27,5 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 7% du quittancement global sur un an.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2022 ressort à 1 230 000 euros contre 616 000 euros à fin 2021.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2022 en réserve, soit 73 708 019,86 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2022, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de l'exercice 2021.

Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2022 peut se rationaliser de la manière suivante.

(En euros)	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	1 018 720 603	74 124 273		1 092 844 877
Réserve de capitalisation	234 274 625	4 401 927	4 305 790	234 370 761
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	74 124 273	73 708 020	74 124 273	73 708 020
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 346 807 966	152 234 220	78 430 063	1 420 612 123

9. Compte de la participation aux excédents

(En euros)		31/12/2022
A. Cotisations émises		373 965 988
B. Charges des prestations		677 251 902
C. Charges de provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques		-299 344 086
D. Frais et charges techniques		60 443 779
E. Ajustement ACAV		0
F. Solde du compte technique	A-B-C-D+E	-64 385 608
G. 10% du solde du compte technique (Si E>0)		0
H. Quote-part du résultat technique	F-G	-64 385 608
I. Placements N		10 459 451 545
J. Placements N-1		10 442 543 000
K. Moyenne des placements	(I+J)/2	10 450 997 273
L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		378 479 293
M. Rendement des placements	(L/K)	3,62%
N. Provisions techniques N		9 077 758 934
O. Provisions techniques N-1		9 151 353 829
P. Moyenne des provisions techniques	(N+O)/2	9 114 556 381
Q. SOLDE DU COMPTE FINANCIER	Lx(P/K)	330 080 543
R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		280 568 461
S. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	H+R	216 182 854
T. Intérêts techniques crédités		76 809 457
U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	S-T	139 373 397
V. Participation aux excédents		140 561 409
W. PARTICIPATION AUX RÉSULTATS EXCÉDANT LE MINIMUM RÉGLEMENTAIRE	V-U	1 188 012

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

Sur l'exercice 2022, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

■ Christophe BAYARD

Vice-président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Agnès BERG

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

■ Véronique BETEGNIES

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Hauts-de-France

■ Laurence BRICE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Marion BUCHET

Administratrice de la Carac

■ Amaury BUINO

Administrateur délégué à l'audit de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Hauts-de-France

■ Isabelle CONTI

Vice-présidente de la Carac à compter du 24 juin 2021
Déléguée de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Jean-Philippe COUASNON

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Normandie

■ Bruno GABELLIERI

Administrateur
Délégué de la Carac - conseil de section Aquitaine

■ Henri-Noël GALLET

Administrateur délégué à la vie des élus de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Poitou/Charentes/Limousin

■ Frédéric GARDE

Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Gérard HOURY

Administrateur délégué aux risques de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Centre

■ Pierre LARA

Président de la Carac à compter du 24 juin 2021
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac - conseil de section PACA/Corse

■ Laurent LE GOC

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Centre

■ Jean-Marc MALLET

Administrateur de la Carac

■ Astrid MARAGE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Lorraine/Champagne/Ardennes

■ Sandrine de MAYENNE

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Paris/Île-de-France/Outre-mer

■ Aurore MONPOU

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section Centre

■ Pascal THÉVENON

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - conseil de section Bretagne

■ Marie-Paule ZUSSY

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - conseil de section
Alsace/Franche-Comté/Bourgogne

Comité d'audit

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac.

Sur l'exercice 2022 : Amaury Buino, Agnès Berg, Véronique Betegnies, Régis Holo, Magali Monnot.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L.823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé des missions suivantes :

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance.
3. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n°537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 du Code de commerce.
4. Il suit la mission du commissaire aux comptes. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce.
5. Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section II du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n°537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement.

6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce.

7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont celle-ci a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée aux Dirigeants opérationnels

La rémunération annuelle brute perçue en 2022 par les Dirigeants opérationnels a été de 165 979 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2022 et évolution prévisible en 2023

14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique

Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et le contexte des taux bas qui perdure, l'année 2022 a suscité encore de nombreuses interrogations pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par de multiples événements (guerre en Ukraine, inflation...).

Le chiffre d'affaires a progressé par rapport à 2021 avec une collecte proche des 500 millions d'euros (494 millions d'euros). Le lancement de la nouvelle gamme assurance vie en juin 2021, dans la continuité du PERin lancé en octobre 2020, a renforcé la fidélisation et attiré de nouveaux adhérents. Le nombre de nouvelles souscriptions en 2022 est supérieur à celui de 2021.

En 2022, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité et lui permet de proposer de bons taux. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents ; ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Depuis la crise sanitaire, nous avons adapté et élargi notre mode de fonctionnement avec notamment l'organisation de web-conférences sur différentes thématiques.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a donné lieu à la mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2022, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face-à-face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un processus d'adhésion dématérialisée (Ryder Cup) et une évolution des services sur l'espace adhérents ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils ont renforcé notre capacité d'adaptation avec notamment la signature électronique, la possibilité de versements en ligne et un nouveau CRM (ION). Cette transformation numérique s'est poursuivie en 2022. En 2023, des leviers supplémentaires seront mis en place pour le bon développement commercial de la Carac.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a continué en 2022 à mobiliser des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de développement

■ L'Unapei

Comme chaque année, la Carac a participé au congrès annuel de l'Unapei en tant que partenaire privilégié. En parallèle, plusieurs réunions d'information se sont tenues au niveau local afin de présenter notre mutuelle et accompagner les familles des personnes en situation de vulnérabilité.

■ Unéo

À son lancement en 2019, notre partenariat d'indication portait sur la garantie Retraite Mutualiste du Combattant. L'objectif étant qu'Unéo nous transmette des contacts qualifiés parmi ses adhérents qui sont titulaires d'une Carte du Combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation ou, à défaut, qui peuvent y prétendre.

Le 30 juin 2021, notre partenariat avec Unéo prend une nouvelle ampleur avec de nouveaux leads « bilan retraite ». L'objectif de ces nouvelles indications, pour la Carac, est de développer la commercialisation du PERin. Côté Unéo, cette offre complémentaire est destinée aux adhérents et à leur conjoint qui ne sont pas éligibles à la Carte du Combattant ou au Titre de Reconnaissance de la Nation.

Depuis le 1^{er} décembre 2021, le réseau commercial d'Unéo peut également réaliser des indications en complément de celles effectuées par la plateforme téléphonique du partenaire.

Au cours de l'année 2022, la Carac et la mutuelle Unéo ont réalisé une opération « pilote » portant sur l'indication croisée. Cette opération, qui s'est déroulée sur les zones Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur, visait à indiquer auprès d'Unéo, nos adhérents/prospects qui seraient intéressés par une solution de notre partenaire.

■ Communauté Défense

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a œuvré auprès de la communauté Défense et de ses familles et démultiplié ses actions. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- le renouvellement de son partenariat avec l'Association Nationale des combattants des Opérations Extérieures (ANOPEX) ;
- la sponsoring et la participation au congrès national de l'aviation de chasse ;
- la réalisation de plusieurs actions au niveau local : participation à la journée de solidarité aux blessés, intervention lors d'assemblées générales, réalisation de communication au sein des agendas des personnels...

■ Le partenariat avec le Crédit Coopératif a été stoppé le 31 décembre 2021.

Les partenariats de coopération

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1% des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel, qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), qui combat l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En novembre 2019, l'Unapei, première union française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille, est devenue le sixième partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

À la suite de l'évolution de notre gamme de produits, l'ensemble des conventions de partenariat avec la société de gestion Tikehau ainsi que les six associations solidaires ont fait l'objet d'un avenant.

En 2022, plusieurs actions ont été entreprises avec certaines de ces associations partenaires.

■ APF France handicap

Dans la continuité des démarches entreprises en 2021, la Carac a réalisé en 2022 cinq réunions d'information à destination des familles adhérentes et professionnels de l'association.

■ Œuvre des Pupilles des sapeurs-pompiers de France

La Carac a été présente au congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Vandœuvre-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). Notre mutuelle a également été représentée par notre Vice-présidente, Mme Conti, aux cérémonies « primes d'installation » et « remise des clés » organisées par l'association.

■ Solidarités Nouvelles face au Chômage

La Carac a tenu un stand au forum des partenaires organisé par l'association.

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (carac.fr, réseaux sociaux, Carac mag...) : promotion de la finance solidaire, communication autour des associations partenaires... Parallèlement, les collaborateurs de la Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneurial Social de l'Essec

En 2022, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec en soutenant la Chaire Innovation et Entrepreneurial Social. Dans ce cadre, deux défis ont été proposés aux étudiants : le premier sur le thème de la transmission des compétences entre générations afin de capitaliser sur les savoirs et favoriser la cohésion intergénérationnelle. Le deuxième thème était, quant à lui, consacré à la façon dont la Carac peut se démarquer sur le marché de la finance durable.

14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

L'année 2022 a vu la consolidation des outils et services contribuant à digitaliser l'expérience de nos adhérents et permettant de renforcer l'efficacité opérationnelle de nos collaborateurs.

Ces travaux de digitalisation ont été complétés par une refonte de notre gouvernance de la Sécurité des Systèmes d'Information et l'amélioration de nos dispositifs de sécurité informatique.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2022 ses fonds propres de plus de 74 millions d'euros.

Ils s'élèvent à 1 420,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 1 346,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 y afférent. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

La gouvernance de la Carac repose sur le principe démocratique « Un homme = une voix ». Les adhérents élisent leurs délégués qui siègent à l'Assemblée générale.

Celle-ci se tient au minimum une fois par an afin de statuer sur la vie de la mutuelle et son administration, notamment sur les activités exercées, le rapport de gestion, les comptes annuels, les modifications statutaires et réglementaires et toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les délégués élisent les membres du Conseil d'administration de la Carac. Cette instance détermine les orientations stratégiques de la mutuelle et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Afin de répondre avec efficacité aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

En 2022, les administrateurs de la Carac ont suivi sept sessions collectives de formation. Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Le 20 juin 2019, l'Assemblée générale de la Carac a adopté les nouvelles orientations stratégiques de la mutuelle pour les dix prochaines années. Baptisé « Ambition 2030 », ce plan structurant doit permettre à la mutuelle d'assurer son indépendance en mettant à profit son expertise en épargne retraite, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Le plan stratégique a été organisé afin d'optimiser le dispositif commercial, de renforcer le canal partenarial, de développer la performance opérationnelle, d'étudier les opportunités de s'ouvrir au marché « entreprises » et de créer le métier de gestionnaire d'actifs pour compte de tiers. Deux axes transverses — transformation numérique et conduite du changement — viennent soutenir le plan stratégique.

Il s'agit ainsi de répondre aux évolutions réglementaires, concurrentielles et technologiques de l'environnement et d'engager le nécessaire renouvellement et rajeunissement du portefeuille d'adhérents.

L'année 2022 voit le premier plan triennal d'Ambition 2030 s'achever. Commencé en phase opérationnelle en février 2020, les réussites de ce plan sont nombreuses avec des projets livrés tout au long de ces trois premières années (processus de souscription digitalisée, signature électronique, commercialisation du PERin et d'une nouvelle gamme assurance vie, nouvelle plateforme de marque et site internet, nouvel outil de gestion de la relation client, cartographie et évolution de nos partenariats, évolution de nos outils de gestion et mise en place d'un *workflow* de gestion...). En milieu d'année, un retour d'expérience sur l'ensemble des travaux du premier plan triennal a été réalisé afin de capitaliser les bonnes pratiques et de commencer à définir la suite du plan stratégique. En fin d'année, l'approche méthodologique projet a été entièrement revue afin d'accélérer Ambition 2030.

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel ainsi que des élus : l'avancement du plan fait l'objet de points spécifiques lors des Conseils d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (*Caractualités* à destination des élus et *Carac mag*, destiné aux adhérents). Une page d'Agora, l'intranet des salariés, est consacrée à Ambition 2030 et une présentation de l'avancée du plan a également été réalisée lors des différents événements organisés en 2022 auprès des élus et des collaborateurs de la Carac.

TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les adhérents. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2021, la carte électorale adopte le même découpage que le réseau commercial avec 14 sections de vote.

Sous l'impulsion de la présidence, les élus ont pu se retrouver

en présentiel dès le mois de mars, lors de la réunion des Présidents des conseils de section. L'Assemblée générale s'est tenue normalement le 23 juin 2022, avec le très bon taux de participation de 94%. La conférence des Présidents et des Vice-présidents des conseils de section a rassemblé les élus en octobre 2022.

À partir d'octobre 2022, le Président, le nouveau Directeur général et les deux Vice-présidents ont entrepris un tour des régions pour aller à la rencontre des élus et du réseau commercial. Quatre réunions régionales ont eu lieu à Avignon (Vaucluse), Reims (Marne), Toulouse (Haute-Garonne) et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Onze webinaires ont aussi été organisés sur l'ensemble du territoire de février à décembre 2022, sur le thème de la préparation à la retraite ou de la transmission du patrimoine, à destination des adhérents et des prospects.

ÊTRE ACTEUR DE L'ENTRAIDE

Dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2022, des étudiants ont travaillé sur deux sujets proposés par la Carac sous la forme de mini-défis.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, le Directeur général de la Carac est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant. Arrivée au terme de sa durée initiale de dix ans, la fondation a été prorogée pour une durée de trois ans jusqu'au 19 novembre 2024. En 2022, elle a soutenu 12 projets.

POLITIQUE SALARIALE

À l'occasion de la NAO, début 2022, la Carac a tenu à valoriser la mobilisation continue de ses collaborateurs tout au long de la crise sanitaire, au service du déploiement de son plan stratégique Ambition 2030.

Ainsi, la Carac et les trois organisations syndicales dans l'entreprise (FO, CFDT, CFE-CGC) ont conclu un accord sur les salaires portant notamment sur :

- une revalorisation générale collective de 2,5% des salaires bruts de référence qui s'applique en complément de l'augmentation de la rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) décidée au niveau de la branche de la mutualité pour l'année 2022, soit 2,8% ;
- des augmentations individuelles sur la base de 1,5% des salaires bruts ;
- une prime exceptionnelle de 500 euros bruts pour les collaborateurs ayant assuré une présence physique continue sur site durant la période de crise sanitaire.

En décembre 2022, afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses

collaborateurs dans un contexte inflationniste, la Carac a conclu un accord d'entreprise portant sur le versement d'une prime de partage de la valeur ainsi que sur le versement de primes exceptionnelles.

DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac poursuit sa politique visant à accorder une place privilégiée aux travailleurs handicapés et se donne les moyens de favoriser leur carrière au sein de la mutuelle.

La Carac s'engage ainsi à maintenir, dans la mesure du possible, un quota de 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs.

En outre, la Carac est très attachée à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. Ainsi, la Carac a obtenu, pour l'année 2022, la note globale de 86/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2022, la collecte, la destruction et le recyclage de 4,3 tonnes de matières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social de l'Essec pour accompagner les entrepreneurs sociaux ont pu se tenir dans leurs locaux. Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS à l'instar de la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié les règles de fonctionnement de la Carac. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence. Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur a été mise en place.

Taux de rendement 2022

Les provisions mathématiques de l'exercice 2022 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2022 avec les taux de rendement nets suivants :

Compte Épargne Carac	2,30 %	Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Carac Épargne Plénitude	2,30 %	Épargne Handicap (épargne)	1,20 %
Compte Épargne Famille	2,30 %	Plan Épargne Populaire	1,20 %
Entraid'Épargne Carac	2,30 %	Plan Épargne Vie	1,20 %
Assurance Vie Agir	2,30 %	Plan Obsèques Carac	1,08 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	2,30 %	Obsèques par avance	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,08 %	Esprit Tranquille	1,08 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,08 %	Épargne Handicap (rentes)	1,08 %
Carac Avenir	1,10 %	RSUP	1,08 %
Loi Madelin	1,10 %	CAR	1,08 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,10 %	SGE	1,08 %
Eclor	1,08 %	PER Individuel Carac	2,50 %
Carac Perspectives phase épargne (100 % euros)	1,15 %	Carac Épargne Patrimoine	2,50 %
Carac Perspectives phase épargne (Si UC > 0 %)	0,95 %	Carac Épargne Génération	2,50 %
Carac Perspectives phase pension	0,95 %	Carac Épargne Solidaire	2,50 %
Carac Profiléo	2,50 %	Carac Épargne Protection	2,50 %

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	435 368	538 722	402 065	475 890	494 257
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	94 613	123 689	116 402	108 554	111 576
Dotations aux provisions et amortissements	11 531	14 749	9 009	10 288	8 995
Reprise de provisions et amortissements	-4 554	-4 622	-1 463	-5 022	-1 074
Impôt	26 599	35 184	35 692	29 164	29 947
Résultat après IR, et dotations aux provisions et amortissements	61 037	78 378	73 164	74 124	73 708
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
Résultat net après affectation des bonifications	61 037	78 378	73 164	74 124	73 708
III - PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	350	341	344	369	410
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 923	17 505	17 175	19 999	26 105

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs au Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2022

VERSEMENTS HORS FRAIS

(En euros)	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	78 209 936	76 903 462	+1,70 %
Carac Avenir	657 097	710 931	-7,57 %
Rente Viagère Immédiate Carac	122 003	888 581	-86,27 %
Eclor	3 507	8 643	-59,42 %
Primor	610	610	0,00 %
Compte Épargne Carac	98 757 307	106 221 718	-7,03 %
Compte Épargne Famille	17 296 423	16 722 270	+3,43 %
Garantie Obsèques Carac	96 517	107 392	-10,13 %
Volonté Obsèques Épargne	194 199	261 705	-25,79 %
Volonté Obsèques Prévoyance	70 826	87 024	-18,61 %
Entraid'Épargne Carac	4 432 260	5 014 736	-11,62 %
Carac Perspectives	2 785 706	3 308 716	-15,81 %
Carac PER Individuel	21 355 470	15 427 554	+38,42 %
Carac Épargne Patrimoine	205 935 450	75 960 762	+171,11 %
Carac Épargne Génération	3 611 671	1 248 974	+189,17 %
Carac Épargne Solidaire	1 598 970	2 415 405	-33,80 %
Carac Épargne Protection	15 937 612	12 653 079	+25,96 %
Carac Profiléo	31 257 682	144 404 620	-78,35 %
Carac Épargne Plénitude	3 266 215	3 730 310	-12,44 %
Plan Obsèques Carac	3 184 622	3 037 524	+4,84 %
Assurance Vie Agir	549 490	2 828 003	-80,57 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	363 932	439 196	-17,14 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	-16 481	328 139	-105,02 %
Carac Temporal	114 820	94 341	+21,71 %
Épargne FMP	1 840 141	2 470 290	-25,51 %
Rente FMP	39 122	21 010	+86,20 %
Décès FMP	53 192	62 320	-14,65 %
TOTAL	491 718 298	475 357 314	+3,44 %

NOUVELLES GARANTIES

	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	1 367	1 019	+34,2 %
Carac Avenir	3	15	-80,0 %
Rente viagère immédiate Carac	2	7	-71,4 %
Compte Épargne Carac	10	346	-97,1 %
Compte Épargne Famille	3	175	-98,3 %
Entraid'Épargne Carac	0	9	-100,0 %
Carac Perspectives	0	2	-100,0 %
PERIn	2 053	1 702	+20,6 %
Carac Profiléo	98	4 529	-97,8 %
Carac Épargne Plénitude	3	40	-92,5 %
Plan Obsèques Carac	1 287	1 169	+10,1 %
Assurance Vie Agir	2	15	-86,7 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	0	10	-100,0 %
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	0	6	-100,0 %
Carac Temporal	644	571	+12,8 %

Carac Épargne Génération	1 168	497	+135,0%
Carac Épargne Patrimoine	7 531	3 411	+120,8%
Carac Épargne Protection	695	551	+26,1%
Carac Épargne Solidaire	76	111	-31,5%
TOTAL	14 942	14 185	+5,3%

EFFECTIFS

	2022	2021	Évolution
Nombre d'adhérents :	304 833	313 459	-2,8%
- dont Anciens combattants	138 572	146 487	-5,4%
- dont non combattants	166 261	166 972	-0,4%
Bénéficiaires	5 256	5 523	-4,8%
TOTAL GÉNÉRAL	310 089	318 982	-2,8%

NOMBRE DE GARANTIES

	2022	2021	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant ⁽¹⁾	143 445	151 573	-5,4%
- En cours de constitution	17 985	18 321	-1,8%
- En cours de service	125 460	133 252	-5,8%
Bon Carac	52	60	-13,3%
Carac Avenir	2 203	2 390	-7,8%
Rente viagère immédiate Carac	867	928	-6,6%
Eclor	72	82	-12,2%
Primor	2	5	-60,0%
Compte Épargne Carac	106 308	113 308	-6,2%
Compte Épargne Famille	35 152	36 476	-3,6%
Garantie Obsèques Carac	616	669	-7,9%
Volonté Obsèques Épargne	3 488	3 792	-8,0%
Volonté Obsèques Prévoyance	679	723	-6,1%
Entraid'Épargne Carac	6 569	7 018	-6,4%
Carac Perspectives	6 877	7 394	-7,0%
PERIn	4 532	2 520	+79,8%
Carac Profiléo	27 026	27 853	-3,0%
Carac Épargne Plénitude	5 901	6 276	-6,0%
Plan Obsèques Carac	8 109	7 146	+13,5%
Assurance Vie Agir	940	965	-2,6%
Carac Épargne Vivre Ensemble Carac	189	193	-2,1%
Carac Épargne Vivre Ensemble Crédit Coopératif	40	41	-2,4%
Carac Temporal	2 333	1 749	+33,4%
Épargne FMP	4 610	4 927	-6,4%
Rente FMP	2 890	3 050	-5,2%
Décès FMP	1 018	1 100	-7,5%
Carac Épargne Génération	1 653	497	+232,6%
Carac Épargne Patrimoine	10 676	3 367	+217,1%
Carac Épargne Protection	1 167	540	+116,1%
Carac Épargne Solidaire	170	105	+61,9%
TOTAL	377 584	384 747	-1,9%

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.
Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes annuels

Actif du bilan (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Actifs incorporels	1 272 303,97	1 862 757,60
2 - Placements	9 857 783 806,82	9 869 822 638,25
2a. Terrains et constructions	759 937 715,48	747 713 392,25
2b. Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	0,00	0,00
2c. Autres placements	9 097 846 091,34	9 122 109 246,00
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00
3 - Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	468 661 348,25	382 420 646,54
4 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
4a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
4b. Provisions d'assurance-vie	0,00	0,00
4c. Provisions pour prestations à payer (vie)	0,00	0,00
4d. Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
4e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	0,00	0,00
4f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
4g. Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
4h. Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
4i. Autres provisions techniques (vie)	0,00	0,00
4j. Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0,00	0,00
5 - Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
6 - Créances	125 375 682,00	126 184 532,89
6a. Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	7 904 473,24	8 612 102,07
6aa. Cotisations restant à émettre	0,00	0,00
6ab. Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	7 904 473,24	8 612 102,07
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
6c. Autres créances	117 471 208,76	117 572 430,82
6ca. Personnel	2 500,00	1 225,07
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	100 514 582,34	104 809 967,77
6cc. Débiteurs divers	16 954 126,42	12 761 237,98
7 - Autres actifs	59 789 130,06	17 742 714,60
7a. Actifs corporels d'exploitation	797 599,55	1 066 888,57
7b. Avoirs en banque, CCP et caisse	58 991 530,51	16 675 826,03
8 - Comptes de régularisation - actif	672 561 590,56	668 223 549,36
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	115 544 606,54	106 096 055,10
8b. Frais d'acquisition reportés (vie)	0,00	0,00
8c. Frais d'acquisition reportés (non-vie)	0,00	0,00
8d. Autres comptes de régularisation	557 016 984,02	562 127 494,26
9 - Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	11 185 443 861,66	11 066 256 839,24

Passif du bilan (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Fonds mutualistes et réserves	1 420 612 122,82	1 346 807 966,17
1.1 - Fonds propres	1 420 612 122,82	1 346 807 966,17
1a. Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b. Écarts de réévaluation	4 413 511,86	4 413 511,86
1c. Réserves	1 336 017 244,05	1 261 796 834,08
1d. Report à nouveau	0,00	0,00
1e. Résultat de l'exercice	73 708 019,86	74 124 273,18
1.2 - Autres fonds mutualistes	0,00	0,00
1f. Fonds de dotation avec droit de reprise	0,00	0,00
1g. Subventions nettes	0,00	0,00
2 - Passifs subordonnés	0,00	0,00
3 - Provisions techniques brutes	9 077 758 933,72	9 151 353 828,87
3a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0,00	0,00
3b. Provisions d'assurance-vie	8 428 445 886,35	8 552 494 369,47
3c. Provisions pour prestations à payer (vie)	114 370 394,07	101 976 177,71
3d. Provisions pour prestations à payer (non-vie)	0,00	0,00
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	534 921 692,93	496 883 281,69
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	0,00	0,00
3g. Provisions pour égalisation (vie)	0,00	0,00
3h. Provisions pour égalisation (non-vie)	0,00	0,00
3i. Autres provisions techniques (vie)	20 960,37	0,00
3j. Autres provisions techniques (non-vie)	0,00	0,00
4 - Provisions techniques des opérations en unités de compte	475 512 930,80	384 660 372,63
5 - Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
6 - Provisions pour risques et charges	7 677 823,22	8 177 316,13
7 - Fonds dédiés	0,00	0,00
8 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,00	0,00
9 - Autres dettes	112 808 503,83	58 651 010,71
9a. Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	5 127 169,80	10 599 254,05
9b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
9c. Dettes envers des établissements de crédit	45 988 461,89	3 491 922,04
9d. Autres dettes	61 692 872,14	44 559 834,62
9da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 917 172,68	5 546 945,35
9db. Personnel	10 449 636,21	10 903 643,65
9dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 520 289,89	11 914 653,32
9dd. Créiteurs divers	28 805 773,36	16 194 592,30
10 - Comptes de régularisation - passif	91 073 547,27	116 606 344,73
11 - Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	11 185 443 861,66	11 066 256 839,24

Compte technique des opérations Vie (2022)

(En euros)	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
1 - Cotisations	494 256 738,16	0,00	0,00	494 256 738,16	475 890 133,76
2 - Produits des placements	469 384 720,83	0,00	0,00	469 384 720,83	434 968 765,96
2a. Revenus des placements	236 568 417,84	0,00	0,00	236 568 417,84	232 502 931,88
2b. Autres produits des placements	60 826 517,87	0,00	0,00	60 826 517,87	75 733 043,15
2c. Produits provenant de la réalisation des placements	171 989 785,12	0,00	0,00	171 989 785,12	126 732 790,93
3 - Ajustements ACAV (plus-values)	18 391 981,96	0,00	0,00	18 391 981,96	22 536 938,16
4 - Autres produits techniques	45 705,92	0,00	0,00	45 705,92	48 938,64
5 - Charges des prestations	-697 473 011,12	0,00	0,00	-697 473 011,12	-683 380 454,32
5a. Prestations et frais payés	-685 633 880,20	0,00	0,00	-685 633 880,20	-712 659 522,20
5b. Charges des provisions pour prestations à payer	-11 839 130,92	0,00	0,00	-11 839 130,92	29 279 067,88
6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	208 491 527,90	0,00	0,00	208 491 527,90	185 759 359,94
6a. Provisions d'assurance vie	299 365 046,44	0,00	0,00	299 365 046,44	294 241 337,04
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	-90 852 558,17	0,00	0,00	-90 852 558,17	-108 481 977,10
6c. Provision pour égalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6d. Autres provisions techniques	-20 960,37	0,00	0,00	-20 960,37	0,00
7 - Participation aux résultats	-217 370 866,20	0,00	0,00	-217 370 866,20	-220 611 866,71
8 - Frais d'acquisition et d'administration	-49 155 691,25	0,00	0,00	-49 155 691,25	-47 192 185,89
8a. Frais d'acquisition	-36 340 788,98	0,00	0,00	-36 340 788,98	-32 857 570,94
8b. Frais d'administration	-12 814 902,27	0,00	0,00	-12 814 902,27	-14 334 614,95
8c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 - Charges des placements	-82 287 506,74	0,00	0,00	-82 287 506,74	-54 965 207,61
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-31 692 641,98	0,00	0,00	-31 692 641,98	-26 147 866,24
9b. Autres charges de placements	2 142 907,12	0,00	0,00	2 142 907,12	-14 537 765,16
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-52 737 771,88	0,00	0,00	-52 737 771,88	-14 279 576,21
10 - Ajustements ACAV (moins-values)	-24 679 581,22	0,00	0,00	-24 679 581,22	-388 427,11
11 - Autres charges techniques	-16 442 015,92	0,00	0,00	-16 442 015,92	-12 532 348,50
12 - Produits des placements transférés au compte non technique	-43 990 161,82	0,00	0,00	-43 990 161,82	-40 534 960,21
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	59 171 840,50	0,00	0,00	59 171 840,50	59 598 686,11

Compte non technique (2022)

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
1 - Résultat technique des opérations non-vie	0,00	0,00
2 - Résultat technique des opérations vie	59 171 840,50	59 598 686,11
3 - Produits des placements	0,00	0,00
3a. Revenus des placements	0,00	0,00
3b. Autres produits des placements	0,00	0,00
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
4 - Produits des placements alloués du compte technique vie	43 990 161,82	40 534 960,21
5 - Charges des placements	0,00	0,00
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
5b. Autres charges des placements	0,00	0,00
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
6 - Produits des placements transférés au compte technique non-vie	0,00	0,00
7 - Autres produits non techniques	488 246,08	3 230 949,92
8 - Autres charges non techniques	-8 271,15	0,00
8a. Charges à caractère social	-4 000,00	0,00
8b. Autres charges non techniques	-4 271,15	0,00
9 - Résultat exceptionnel	12 699,50	-75 879,44
9a. Produits exceptionnels	147 727,65	193 404,52
9b. Charges exceptionnelles	-135 028,15	-269 283,96
10 - Impôt sur le résultat	-29 946 656,89	-29 164 443,62
11 - Solde intermédiaire	73 708 019,86	74 124 273,18
12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	73 708 019,86	74 124 273,18

ANNEXES AUX COMPTES

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2022 a été une année particulièrement mouvementée, avec une guerre aux portes de l'Europe, la flambée du prix des matières premières et une inflation sans précédent depuis 40 ans. La croissance mondiale a fortement ralenti, notamment à la suite des mesures sanitaires coercitives prises par la Chine du fait de la Covid. Par ailleurs, aucun pays n'a été épargné par des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs.

Face à ces enjeux multiples, géopolitiques, économiques et climatiques complexes, la Carac a fait preuve de prudence et de clairvoyance pour anticiper au mieux les évolutions à venir et se préparer aux changements majeurs qui impactent la mutuelle.

Sur le plan financier, la très forte remontée des taux a tout d'abord permis de renforcer la solvabilité de notre mutuelle dès le début de l'année.

La remontée des taux a également offert des opportunités d'investissement pour le fonds en euros de la Carac. La Carac a pu renouveler ses investissements sur des obligations à rendement plus élevé. Cela a ainsi permis de préserver le rendement financier des placements à un niveau élevé (près de 3,70%).

Le positionnement de l'actif général de la Carac ainsi que la gestion active et opportuniste mise en œuvre ont permis de pleinement profiter de la forte remontée des taux obligataires en 2022 tout en réduisant le risque de crédit du portefeuille. Par ailleurs, les engagements sociaux et environnementaux ont été renforcés, 25 % des achats obligataires ayant porté sur des obligations vertes ou sociales.

En 2022, la provision pour participation aux excédents a été dotée de 38 millions d'euros pour atteindre 535 millions d'euros, ce qui constitue une réserve de rémunération de 6,34%. Les richesses latentes mobilisables du portefeuille financier et immobilier de l'actif général s'élèvent à 893 millions d'euros à fin 2022.

La performance de la gestion d'actifs ainsi que le niveau élevé de solvabilité ont permis de distribuer aux adhérents des rendements parmi les meilleurs du marché, entre 2,30% et 2,50% pour tous les produits ouverts à la commercialisation.

Sur le plan opérationnel, la Carac a continué sa transformation avec de belles avancées dans un certain nombre de domaines. La feuille de route du plan Ambition 2030 pour cette troisième année a été respectée grâce à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

Au niveau des résultats, la Carac a fait une belle année commerciale. Dans un marché baissier, le chiffre d'affaires est en progression de 4% à près de 495 millions d'euros en 2022, avec une proportion d'unités de compte en progression par rapport aux derniers exercices. Plusieurs indicateurs sont à relever : la progression de 23% de la collecte en retraite individuelle, une hausse de 33% des contrats RMC, 30 millions d'euros de versements réalisés en ligne (soit un chiffre deux fois et demie plus élevé que celui de 2021). Enfin, le nombre de nouveaux adhérents a progressé de 5%.

Enfin, 2022 a été une année importante pour la mutuelle au niveau de la gouvernance. Le 1^{er} juillet 2022, Michel Andignac a succédé à Jean-Jacques Berthelé et est devenu le nouveau Directeur général de la Carac. Il dirige la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance aux côtés de Pierre Lara, Président de la Carac depuis le 24 juin 2021.

La Carac poursuit son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises et au règlement ANC n°2015-11 dans sa version consolidée du 30 décembre 2020, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. Les mutuelles et unions relevant du Livre II du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance sont soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels suivant les dispositions de ce règlement. À défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les comptes sont également établis dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou quatre ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1^{er} janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (article 122-4 du règlement ANC n°2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrés à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors revenus courus (art.121-1 du règlement ANC n°2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art.121-3 du règlement ANC n°2015-11).

La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leur durée d'amortissement retenus par la Carac pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissement conformes à la réglementation.

Les autres agencements et installations sont amortis entre 9 et 10 ans.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1. Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC n°2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30%. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui est des OPCVM et des valeurs étrangères ;
 - l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
 - les difficultés de cession de ce placement ;
 - les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
 - l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 dudit règlement.

En 2022, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20% ont été provisionnés à hauteur de cette dernière. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD (Provision pour Dépréciation Durable) dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2022, une reprise de provision à hauteur de 1,32 million d'euros et une dotation de 8 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 28,85 millions d'euros au 31 décembre 2022.

1.2.3.2.2. Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté, et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC n°2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC n°2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie, ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

En 2022, l'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés de 2,87 millions d'euros sur le titre Orpea.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixe.

Le règlement n°2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, celui-ci étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC n°2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation (art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence ;
- les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Conformément à l'article 337-12 du règlement ANC n°2015-11, le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux

parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figure dans le cadre des « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit

- Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier.
- La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB-. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2022, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- les titres notés AAA et AA représentaient 48,24 % de l'encours, les A 20,37 % ;
- les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient 31,39 % de l'encours.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 292,82 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2022. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 40 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de *swap*, la Carac détient une créance de 19,96 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de *swap* pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de *swap* ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir de celles établies en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unité monétaire (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %.

En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « Provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers (article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2022.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- la provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

L'article D.223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2^o de l'article R.343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n°2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2022 d'un montant de 700 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC n°2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à un tiers de la différence constatée entre ces deux valorisations.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de Sicav et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2022.

À fin 2022, l'application de cette règle a conduit à la constitution, sur le fonds cantonné représentatif des engagements donnés au titre du Plan d'Épargne Retraite individuel Carac, d'une PRE pour 20 960 euros.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Elle est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon sept destinations.

■ Les frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance. Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

■ Les frais d'administration des contrats

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

■ Les frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

■ Les frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des services financiers et immobiliers, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

■ Les autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale.

■ Les autres charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

■ Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») :

(Provisions techniques + réserve de capitalisation)

(Provisions techniques + capitaux propres
(y compris la réserve de capitalisation)
+ provisions pour risques et charges)

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

Néant.

1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 13 mars 2023, la Carac a annoncé l'ouverture de négociations exclusives avec Ageas en vue de l'acquisition de 100 % du capital d'Ageas France.

Ce projet est soumis à l'autorisation des autorités de contrôle (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et Autorité de la concurrence) ainsi qu'au respect des procédures sociales en vigueur.

Cette opération permettrait à la Carac d'accélérer sa transformation engagée dans le cadre de son plan stratégique « Ambition 2030 » et de renforcer son positionnement d'acteur mutualiste de référence sur le marché de l'épargne-retraite en France.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(En euros)	Au 31/12/2021	Acquisitions Augmentations/ Dotations	Cessions Diminutions/ Reprises	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	25 914 569	415 079	164 170	26 165 478
Amortissements	24 051 811	974 333	132 970	24 893 174
TOTAL NET	1 862 758	-559 254	31 200	1 272 304

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(En euros)	Au 31/12/2021	Acquisitions Augmentations/ Dotations	Cessions Diminutions/ Reprises	Au 31/12/2022
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	827 626 240	143 413 740	127 628 812	843 411 168
Amortissements	79 912 848	6 605 313	3 044 708	83 473 453
TOTAL NET	747 713 392	136 808 427	124 584 104	759 937 715

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(En euros)	% détenu par la CARAC	Valeur de réalisation au 31/12/2022
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 318 777
SCI CARAC COMMERCES	99 %	6 709 029
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	0

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toute nature sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(En euros)	Placements nets	Décote	Surcote	État des placements Valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 261 984 098	556 289 138	-82 480 526	7 735 792 711
Autres placements	2 587 206 686			2 587 206 686
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	468 661 349			468 661 349
TOTAL	10 317 852 133	556 289 138	-82 480 526	10 791 660 746

(En euros)	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	864 790 860	759 832 396	1 387 747 040
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que OPCVM	280 597 968	273 229 563	398 896 087
3. OPCVM (autres que celles visées au 4.)	612 600 945	612 600 945	783 149 809
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	870 218 112	870 218 112	866 252 312
5. Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	7 264 853 349	7 735 792 711	6 934 407 567
6. Prêts hypothécaires	0	0	0
7. Autres prêts et effets assimilés	20 998 413	20 998 413	20 998 413
8. Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	58 920 278	58 920 278	60 174 847
10. Actifs représentatifs des opérations en U.C.	468 661 349	468 661 349	468 661 349
11. Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	-19 239 993	-8 593 022	-18 874 460
TOTAL	10 422 401 281	10 791 660 745	10 901 412 964
- Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 922 351 532	7 393 290 895	6 618 388 468
- Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 050 628 393	2 938 301 524	3 833 237 605
- Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	468 661 349	468 661 349	468 661 349
IFT canton général	-19 239 993	-8 593 022	-18 874 460
TOTAL	10 422 401 281	10 791 660 746	10 901 412 962
dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 297 260 234	10 662 888 706	10 777 786 394
- Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés	125 141 046	128 772 040	123 626 568
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)	0	0	0
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)	0	0	0
- Autres affectations ou sans affectation	0	0	0

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(En euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	7 904 473	7 904 473	7 904 473
Coupons courus non échus	115 544 607	115 544 607	115 544 607
Trésorerie nette (actif - passif)	13 003 069	13 003 069	13 003 069
TOTAL	136 452 148	136 452 148	136 452 148

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

■ Créances nées d'opérations d'assurance directe

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	4 138 820	1 582 652	1 275 185	1 280 983
Locataires	3 765 653	3 765 653	0	0
TOTAL	7 904 473	5 348 305	1 275 185	1 280 983

■ Autres créances

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	2 500	2 500	0	0
Sous total	2 500	2 500	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	100 514 582	100 514 582	0	0
Sous total	100 514 582	100 514 582	0	0
Avances et acomptes versés	5 411 589	5 411 589	0	0
Autres débiteurs divers	11 542 538	11 542 538	0	0
Sous total	16 954 126	16 954 126	0	0
TOTAL	117 471 209	117 471 209	0	0

■ Autres dettes

(En euros)	31/12/2022	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 917 173	5 538 198	0	378 975
Sous total	5 917 173	5 538 198	0	378 975
Personnel	10 449 636	10 449 636	0	0
Sous total	10 449 636	10 449 636	0	0
État, organismes sociaux, collectivités publiques	16 520 290	16 520 290	0	0
Sous total	16 520 290	16 520 290	0	0
Créditeurs divers	28 805 773	27 705 920	652 233	447 620
Sous total	28 805 773	27 705 920	652 233	447 620
TOTAL	61 692 872	60 214 044	652 233	826 595

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2022 à ceux de fin 2022 se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2021	+	-	31/12/2022
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	1 018 720 603	74 124 273	0	1 092 844 876
Réserve de capitalisation	234 274 625	4 401 927	4 305 790	234 370 762
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	74 124 273	73 708 020	74 124 273	73 708 020
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 346 807 966	152 234 220	78 430 063	1 420 612 123

Le résultat de l'exercice 2021 de 74 124 273,18 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	101 976 178	130 710 419
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	72 216 495	106 967 551
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	114 370 394	101 976 178

2.1.6.2 Autres provisions techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
PM Retraite Mutualiste du Combattant	3 721 330 229	3 904 847 923	-183 517 694
PM autres rentes	81 876 410	89 030 474	-7 154 064
PM épargne en euros	4 520 900 535	4 454 927 022	65 973 513
PM prévoyance	23 314 378	21 410 430	1 903 948
PM PERP en euros	75 089 127	78 258 853	-3 169 726
PM PERIn en euros	5 235 207	2 219 669	3 015 538
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 427 745 886	8 550 694 371	-122 948 485
Provision globale de gestion	700 000	1 800 000	-1 100 000
Provision pour participation aux excédents	534 921 693	496 883 282	38 038 411

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(En euros)	31/12/2022
Stock au 31/12/2021	496 883 282
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2022	-4 700 000
PE capitalisation dotée au titre de 2022	5 300 000
Dotations complémentaires à la PPE en 2022	37 983 128
Reprise PPE capitalisation 2021 suite à incorporation aux PM à fin 2022	-544 717
TOTAL	534 921 693

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	3 676 178	0	1 064 810	2 611 368
Provisions pour retraite du personnel	4 501 138	344 317	0	4 845 455
Provisions pour amendes et pénalités	0	221 000	0	221 000
TOTAL	8 177 316	565 317	1 064 810	7 677 823

L'hypothèse de l'âge de départ à la retraite retenue par la Carac est la suivante :

- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 3,73 %.

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 s'élève à 4,845 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

■ Avoirs en banque et caisse

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en banque et caisse	58 991 531	16 675 826
TOTAL	58 991 531	16 675 826

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

■ Montant des intérêts et loyers courus non échus

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts courus sur avances et prêts	476 625	290 879
Intérêts courus non échus sur titres	115 067 982	105 805 176
TOTAL	115 544 607	106 096 055

■ Autres comptes de régularisation actif

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différence prix de remboursement des obligations - décote	556 289 138	561 434 647
Engagements instruments financiers (options)	0	0
Charges constatées d'avance	727 846	692 848
TOTAL	557 016 984	562 127 494

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

■ Autres comptes de régularisation passif

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Différence prix de remboursement des obligations - surcote	82 480 526	85 701 149
Engagements instruments financiers (swap - achats à terme)	8 593 022	30 905 195
TOTAL	91 073 547	116 606 345

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
C1 - Engagements reçus		
C2 - Engagements donnés	269 901 420	364 741 446
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	239 477 420	234 741 446
- engagements sur FCP à risques	175 146 290	167 966 934
- engagements sur SCPI en formation	64 331 130	66 774 512
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés	30 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise	424 000	0

Au 31 décembre 2022, afin de remédier à l'insuffisance de couverture constatée au sein du PERIn, un changement d'affectation d'actif a été effectué du patrimoine général vers la comptabilité auxiliaire du PER à hauteur de 1 068 184 euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

■ Contrats de swap

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable comme des stratégies de rendement. Ainsi, la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

■ Achats à terme

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) avaient été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros. Elles avaient pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines arrivant à échéance en 2022. Ces achats ont bien été réalisés et les titres ont pu rentrer en portefeuille. Il n'y a désormais plus d'achat à terme en cours.

2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.2.1 Produits et charges des placements

(En euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		51 445 076	51 445 076	47 175 320
Revenus des autres placements		185 123 341	185 123 341	185 327 612
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (POSTE E2A ET/OU F3A DU COMPTE DE RÉSULTAT)		236 568 418	236 568 418	232 502 932
Frais financiers		31 692 642	31 692 642	26 147 866
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat)		232 816 303	232 816 303	202 465 834
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes,...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat		50 594 865	50 594 865	28 817 341

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Placements en actions	9 857 317	8 320 453
Placements obligataires	172 730 772	175 850 643
Prêts et commissions	2 535 253	1 156 517
Placements immobiliers	51 445 076	47 175 320
1 - Total revenus des placements	236 568 418	232 502 932
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	1 323 156	2 741 582
Amortissements de la décote	59 503 362	72 991 461
2 - Total autres produits de placements	60 826 518	75 733 043
Plus-values sur titres	136 743 462	82 332 888
Plus-values sur biens immobiliers	30 976 850	44 086 733
Reprise de la réserve de capitalisation	4 269 474	313 170
3 - Total autres produits financiers	171 989 785	126 732 791
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	469 384 721	434 968 766

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	4 501 490	2 523 779
Charges de gestion des immeubles	24 469 770	19 864 045
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	2 721 382	3 760 043
4 - Total des frais financiers	31 692 642	26 147 866
Dotations aux provisions pour dépréciation à caractère durable	10 869 816	2 031 155
Amortissements de la surcote	-13 012 724	12 506 610
5 - Total des autres charges de placements	-2 142 907	14 537 765
Dotations à la réserve de capitalisation	4 397 656	10 126 158
Moins-values sur cessions d'actions	17 399 537	212 032
Moins-values sur cessions d'obligations	30 940 579	3 941 386
6 - Total des pertes provenant de la réalisation des placements	52 737 772	14 279 576
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	82 287 507	54 965 207
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	387 097 214	380 003 559
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	-6 287 599	22 148 511
TOTAL NET DES PLACEMENTS (Y COMPRIS ACAV)	380 809 615	402 152 070

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des placements	469 384 721	434 968 766
Charges des placements	82 287 507	54 965 207
TOTAL PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	387 097 214	380 003 559
Affectation :		
- Compte technique vie	343 107 052	339 468 598
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	43 990 162	40 534 960

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements (hors comptes « Ajustement des actifs représentatifs des contrats en unités de compte ») au compte non technique résulte du calcul ci-dessous.

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021	Variation en %
1 - Fonds propres	1 420 612 123	1 346 807 966	5,48
2 - Réserve de capitalisation	234 370 761	234 274 625	0,04
3 - Provisions pour risques et charges	7 677 823	8 177 316	-6,11
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	1 193 919 185	1 120 710 658	6,53
4 - Provisions techniques brutes	9 077 758 934	9 151 353 829	-0,80
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	10 506 048 880	10 506 339 111	0,00
C - Ratio de pondération (A/B) en %	11,36	10,67	6,47
5 - Produits des placements	469 384 721	434 968 766	7,91
6 - Charges des placements	82 287 507	54 965 208	49,71
D - Total net des placements (5-6)	387 097 214	380 003 558	1,87
TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	43 990 162	40 534 960	8,52

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(En euros)	Capitalisation	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès
	CU/VL * (1)	CP ** (2)
1 - Cotisations sur opérations directes	0,00	153 283,00
2 - Charges des prestations sur opérations directes	67 453,45	63 081,40
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-62 733,86	2 886,62
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes		
A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4)	-4 719,59	87 314,98
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution		
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution		
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution		
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution		
B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8)	0,00	0,00
9 - Frais d'acquisition	3 575,42	326 470,62
10 - Autres charges de gestion nettes	2 390,06	132 705,29
C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10)	5 965,48	459 175,91
11 - Produit net des placements	10 350,23	0,00
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques	0,00	0,00
D - Solde financier (11-12)	10 350,23	0,00
13 - Cotisations données en substitution		
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations		
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats		
17 - Commissions reçues des garants en substitution		
E - Solde de substitution (14+15+16+17-13)	0,00	0,00
18 - Cotisations cédées aux réassureurs		
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations		
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats		
22 - Commissions reçues des réassureurs		
F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18)	0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	-334,84	-371 860,93
Hors compte :		
Montant des rachats	19 886,59	0,00
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0,00	0,00
Provisions techniques brutes à la clôture	1 750 132,93	207 728,69
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 789 603,35	176 183,07

Autres opérations individuelles d'assurance vie	Autres opérations individuelles d'assurance vie	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unités de comptes	PERP	PERIn	Total 31/12/2022
CU/VL * (3)	CP ** (4)	CU/VL * (5)			
366 679 947,58	3 551 714,67	99 684 728,51	2 831 174,72	21 355 889,68	494 256 738,16
668 421 593,13	1 765 169,76	19 594 811,72	7 151 247,99	409 653,67	697 473 011,12
-299 856 016,95	1 496 260,87	74 317 084,75	-3 978 799,79	19 589 790,46	-208 491 527,90
		-4 996 037,00	-139 102,29	-1 152 459,97	-6 287 599,26
-1 885 628,60	290 284,04	776 795,04	-480 375,77	203 985,58	-1 012 344,32
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30 423 992,06	1 133 307,41	2 918 223,94	521 234,43	1 013 985,10	36 340 788,98
27 977 106,09	374 744,39	1 291 647,78	344 536,81	-911 918,14	29 211 212,27
58 401 098,14	1 508 051,80	4 209 871,72	865 771,24	102 066,96	65 552 001,25
339 993 378,25	909 042,78	-63 283,51	2 272 296,64	-14 732,11	343 107 052,27
216 166 567,25	413 043,22	0,00	704 510,62	86 745,11	217 370 866,20
123 826 811,00	495 999,56	-63 283,51	1 567 786,02	-101 477,22	125 736 186,07
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63 540 084,26	-721 768,20	-3 496 360,19	221 639,01	4 41,40	59 171 840,50
158 543 247,63	122 983,50	13 174 755,94	3 523 676,83	346 987,31	175 731 537,80
76 609 357,83	200 099,16	0,00	0,00	0,00	76 809 456,99
8 966 978 663,11	23 779 498,04	440 304 403,56	81 263 943,10	38 987 495,09	9 553 271 864,52
9 044 222 046,78	21 801 287,51	364 304 263,64	84 402 721,99	19 318 095,16	9 536 014 201,50

(1) Bons de capitalisation Carac.

(2) ATCT, Carac Temporal.

(3) Retraite Mutualiste du Combattant, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'Épargne Carac, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option Épargne et option Rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèques par Avance, Carac Épargne Vivre Ensemble, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération, Carac Épargne Solidaire, Carac Épargne Protection.

(4) Plan Obsèques Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisations Viagères, Capital Obsèques, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Préretraités.

(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Génération.

* CU : Cotisations Uniques

VL : Versements Libres

** CP : Cotisations Périodiques

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Cotisations (hors chargements et annulations)	495 373 545	475 357 314
Annulations	-3 655 246	-3 784 359
Chargements	2 538 440	4 317 179
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	494 256 738	475 890 134

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	-299 365 046	-294 241 337
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie	72 793 565	79 595 157
Participation aux excédents incorporée directement	86 745	0
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	102 436 253	56 763 486
TOTAL	-124 048 483	-157 882 694
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 428 445 886	8 552 494 369
Écart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	-124 048 483	-157 882 694
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	90 852 558	108 481 977

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A - Participation aux résultats⁽¹⁾	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627	291 456 491	245 887 797	220 611 867	217 370 866
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894	8 631 435 717	8 490 470 128
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847	245 838 370	220 578 735	216 182 854
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532	140 660 372	179 332 455
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264	79 951 495	38 038 411

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais et intérêts sur avances	45 706	48 939
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	45 706	48 939
Frais externes	6 848 245	5 080 501
Frais internes	8 879 402	6 447 131
Dotations amortissements et provisions	714 369	1 004 716
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	16 442 016	12 532 348

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits des activités annexes	488 038	3 230 695
Produits divers de gestion courante	208	255
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	488 246	3 230 950
Charges à caractère social	4 000	0
Autres charges non techniques	4 271	0
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	8 271	0

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels de gestion	143 774	29 584
Autres produits exceptionnels	3 954	163 821
A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	147 728	193 405
Charges exceptionnelles	135 028	269 284
B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	135 028	269 284
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	12 700	-75 879

2.2.6.4 Fiscalité

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur le résultat	29 946 657	29 164 444
TOTAL	29 946 657	29 164 444

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Achats et autres charges externes	25 642 854	25 340 482
Impôts et taxes et versements assimilés	8 093 905	6 718 897
Charges de personnel	43 857 219	38 690 355
Autres charges de gestion courante	1 326 714	890 160
Dotations aux amortissements et provisions	2 932 939	3 835 448
TOTAL	81 853 631	75 475 342
Charges exceptionnelles de gestion	65 028	110 274
TOTAL GÉNÉRAL	81 918 659	75 585 616

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel⁽¹⁾

(En euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires	26 104 859	19 999 171
Charges sociales	12 385 473	10 115 607
Autres	5 366 887	8 575 577
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	43 857 219	38 690 355

2.2.9.2 Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2022
Cadres	192
Non cadres	192
TOTAL	384

Effectif moyen du personnel des immeubles	2022
Cadres	0
Non cadres	26
TOTAL	26

2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1. SCI

(En euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2022
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99%	11 201 524	-329 588
SCI CARAC COMMERCES	99%	2 496 170	540 661
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99%	10 000 000	0

2.3.1.2. PERP et PERIn

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERIn ont été créés dès l'origine pour effectuer les opérations de transfert entre, d'une part, l'actif général et le PERP et, d'autre part, l'actif général et le PERIn.

Aucune opération de transfert de provisions techniques n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022, le canton relatif au PERIn ayant été créé à l'origine dès la mise en place de ces contrats. Pour rappel, le règlement ANC n°2015-11 ne prescrivant pas de règles spécifiques au cantonnement du PER, les principes comptables applicables au cantonnement du PERP (notamment articles 232-11 à 232-22) ont également été appliqués pour le PER.

Pour les opérations des PERP et PER, le montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer au titre d'un exercice est déterminé à partir des comptes de participation aux résultats établis pour ces catégories.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versées aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2022 sont de 385 953,12 euros (dont 379 371,36 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs au Comité d'audit).

S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2022, ils s'élèvent à 101 956,55 euros.

(1) Hors personnel des immeubles.



Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr





BIEN PLUS
QU'UNE
MUTUELLE,

un état
d'esprit

RAPPORT FINANCE
DURABLE 2022



carac

SOMMAIRE

Édito – 04

1. Démarche générale de l'entité – 07

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE – 07

- Engagements de la Carac – 07
- Transparence de l'information – 08

1.2. LA STRATÉGIE DE FINANCE DURABLE DE LA CARAC – 09

1.3. DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG POUR LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS – 11

- Structure du portefeuille et périmètre couvert – 11
- Performance extra-financière – 12
- Suivi des controverses – 20
- Exclusions – 20
- *Principal Adverse Indicators* (PAI) – 20

2. Moyens internes déployés par la Carac – 22

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité – 22

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre – 23

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles – 24

ÉLIGIBILITÉ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE (EU 2020/852) – 24

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris – 25

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité – 29

7.1 ANALYSE DES IMPACTS DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ – 30

7.2 ANALYSE DE LA DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ – 32

8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable – 33

INVESTISSEMENTS À VISÉE À IMPACT SOCIAL ET SOCIÉTAL – 33

9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques – 34

9.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES – 34

- Analyse des risques physiques – 34
- Risques de transition – 35

9.2. SUIVI DES RISQUES – 36

- Évaluation des risques de durabilité et stress tests climatiques – 36

Conclusion et mesures d'amélioration identifiées – 37

Annexes – 38

TABLES DE CORRESPONDANCE – 38

- Table de correspondance - ACPR version simplifiée – 38
- Table de correspondance - SFDR – 38

Ce rapport permet de répondre aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, aux exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR). Ces exigences sont détaillées dans la table de correspondance se trouvant en annexe.

ÉDITO

Pierre Lara,
Président de la Carac

Michel Andignac,
Directeur général de la Carac



Depuis 2018, nous construisons la démarche d'investisseur responsable de la Carac et nous sommes fiers d'avoir atteint l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés : une démarche transparente et soucieuse de l'influence de ses activités sur l'environnement et la société. Désireux d'aller encore plus loin, nous avons mené en 2022 des travaux de réflexion majeurs sur l'orientation et l'ambition de la Carac en matière d'investissement responsable pour les prochaines années.

»» Les défis environnementaux tels que le changement climatique, la perte rapide de biodiversité et l'impact systémique sur les écosystèmes planétaires, requièrent une attention urgente et une action collective immédiate.

Notre société doit faire face à des enjeux de durabilité complexes et multidimensionnels, touchant aussi bien la santé et les inégalités sociales, que le vieillissement des populations, l'autonomie des personnes en situation de handicap ou l'insertion professionnelle. Parallèlement, les défis environnementaux tels que le changement climatique, la perte rapide de biodiversité et l'impact systémique sur les écosystèmes planétaires, requièrent une attention urgente et une action collective immédiate.

Conscients de l'importance et de l'urgence de ces enjeux de durabilité et résolus à y apporter des réponses concrètes, nous avons souhaité agir en profondeur sur notre stratégie d'investissement responsable, afin d'y refléter nos valeurs mutualistes et solidaires. Dans ce cadre, nous nous sommes fixés de nouveaux objectifs visant à réduire l'empreinte carbone de nos investissements obligataires d'ici 2027 et contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à horizon 2050. Nous souhaitons également accroître sensiblement sur ces cinq prochaines années la part de nos investissements durables finançant la transition énergétique et la protection de la biodiversité et nous rechercherons également un impact sociétal de nos investissements plus marqué. Dans ce sens, nous nous efforcerons de rendre plus transparents et compréhensibles les impacts de nos investissements sur le climat et sur la société.

Cette stratégie s'inscrit en cohérence avec notre ambition de devenir en 2024 une mutuelle à mission en recherchant le meilleur équilibre possible entre performance financière et utilité sociale et en plaçant l'humain et l'environnement au centre de nos préoccupations et décisions stratégiques.

La refonte de notre stratégie d'investissement responsable s'accompagne également du renforcement du pilotage des enjeux ESG au sein de notre gouvernance, élément que nous considérons comme fondamental pour garantir l'alignement des intérêts de nos parties prenantes.

Ce rapport présente nos réalisations menées au cours de l'année 2022 ainsi que nos réflexions et introduit les fondements de notre nouvelle stratégie d'investissement responsable qui se matérialise au travers d'engagements chiffrés et d'une gouvernance renforcée.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA CARAC EN RÉSUMÉ

RÉALISATIONS 2018 - 2022

La Carac a décidé en 2018 de traduire ses valeurs dans une politique d'investissement responsable, en conformité avec ses obligations réglementaires. En 2022, la mutuelle présente un bilan positif. Les efforts et les engagements mis en place par la Carac en matière d'ESG sont efficaces et soutiennent une économie décarbonée et toujours plus responsable.

INTÉGRATION ESG

97%
des encours du portefeuille intègrent des critères ESG

+2,1 points
sur la note ESG du portefeuille obligatoire atteignant 55,8/100, une « bonne performance » selon ISS

ENVIRONNEMENT

421 millions d'euros alloués à des investissements favorisant la transition énergétique

54% des encours du portefeuille obligatoire d'entreprises ont défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂

SOCIAL

96 millions d'euros alloués à des investissements dans le secteur de la santé

39 millions d'euros alloués à des investissements engagés dans le vieillissement de la population

18 millions d'euros alloués à des investissements dans le secteur de l'éducation

ENGAGEMENTS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

La Carac prend des engagements forts et à la hauteur d'une stratégie ambitieuse pour les 5 prochaines années.

INTÉGRATION ESG

Renforcement de la gouvernance
Poursuite des efforts en matière de performance ESG (analyse en phase de préinvestissement, objectifs quantitatifs par classe d'actifs, Reporting trimestriel dédié)

ENVIRONNEMENT

-25% de réduction des émissions de GES (scope 1, 2 et 3) du portefeuille obligatoire d'entreprise

15% du portefeuille obligatoire investi dans des obligations vertes

80% des OPCVMs ayant des engagements climatiques

70% des entreprises du portefeuille obligatoire ayant défini des objectifs de réduction de CO₂

SOCIAL

5% du portefeuille obligatoire d'entreprises investi dans des obligations sociales

15% des OPCVMs prônant des thématiques sociales et sociétales

1. Démarche générale de la Carac

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Engagements de la Carac

La Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine qui conçoit, gère et distribue des solutions financières pour plus de 300 000 adhérents, soucieux d'allier performance et intégrité dans la gestion de leur patrimoine.

Fière de son histoire, les valeurs mutualistes de la Carac telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence sont portées quotidiennement par ses 520 collaborateurs et élus.

La Carac a traduit dès 2018 ses valeurs dans une politique d'investissement responsable. L'adhésion aux PRI, la diffusion en interne d'une gouvernance saine et le suivi d'objectifs quantitatifs sont les éléments moteurs qui ont permis à la Carac de faire rayonner son positionnement d'investisseur responsable auprès de ses adhérents.

Chronologie des engagements de la Carac en matière d'investissement responsable



Exigences de reporting

Exigences de reporting			Nouvelles exigences de reporting	
Rapport Finance Durable 2018 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2019 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2020 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2021 Application Art. 173	Rapport Finance Durable 2022 Application Art. 29

Intégration de la taxonomie et de la SFDR et des préconisations ACPR sur l'article 29



En 2022, la Carac a renouvelé les ambitions de sa stratégie d'investissement responsable, en allant plus loin dans sa démarche d'intégration ESG. Fière de poursuivre son soutien à la transition vers une économie décarbonée et plus responsable, la Carac a engagé une refonte de sa stratégie ESG, mise en œuvre opérationnellement par une nouvelle feuille de route et de nouveaux objectifs quantitatifs.

Étant au service et à l'écoute de ses adhérents, il est important pour la Carac d'aligner sa politique d'investissement responsable à ses valeurs mutualistes et à celles de ses souscripteurs.

Souhaitant continuer à renforcer sa démarche d'investisseur responsable, la Carac ambitionne de devenir en 2024 une Mutuelle à mission. Dans cette perspective, elle entend présenter à ses élus lors de l'Assemblée générale de juin 2023 la « Raison d'être » élaborée avec ses parties prenantes : collaborateurs, administrateurs, adhérents, partenaires et prestataires de services. Elle formalisera ensuite les objectifs à mettre en œuvre pour devenir en 2024 une Mutuelle à mission et les intégrera dans ses statuts après avoir obtenu la validation de son assemblée.

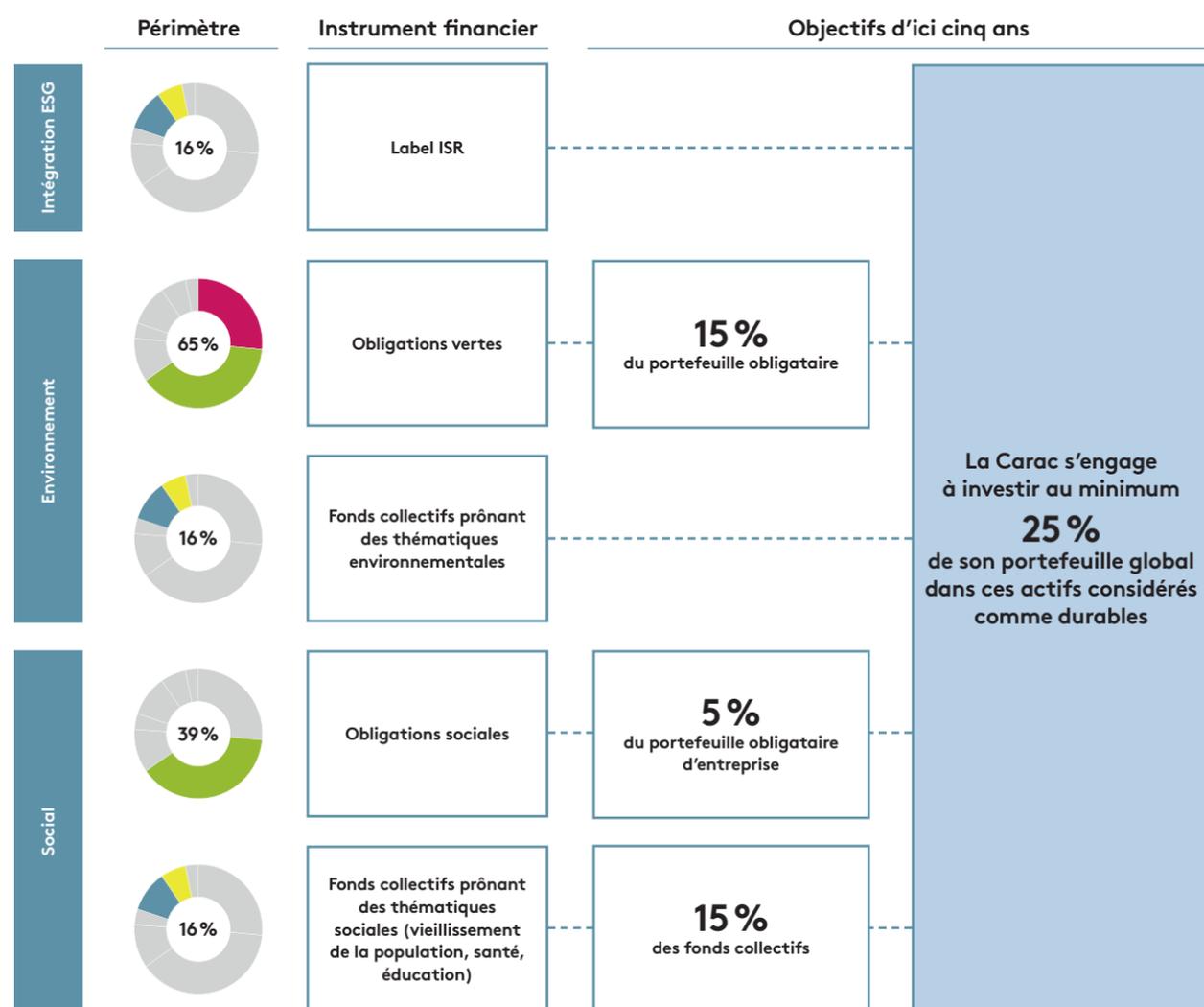
Transparence de l'information

Conformément à l'Article 2 du règlement SFDR, explicitant les principes généraux pour la présentation des informations, l'ensemble des données requises en matière d'investissement responsable sont disponibles sur la page dédiée du site internet de la Carac.

Ainsi, la Carac aspire à une complète transparence auprès de ses adhérents. L'ensemble de ses engagements et de ses réalisations dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de transition énergétique dans ses investissements sont communiqués publiquement dans des rapports annuels dédiés, disponibles sur la page dédiée sur le site internet.

Aperçu des objectifs des fonds Euros de la Carac

SUIVRE ET RENFORCER LA PART D'ACTIFS DURABLES DE NOS PORTEFEUILLES



Le détail de l'ensemble des produits financiers qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et produits qui ont pour objectif l'investissement durable se trouve également sur la page dédiée du site internet de la Carac (produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)).

1.2. LA STRATÉGIE DE FINANCE DURABLE DE LA CARAC

En cohérence avec les engagements pris en 2018, les objectifs de la nouvelle stratégie sont approfondis. La Carac appuie le fondement de sa politique d'investissement responsable sur trois enjeux listés ci-après :

Contribuer à une meilleure gestion des risques

La Carac ne souhaite pas financer d'émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales, notamment ceux des secteurs des armes controversées et du tabac. La Carac porte une attention particulière au respect par les émetteurs de son portefeuille, des droits de l'homme, des principes établis par l'Organisation internationale du Travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21 (e.g. charbon).

Dans ce cadre, la Carac intègre des critères ESG tout au long du cycle d'investissement :

- **Préinvestissement** : la Carac réalise des analyses extra-financières afin d'identifier les principaux risques ESG sous-jacents aux actifs et aux émetteurs.
- **Suivi des investissements** : la Carac établit un suivi trimestriel pour évaluer la performance extra-financière des actifs et des émetteurs.

En adoptant une approche holistique et systématique, la Carac intègre les risques ESG et la performance extra-financière dans son processus de prise de décision en matière d'investissement.

Contribuer au financement de projets à portée sociale positive

La société doit répondre à de nombreux défis sanitaires et sociaux : les inégalités sociales en santé, le bien vieillir pour tous, l'autonomie des personnes handicapées, l'insertion professionnelle, les déserts médicaux, la santé environnementale...

En sa qualité d'investisseur institutionnel, la Carac finance l'économie et l'accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de suivre les mutations de notre société, la Carac estime qu'il est important d'identifier des opportunités de financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre à ces enjeux sociétaux.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques et de biodiversité

Le changement climatique et la crise de la biodiversité sont des enjeux majeurs auxquels les investisseurs institutionnels sont confrontés quotidiennement. En effet, l'évolution de notre environnement et la perte de la biodiversité exposent certains émetteurs à des risques auxquels ils se doivent d'être préparés. Par ailleurs, les objectifs de l'Accord de Paris (maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.) nécessiteront un flux de capitaux important pour financer les émetteurs susceptibles d'apporter des solutions à ces enjeux.

La Carac est concernée par le changement climatique et la biodiversité de deux façons. Premièrement, les risques physiques (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles) et les risques de transition (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, *stranded assets*) peuvent exercer une influence sur le rendement de ses investissements.

Deuxièmement, la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité représente une source d'opportunités d'investissements (obligations vertes, fonds thématiques à portée sociale et environnementale, sélection d'entreprises bien positionnées) que la Carac souhaite adresser dans les prochaines années.

Pour répondre à ces trois enjeux, la nouvelle stratégie d'investissement responsable de la Carac s'articule autour de trois piliers principaux.

En parallèle d'une intégration ESG renforcée, la Carac affirme son positionnement sur deux thématiques en ligne avec ses valeurs et celles de ses adhérents : le social et l'environnement, ce dernier prenant en compte les sujets climatiques et de biodiversité.

LA NOUVELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DE LA CARAC

POLITIQUE GÉNÉRALE

INTÉGRATION ESG

La Carac adopte les meilleurs standards d'investissement responsable sur toutes ses classes d'actifs.

POSITIONNEMENT SUR DEUX THÉMATIQUES CLÉS



CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

La Carac se mobilise pour contribuer à la protection de l'environnement.



SOCIAL

La Carac soutient l'innovation sociale, reflétant ses valeurs mutuelles d'entraide.

En pratique, la Carac déploie sa nouvelle stratégie d'investissement responsable sur l'ensemble des classes d'actifs et veille à ce que les enjeux ESG soient intégrés tout au long du cycle de placement en s'appuyant sur une analyse en phase de préinvestissement, une fixation d'objectifs quantitatifs par classe d'actif et des reportings.

LA CARAC MET EN LUMIÈRE OPÉRATIONNELLEMENT LA NOUVELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT À TRAVERS 3 ÉTAPES

1 - ANALYSE EN PHASE DE PRÉINVESTISSEMENT



En amont de chaque investissement, la Carac applique un filtre d'exclusion lui permettant d'écarter les investissements ne respectant pas ses valeurs ou sa stratégie d'investissement responsable. Puis, la Carac analyse l'impact de chaque achat sur les trajectoires nécessaires à la réalisation des objectifs chiffrés définis par classe d'actif.

2 - OBJECTIFS QUANTITATIFS PAR CLASSE D'ACTIF



Les objectifs quantitatifs par classe d'actif reprennent le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement responsable : 1- l'intégration ESG, 2- la thématique environnementale, 3- la thématique sociale.

3 - REPORTING TRIMESTRIEL ET ANNUEL



Pour répondre aux enjeux réglementaires et stratégiques, la Carac réalise des reportings trimestriels et annuels sur l'ensemble de son portefeuille. Les reportings trimestriels permettent aux équipes de gestion de la Carac de suivre précisément les indicateurs.

1.3. DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG POUR LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

Structure du portefeuille et périmètre couvert

Au 31 décembre 2022, la Carac gère 10,4 milliards d'euros au travers d'investissements en direct et d'investissements délégués.

Les investissements en direct sont les actifs dans lesquels la Carac investit sans passer par un intermédiaire de gestion. Par conséquent, la décision finale d'investissement appartient à la Carac, qui a la possibilité d'appliquer des filtres d'exclusion spécifiques (exemples : production de tabac, de charbon) et de piloter la performance ESG du portefeuille. Les investissements en direct sont composés d'obligations souveraines (dettes d'États ou d'institutions supranationales), d'obligations d'entreprises et d'actifs immobiliers.

La Carac investit également dans des actifs gérés par des intermédiaires de gestion. Ces investissements délégués prennent la forme de fonds dédiés ou de fonds collectifs, investis en actifs cotés ou non cotés.

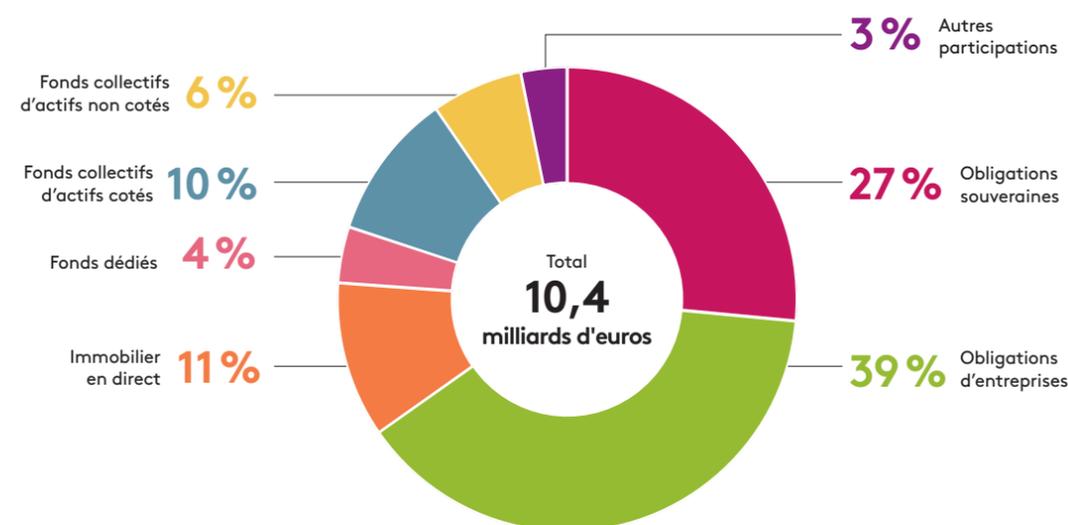
Au 31 décembre 2022, 97% des encours de la Carac sont couverts par sa stratégie ESG. Cette dernière est déclinée pour l'ensemble des classes d'actifs, tout au long du cycle d'investissement afin de s'assurer que chaque investissement soit aligné à la politique d'investissement responsable.

Dans ce cadre, les investissements sont systématiquement analysés à travers des critères ESG en amont, de chaque investissement afin d'identifier les enjeux ESG matériels de chaque actif. Puis, la stratégie ESG se déploie également lors de la période d'investissement au travers d'analyses dédiées et approfondies pour chaque classe d'actifs, dont les résultats sont présentés ci-après dans ce rapport.

En 2022, dans le cadre de la refonte de la stratégie d'investissement responsable, des initiatives ont été déployées par la Carac afin d'approfondir l'analyse ESG du portefeuille et d'étendre la couverture des analyses relatives au climat et à la biodiversité à l'ensemble de celui-ci.

Figure 1

Structure du portefeuille du fonds général de la Carac au 31 décembre 2022⁽¹⁾



Source : La Carac, analyses INDEFI

(1) Hors unités de compte et hors coupons courus.

Performance extra-financière
Obligations

Structure des actifs : obligations



Depuis 2019, les analyses distinguent les obligations souveraines et les obligations d'entreprises. Les données fournies par ISS permettent de les analyser de façon agrégée sur toutes les dimensions de l'analyse ESG et climat. Cette agrégation est exposée dans cette section, avant la présentation de la vision éclatée entre les obligations souveraines et les obligations d'entreprises.

Concernant la classe d'actifs obligataires, la Carac analyse en amont des investissements la qualité ESG des émetteurs en portefeuille (souverains et entreprises) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

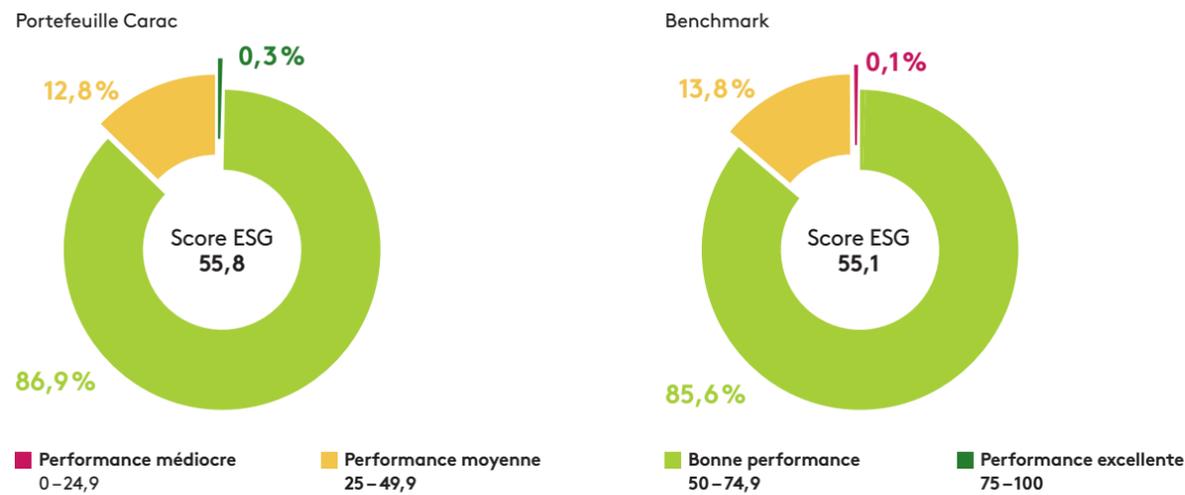
La Carac réalise également une analyse trimestrielle *ex post*, permettant d'avoir une vision régulière des progrès réalisés, en s'appuyant sur l'agence de notation ISS. Les résultats de ces analyses sont partagés au sein des équipes d'investissement, afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

Le portefeuille obligataire de la Carac obtient une note de 55,8/100, un résultat considéré comme une « bonne performance » par ISS. La note a progressé de 0,7 point depuis 2021 et de 2,1 points depuis 2019.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille obligataire s'est doté d'actifs notés « excellents » au sens d'ISS (représentant 0,3% du portefeuille) et s'est délaissé des actifs considérés comme « médiocres », en comparaison du *benchmark* de référence où ces derniers représentent 0,1% du portefeuille.

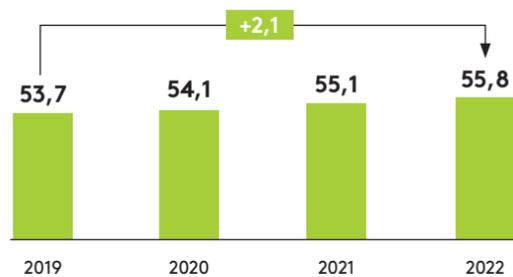
Les résultats obtenus démontrent l'efficacité de la politique proactive adoptée pour garantir la qualité ESG au sein du portefeuille.

Figure 2
Performance ESG du portefeuille obligataire de la Carac et comparaison avec son indice⁽²⁾ de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS

Figure 3
Évolution de la performance ESG du portefeuille obligataire de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(2) L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

Structure des actifs : obligations souveraines

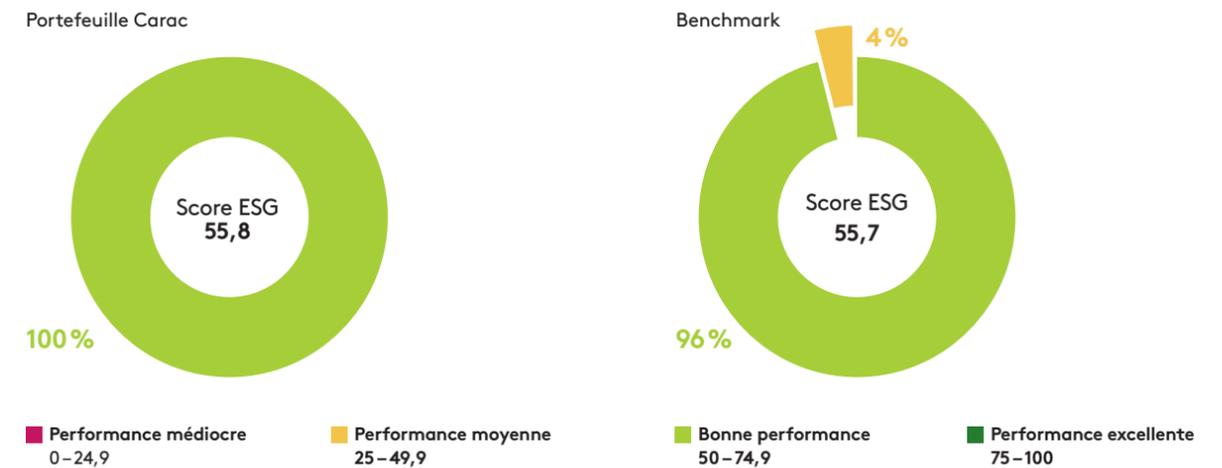


La Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE et ne peut donc pas être exposée aux pays visés par des mesures d'embargo ou appartenant à la liste noire de la Commission européenne qui référence les paradis fiscaux.

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille souverain obtient une note de 55,8/100, ce qui est considéré comme une « bonne performance » par ISS. En 2022, la totalité des émetteurs ont obtenu une note supérieure à 50/100 (bonne performance). La note du portefeuille Carac a augmenté par rapport à l'an dernier (+0,2 point).

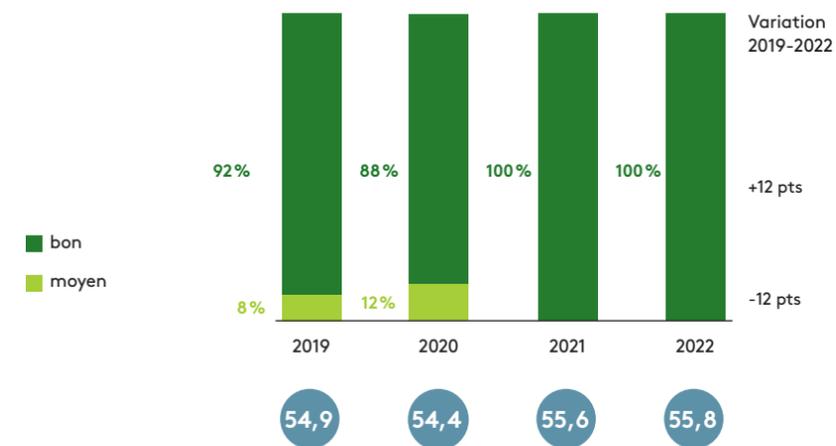
La performance du portefeuille de la Carac est légèrement supérieure à celle du *benchmark*, dont la note est estimée à 55,7/100. Depuis 2020, le portefeuille ne contient pas d'obligations souveraines ayant une performance moyenne (contre 4% pour le *benchmark*).

Figure 4
Performance ESG du portefeuille souverain de la Carac et comparaison avec son indice⁽³⁾ de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Figure 5
Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations souveraines de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(3) L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le *Barclays Euro Aggregate*.

Structure des actifs : obligations d'entreprises

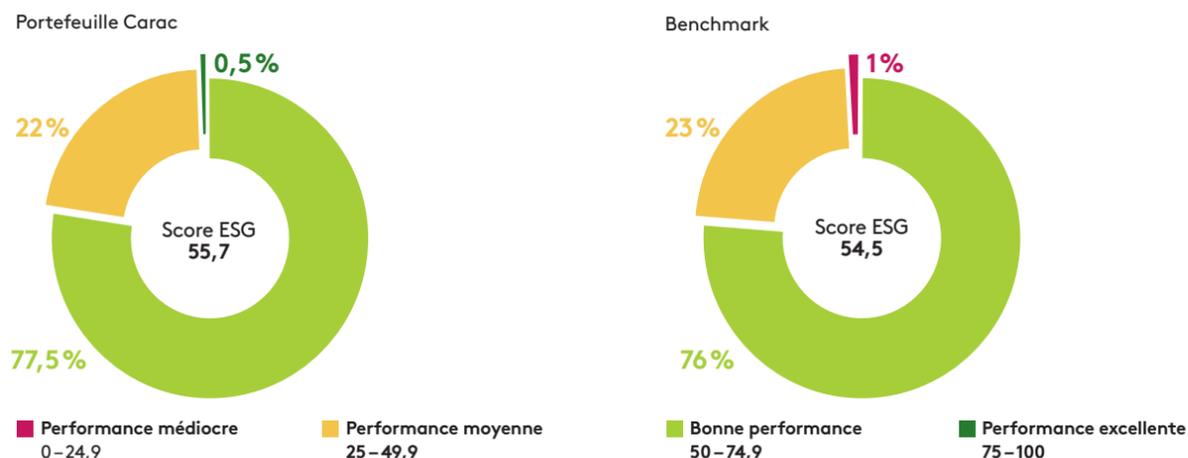


Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **4,1 milliards d'euros** d'obligations d'entreprises, **soit 39%** du portefeuille.

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille d'obligations d'entreprise obtient une note de 55,7/100 ce qui lui confère une « bonne performance », supérieure à celle du *benchmark*, estimée à 54,5/100.

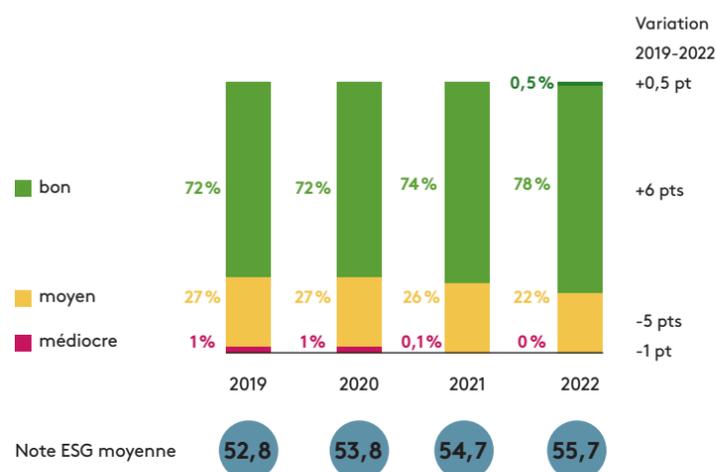
Le score ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac s'est nettement amélioré entre 2021 et 2022 (+0,95 point). Cette évolution est notamment le fruit d'une politique proactive d'investissement responsable visant à céder des actifs mal notés ainsi qu'à des choix d'investissement dans des actifs réalisant de bonnes, voire d'excellentes performances ESG. En 2022, le portefeuille obligataire de la Carac ne contient plus aucun actif considéré comme « médiocre » et s'est doté d'actifs notés « excellents » (0,5% des actifs).

Figure 6
Performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac et comparaison avec son indice de référence.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

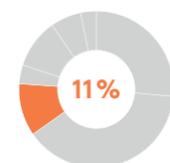
Figure 7
Évolution de la performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Immobilier en direct

Structure des actifs : immobilier en direct



Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **1,1 milliard d'euros** d'actifs immobiliers, **soit 11%** du portefeuille.

Le portefeuille immobilier, géré en direct par la Carac, est composé de 70 actifs physiques ou parts de SCI. L'ensemble du portefeuille est investi sur des actifs français.

La démarche ESG est prise en compte à deux niveaux sur le patrimoine immobilier géré en direct par la Carac, d'une part, dans les critères d'investissement des nouveaux actifs immobiliers et d'autre part, dans les choix de gestion du patrimoine existant.

À l'acquisition, les *due diligences* prennent en compte le potentiel d'amélioration énergétique ou de confort des occupants des immeubles ciblés dans le cadre de travaux, avec une démarche de certification en rénovation ou en utilisation, en fonction des opportunités identifiées.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier direct existant, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés et actionnés, afin de répondre à la charte ESG de la Carac et limiter progressivement l'empreinte carbone de son patrimoine :

Dans le cadre du plan pluriannuel de travaux réalisés sur son patrimoine immobilier direct, la Carac intègre des travaux de remplacement des gros équipements en améliorant leur efficacité énergétique et investit également dans la lutte contre les déperditions de chaleur grâce au remplacement des menuiseries extérieures ou à l'amélioration de l'isolation de la couverture ou de l'étanchéité des immeubles. Les travaux de restructuration placent par ailleurs la démarche environnementale au cœur de la programmation par l'amélioration de l'isolation des façades par l'extérieur, quand cela est possible, l'efficacité énergétique des équipements et l'optimisation de leur pilotage, mais également par la qualité servicielle aux occupants.

- À titre d'illustration, les travaux de restructuration de l'immeuble Patios A à Boulogne Billancourt réceptionnés en décembre 2022 ont intégré cette démarche environnementale et une certification BREEAM In-Use a également été déposée. Les travaux ont notamment reposé sur les réalisations ci-dessous :
 - L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment par la mise en place d'un isolant thermique extérieur d'une épaisseur de 16 cm sur l'ensemble des façades et le remplacement complet des menuiseries extérieures par des menuiseries double vitrage plus performantes.
 - La mise en place de deux centrales de traitement d'air moins énergivores que la précédente.

Ces travaux doivent permettre d'optimiser le confort thermique et acoustique des occupants et améliorer la performance énergétique de l'immeuble avec un objectif de -38% sur la consommation. En phase d'exploitation, les consignes de température transmises par le *property manager* aux locataires à travers un guide de bonne conduite devront permettre une diminution de la consommation énergétique.

Le programme de travaux a également intégré une amélioration de l'offre de services avec une accessibilité PMR, un local vélo et des vestiaires/douches ainsi que 20 bornes de recharge pour véhicules électriques.

- Sur l'année 2022 la Carac a par ailleurs obtenu un permis de construire dans le cadre de la restructuration de l'immeuble tertiaire du 4 rue des Quatre Cheminées à Boulogne Billancourt. Ces travaux permettront d'optimiser le confort thermique et acoustique des occupants et d'améliorer la performance énergétique de l'immeuble.

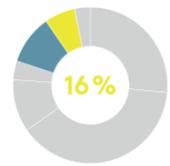
- Le programme de travaux repose ainsi sur trois piliers :
 - Une amélioration de l'enveloppe du bâtiment avec la mise en place d'un isolant thermique extérieur de 14 cm sur l'ensemble des façades et le remplacement complet des menuiseries extérieures.
 - La mise en place d'installations techniques plus performantes avec la mise en œuvre d'une gestion technique du bâtiment (GTB) de dernière génération.
 - Une démarche servicielle qualitative avec une cafétéria, des salles de réunions mutualisées, équipées et connectées, le réaménagement des espaces extérieurs, ainsi que l'accent sur les mobilités douces avec un local vélos et des vestiaires/douches en complément des bornes de recharge pour véhicules électriques.

- Deux actions majeures ont par ailleurs été lancées en 2022 afin de préparer la mise en conformité du patrimoine de la Carac par rapport aux différentes échéances réglementaires :

- Dans le cadre de la loi Énergie et Climat d'une part, un premier état des lieux a été diligenté auprès du gestionnaire immobilier afin de dresser une cartographie des diagnostics de performance énergétique disponibles pour tous les appartements du patrimoine locatif de la Carac. 77% des lots résidentiels locatifs sont en classe énergétique D ou mieux. L'objectif est de définir un plan d'actions afin de faire passer progressivement l'ensemble du patrimoine de la Carac en classe énergétique D au moins, en ciblant en priorité les classes énergétiques les plus défavorables, à savoir les F, l'état des lieux n'ayant révélé aucun G sur le périmètre locatif.
- Dans le cadre du Décret tertiaire d'autre part, la Carac a demandé la réalisation d'audits énergétiques pour les immeubles du patrimoine concernés par la réglementation. La restitution de ces audits est attendue pour 2023, l'objectif étant d'établir des plans d'action en adéquation avec les cibles de réduction de consommation énergétique visées par le dispositif à horizon 2030, 2040 et 2050. Le gestionnaire immobilier a par ailleurs alimenté la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME en respectant la date butoir du 31 décembre 2022.

Fonds collectifs

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac détenait **1,7 milliard d'euros** d'actifs sous forme de fonds collectifs, soit **16 %** du portefeuille.

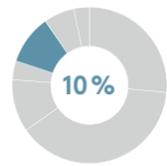
Ces encours sont répartis en fonds collectifs investis en :

- Actifs cotés (actions, obligations, convertibles) représentant 1,1 milliard d'euros gérés par 50 sociétés de gestion ;
- Actifs non cotés (immobilier, dette privée, capital investissement, infrastructures), représentant 669 millions d'euros gérés par 73 sociétés de gestion.

Les sociétés de gestion communiquent publiquement sur leurs pratiques ESG concernant leurs activités d'investissement. Ces informations peuvent prendre les formes suivantes :

- **Signature des PRI** : L'engagement auprès des PRI implique le respect de six principes fondamentaux.
- **Charte d'investissement responsable** : La publication d'une charte ESG permet de synthétiser la vision et les engagements d'une société de gestion sur l'investissement responsable.
- **Rapport ESG annuel** : Le rapport annuel ESG permet de comprendre la situation actuelle de l'investissement responsable au sein d'une société de gestion.
- **Politiques de vote ou d'engagement** : La publication d'une politique de vote est un élément important pour jauger du niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur actif.

Structure des actifs : fonds collectifs cotés



Performance ESG

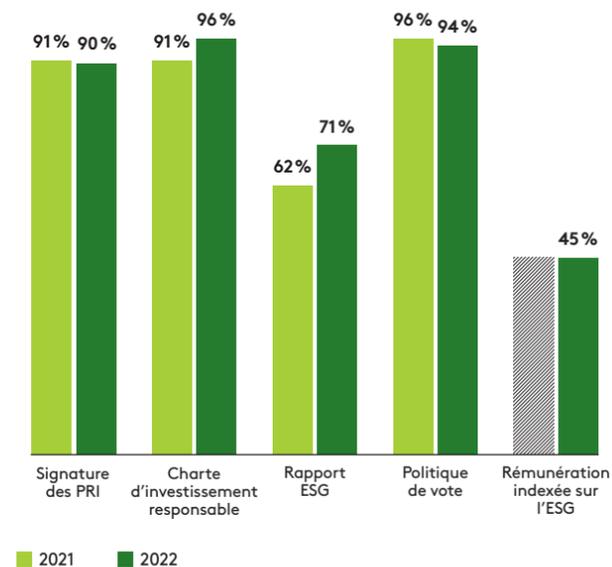
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 93% sont signataires des PRI (contre 95% en 2021), 96% sont couverts par une charte d'investissement responsable (contre 85% en 2021). 75% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport annuel ESG (idem en 2020) et 96% par une politique de vote (contre 99% en 2020).

En 2022, la Carac a également analysé les sociétés de gestion prenant en compte des critères ESG au sein de la rémunération des équipes d'investissement. 45% des encours sont investis dans des sociétés de gestion intégrant des critères extra-financiers dans la rémunération des équipes d'investissement.

Figure 8

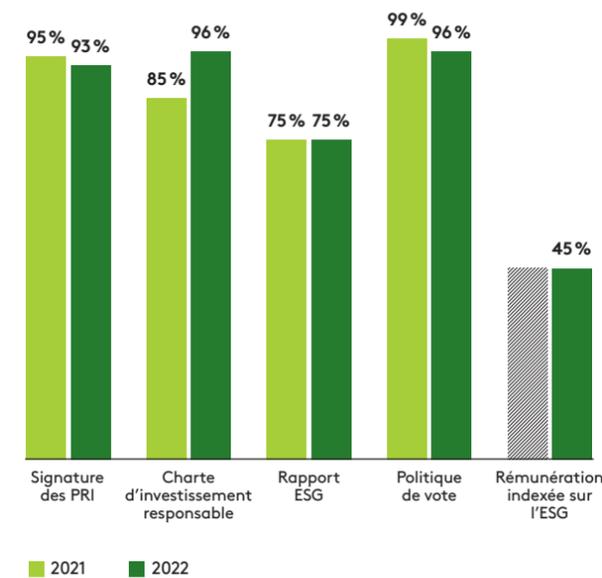
Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des publications ESG.

OPCVM coté (#)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

OPCVM coté (AUM)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

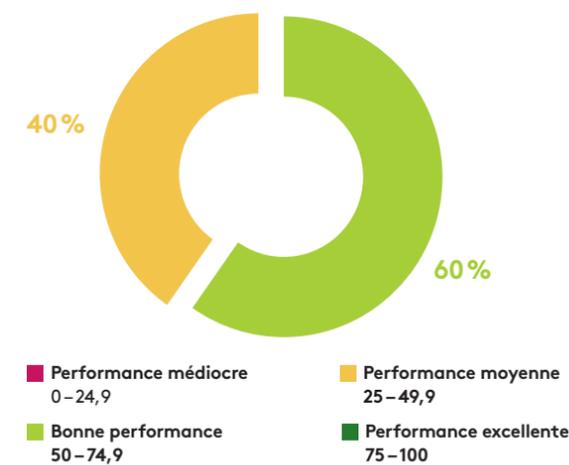
La Carac analyse également la qualité ESG des sociétés de gestion dans les fonds collectifs, au moyen de la notation extra-financière attribuée par ISS. Cette dernière, comme pour la classe d'actifs obligataires, estime l'efficacité des sociétés de gestion en matière de gestion des risques et des opportunités liées à la problématique ESG (environnement, social, gouvernance).

Au 31 décembre 2022, 60% des encours des fonds collectifs cotés présentent une « bonne performance », contre 40% de « performance moyenne ».⁽⁴⁾

Figure 9

Performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés selon la notation de durabilité d'ISS.

Portefeuille Carac



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(4) Cette analyse couvre 47% des encours des fonds collectifs cotés.
(5) Cette analyse exclut les fonds monétaires.

Labellisation ISR

Comme les années passées, la Carac a recensé les fonds collectifs revêtant des caractéristiques ESG certifiées par des labels ESG (par exemple : ISR, LuxFlag, Greenfin). Les fonds socialement responsables labélisés adressent, en plus de leur objectif principal de performance financière, divers enjeux environnementaux et sociaux à travers leurs stratégies d'investissement.

Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 23 fonds labélisés pour un montant de **207 millions d'euros**⁽⁵⁾ d'encours, soit 19% des encours investis dans des fonds collectifs d'actifs cotés.

Classification SFDR

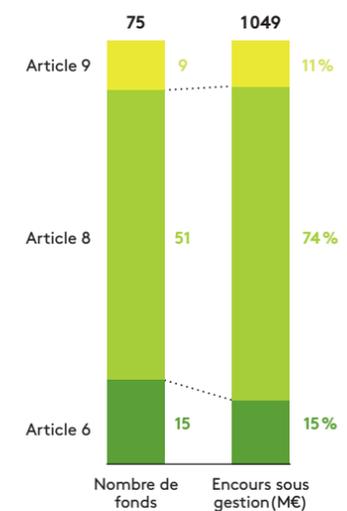
Depuis 2021, la Carac recense à travers un suivi trimestriel l'ensemble de ses investissements au sein de fonds collectifs d'actifs cotés, conformément au règlement UE 2019/2088 SFDR ou Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021.

Au 31 décembre 2022, 11% des encours des fonds collectifs d'actifs cotés sont classifiés « Article 9 » selon le règlement SFDR, 74% sont classifiés « Article 8 » et 15% « Article 6 ».

Figure 10

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs cotés selon la classification SFDR.

OPCVM cotés



Source : La Carac, analyses INDEFI.

Structure des actifs : fonds collectifs non cotés



Performance ESG

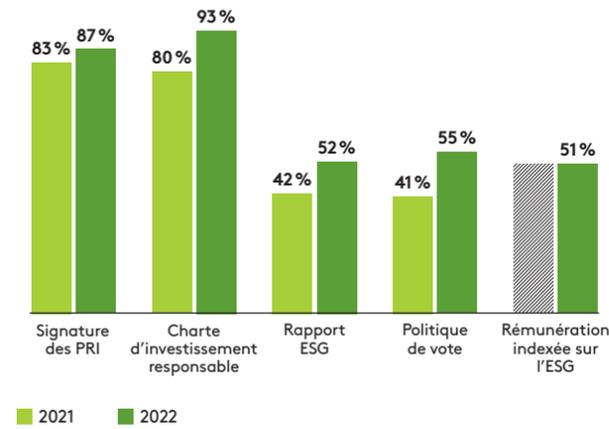
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 82% sont signataires des PRI (contre 85% en 2021), 90% sont couverts par une charte d'investissement responsable (contre 83% en 2021). 56% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport annuel ESG (contre 48% en 2020) et 53% par une politique de vote (contre 41% en 2020).

En 2022, la Carac a également analysé les sociétés de gestion qui prennent en compte des critères ESG au sein de la rémunération des équipes d'investissement (51% des encours).

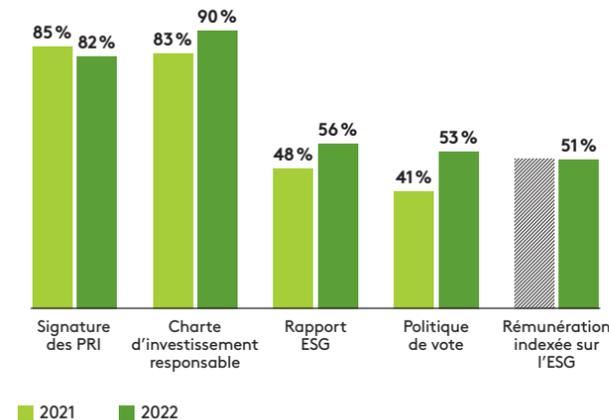
Figure 11

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs non cotés couverte par des publications ESG.

OPCVM non cotés (#)



OPCVM non cotés (AUM)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Labellisation Investissement Socialement Responsable (ISR)

Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 7 fonds labélisés Investissement Socialement Responsable (ISR) pour un montant de **77 millions d'euros** d'encours, soit 10% des encours investis des fonds collectifs d'actifs non cotés. 5 fonds du portefeuille, ayant comme sous-jacents des actifs immobiliers, sont en cours de labellisation cette année et devront obtenir la certification en 2023.

Classification SFDR

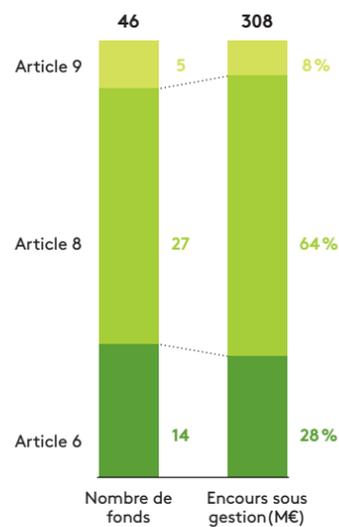
Depuis 2021, la Carac recense, à travers un suivi trimestriel l'ensemble de ses investissements au sein de fonds collectifs d'actifs non cotés, par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021.

Au 31 décembre 2022, 8% des encours des fonds collectifs d'actifs cotés sont classifiés « Article 9 » selon le règlement SFDR, 64% sont classifiés « Article 8 » et 28% « Article 6 ».

Figure 12

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs non cotés selon la classification SFDR.

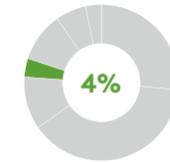
OPCVM non cotés



Source : La Carac, analyses INDEFI.

Fonds dédiés

Structure des actifs : fonds dédiés



La Carac a entamé en 2022 une revue de la stratégie d'investissement de ses fonds dédiés. Celle-ci a entraîné la cession d'un de ces fonds courant 2022 (i.e. 17% des encours investis en fonds dédiés) ainsi que l'initiation d'un projet de restructuration pour deux autres fonds qui aboutira courant 2023 (i.e. 33% des encours). Ce projet de restructuration prend en compte dans la stratégie la mise en œuvre *a minima* des exclusions Carac ainsi qu'une classification du nouveau fonds en article 8 SFDR (i.e. 11% des encours).

Au 31 décembre 2022, seul le fonds dédié Carac Château est labélisé ISR. Représentant 11% des encours gérés en fonds dédiés, la labellisation du fonds Carac Château témoigne de l'ambition de la Carac de développer ce type d'investissement responsable.

Classification SFDR

Depuis 2021, la Carac recense, à travers un suivi trimestriel, l'ensemble de ses fonds dédiés par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021.

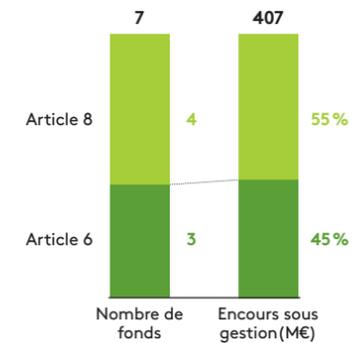
Au 31 décembre 2022, 4 fonds représentant 55% des encours gérés au sein de fonds dédiés étaient classifiés « Article 8 » selon le règlement SFDR. Le reste des encours, représentant 3 fonds, était classifié « Article 6 ».

Un des fonds dédiés de la Carac actuellement classifié « Article 6 », représentant 40 millions d'euros, est en cours de passage « Article 8 ».

Figure 13

Part du portefeuille délégué en fonds dédiés selon la classification SFDR⁽⁶⁾.

Fonds dédiés



Source : La Carac, analyses INDEFI.

(6) Cette analyse couvre 99,97% des encours investis en fonds dédiés.

Suivi des controverses

Structure des actifs : obligations d'entreprise



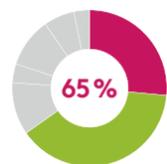
En 2022, la Carac a maintenu le suivi trimestriel *ex-ante* des controverses ESG du portefeuille obligataire d'entreprise. Ce système de suivi comprend l'évaluation du niveau de la gravité de la controverse, le niveau d'implication de l'entreprise et les réponses apportées par cette dernière. L'analyse des controverses se fonde sur les données fournies par ISS et est ensuite approfondie afin d'augmenter la compréhension des enjeux.

Outre l'apport d'ISS dans le suivi des controverses, la Carac effectue une veille régulière sur l'ensemble des entreprises en portefeuille sur les enjeux ESG.

En 2022, le score de controverse moyen du portefeuille Carac atteint 3,82/10. Deux émetteurs du portefeuille affichent un score de controverse maximal selon ISS de 10/10 et sont suivis trimestriellement pour évaluer toute nouvelle information sur ces sujets. Aucun nouvel investissement n'est réalisé sur les deux émetteurs concernés.

Exclusions

Structure des actifs : obligations



Concernant le portefeuille obligataire souverain, la Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE.

La politique d'exclusion du portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac s'est renforcée depuis 2019 :

- Les entreprises dérivant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon. Témoin de la volonté de la Carac d'aligner ses décisions d'investissement avec ses valeurs. Ce seuil a été abaissé à de 30 à 10 % en 2021 ;
- Les entreprises dont l'activité principale est la production de tabac ;
- Les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou de mines antipersonnel (MAP).

Les équipes d'investissement ont progressivement cédé les actifs ne respectant pas la politique d'exclusion, soit une dizaine de décisions d'investissement.

Les exclusions font l'objet d'un suivi trimestriel par les équipes d'investissement. Au 31 décembre 2022, tous les titres en portefeuille obligataire d'entreprises sont conformes à la politique d'exclusion de la Carac.

La Carac applique à ses nouveaux investissements dédiés l'ensemble de la politique d'exclusion définie sur son portefeuille obligataire d'entreprise.

Principal Adverse Indicators (PAI)

En conformité avec le règlement UE 2019/2088 (SFDR ou *Disclosure*) la Carac réalise depuis l'exercice 2021 un suivi des *Principal Adverse Indicators* (PAI) de façon trimestrielle. Ces analyses et par extension le taux de couverture des indicateurs ont vocation à s'améliorer dans les années à venir au fur et à mesure que les entreprises rendront publiques les données correspondantes. Les indicateurs PAI sur le périmètre du portefeuille obligataire de la Carac sont fondés sur les données fournies par l'agence de notation ISS.

Figure 14

Indicateurs bruts liés à la réglementation SFDR.

INDICATEURS OBLIGATOIRES		COUVERTURE DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE	INDICATEURS BRUTS SFR 2022
ENVIRONNEMENT	1. Émissions Scope 1, 2 et 3	82,69 %	1 595 160 tCO ₂ eq
	2. Empreinte carbone	82,69 %	461 tCO ₂ eq/EUR
	3. Intensité carbone	90,47 %	822 tCO ₂ eq/EUR
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	94,27 %	11,3 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		
	Énergie consommée non renouvelable	16,88 %	83,31 %
	Énergie produite non renouvelable	92,18 %	0,05 %
	6. Intensité de consommation d'énergie	36,15 %	0,31 kWh/EUR
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	93,67 %	0 %
SOCIAL	8. Rejets dans l'eau	0,94 %	0,12
	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	1,90 %	3,61
	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	93,67 %	1,72 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	70,98 %	5,06 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	9,58 %	6 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	42,32 %	42 %
	14. Exposition à des armes controversées	93,86 %	0 %
INDICATEURS OPTIONNELS			
ENV.	1. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	91,09 %	49,16 %
	2. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	98,69 %	0 %
SOCIAL	3. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	70,98 %	15,40 %
	4. Absence de politique en matière de droits de l'homme	70,98 %	8,74 %
	5. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	93,67 %	0 %

Note méthodologique : Les chiffres fournis par ISS ont été retraités à la marge par un cabinet de conseil spécialisé afin de garantir une cohérence dans la méthodologie de calcul du périmètre, conformément aux exigences réglementaires. Le portefeuille obligataire d'entreprises représente 39 % du portefeuille global de la Carac.

Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

2. Moyens internes déployés par la Carac

Les équipes de la Direction des Investissements de la Carac (9 ETP) sont activement impliquées dans l'intégration des critères ESG tout au long du cycle d'investissement. En parallèle, le recrutement d'un responsable ESG dédié à la prise en compte des enjeux extra-financiers au sein de la Direction des Investissements est en cours. Le suivi opérationnel de l'intégration des critères ESG dans la stratégie d'investissement de la Carac est réalisé en liaison avec d'autres fonctions de la mutuelle: la Direction des Risques pour les contrôles, les stress tests et la cartographie des risques climatiques ainsi que le Secrétariat général (juridique et conformité) pour le suivi et la mise en œuvre du respect des réglementations.

En complément des moyens humains engagés dans la démarche, la Carac alloue des moyens financiers (300K€) à l'acquisition de données ESG et climat ainsi que des frais de conseils externes et de veille réglementaire.

3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

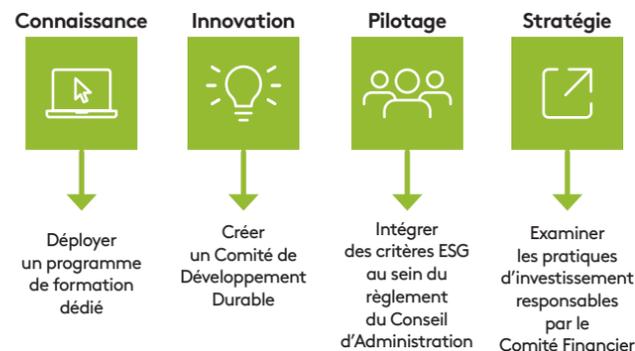
S'appuyant sur son plan stratégique de transformation « Ambition 2030 », la Carac veut devenir la mutuelle de référence en épargne et retraite en France, en se transformant en profondeur et en mettant en place de nouveaux relais de croissance. L'objectif de ce projet collaboratif est de construire la Carac de demain en assurant son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Le premier plan triennal 2020-2022 de cette stratégie a permis de poser les bases de cette ambition. L'année 2021 a vu un renouvellement partiel du Conseil d'administration (qui se féminise et rajeunit) et, par voie de conséquence, l'élection d'une nouvelle présidence.

Le second est consacré à lui donner un nouvel élan. Dans ce cadre, la gouvernance a procédé à un changement de direction en nommant un nouveau Directeur général à sa tête ainsi qu'un nouveau Secrétaire général.

Le Conseil d'administration et la Direction générale jouent donc un rôle clé dans la transformation de la mutuelle. Ainsi, en accord avec cette volonté de changement et des réflexions sur son ambition en matière d'investissement responsable, la Carac doit prendre soin de renforcer le pilotage des enjeux ESG au niveau de sa gouvernance interne et de ses équipes.

Ainsi, dans le cadre de la refonte de la stratégie d'investissement responsable, la gouvernance doit être repensée à travers quatre thématiques clés: la connaissance, l'innovation, l'engagement et la stratégie.



- **Le déploiement d'un programme de formation dédié** pour assurer une connaissance commune minimum des enjeux ESG pour les équipes commerciales qui sont en contact quotidien avec les adhérents et pour les membres des instances de gouvernance. Le plan de ce programme sera défini au cours de l'année 2023 et sera mis en place en 2024.
- **La mise en place d'un comité de développement durable** pour piloter de manière opérationnelle d'une part, le volet ESG de la Carac au niveau des investissements et d'autre part, le volet RSE, au niveau de l'entreprise et de la mise en œuvre du projet de mutuelle à mission. La composition ainsi que la fréquence du comité restent à définir, mais la Carac s'engage à ce que le comité de développement durable soit opérationnel d'ici fin 2023.
- **Le développement du règlement interne du Conseil d'administration en intégrant des critères ESG** pour aligner les engagements et les valeurs de la Carac au plus haut niveau de gouvernance. Les critères ESG sont en cours de validation et seront intégrés au règlement interne en 2024.
- **La création d'une revue trimestrielle des pratiques d'investissement responsable par le Comité Financier.** Afin que la performance extra-financière soit prise en compte dans la gestion des risques et *in fine* dans les décisions stratégiques, la Carac met un point d'honneur à ce que les instances de gouvernance disposent d'une vision précise et régulière des performances extra-financières des investissements réalisés.

Les dimensions ont été actées, mais les actions associées ne seront opérationnelles qu'à partir de 2024.

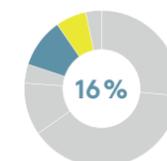
Les politiques de rémunération des équipes de direction et d'investissement n'intègrent pas de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

La Carac opère une gestion déléguée de son portefeuille d'actions. En ce sens, la politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que la Carac.

Objectif de renforcement du dialogue

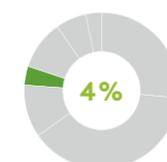
Structure des actifs: fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Dans le cadre de la refonte de sa stratégie d'investissement responsable, la Carac souhaite renforcer sa stratégie d'engagement vis-à-vis des sociétés de gestion en portefeuille. Pour cela, elle s'engage à intégrer systématiquement des thématiques ESG lors des dialogues annuels avec les gérants des fonds en portefeuille pour développer une connaissance éclairée de l'ensemble des pratiques extra-financières et encourager les pratiques mieux-disantes.

Dans une démarche d'amélioration continue, la Carac souhaite établir un dialogue privilégié avec certaines sociétés de gestion identifiées. Pour les sociétés de gestion qui abordent peu les enjeux ESG et climatiques ou ayant été soumises à des controverses récentes, une feuille de route sur des enjeux ESG prioritaires pourra être établie conjointement avec chaque société de gestion.

Structure des actifs: fonds dédiés

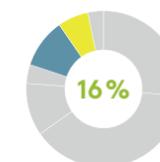


Les pratiques extra-financières des fonds dédiés sont analysées plus finement et plus régulièrement par la Carac, témoignant de sa relation privilégiée avec ses gérants. Dans ce cadre, la Carac s'engage à ce qu'au minimum 50% des encours des fonds dédiés possèdent un label ESG⁽⁷⁾ en 2027, contre 10% des encours actuellement et que 100% soient classifiés SFDR 8 ou 9 à ce même horizon.

Politique de vote

La politique de vote des sociétés de gestion est analysée (voir ci-dessous) et l'engagement auprès des parties prenantes se matérialise à travers un dialogue dédié (section précédente sur la stratégie d'engagement).

Structure des actifs: fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Fonds collectifs cotés: La publication d'une politique de vote est une première étape pour jauger le niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur actif.

Au 31 décembre 2022, parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 96% d'entre eux sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini une politique de vote (idem en 2020).

Fonds collectifs non cotés: La publication d'une politique de vote est, par nature, moins pertinente pour des sociétés de gestion spécialisées dans le financement d'entreprises privées ou d'actifs réels. En revanche, pour les entreprises non cotées, un document important est la politique d'engagement et/ou d'accompagnement des participations sur des sujets extra-financiers.

Au 31 décembre 2022, parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 53% sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini une politique de vote (contre 41% en 2020).

(7) Les labels ESG intègrent le label ISR, Greenfin, Luxflag.

5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

ÉLIGIBILITÉ DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE D'ENTREPRISE AU RÈGLEMENT TAXONOMIE (EU 2020/852).

Depuis l'exercice 2021, la Carac effectue une analyse trimestrielle du portefeuille obligataire d'entreprises au regard du règlement taxonomie (EU 2020/852).

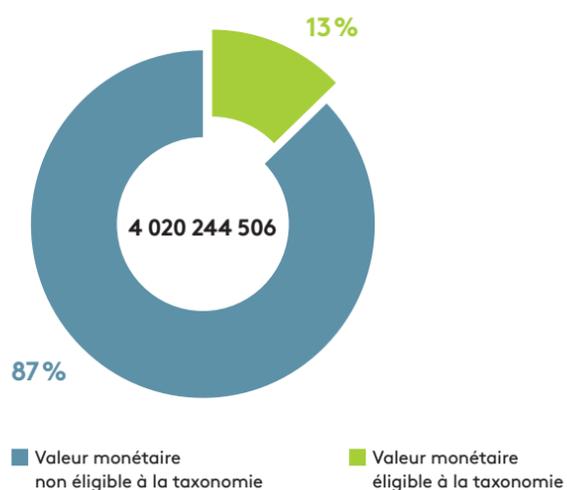
Structure des actifs : obligations d'entreprises



En 2022, le portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac est éligible à 13% à la taxonomie européenne (contre 15% en 2021). Cette légère diminution du taux d'éligibilité est une conséquence potentielle de l'amélioration progressive de la qualité des données publiées par les entreprises à l'égard du règlement taxonomie depuis janvier 2022 sur les deux premiers objectifs environnementaux. Effectivement, les données reportées par les entreprises à leur niveau se sont précisées et ont augmenté en nombre, modifiant les pourcentages finaux communiqués par les fournisseurs de données, remplaçant les estimations ou données manquantes publiées en 2021. Pour cause, le taux de couverture du fournisseur de données sur l'éligibilité du portefeuille obligataire d'entreprises à la taxonomie européenne a augmenté de 11 points de pourcentage en un an, passant de 75% en 2021 à 86% en 2022.

Figure 15

Éligibilité à la taxonomie du portefeuille obligataire d'entreprise, en valeur monétaire (millions d'euros).



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

La Carac, conformément à sa politique d'exclusion, ne détient aucun titre obligataire au 31/12/2022 dérivant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon.

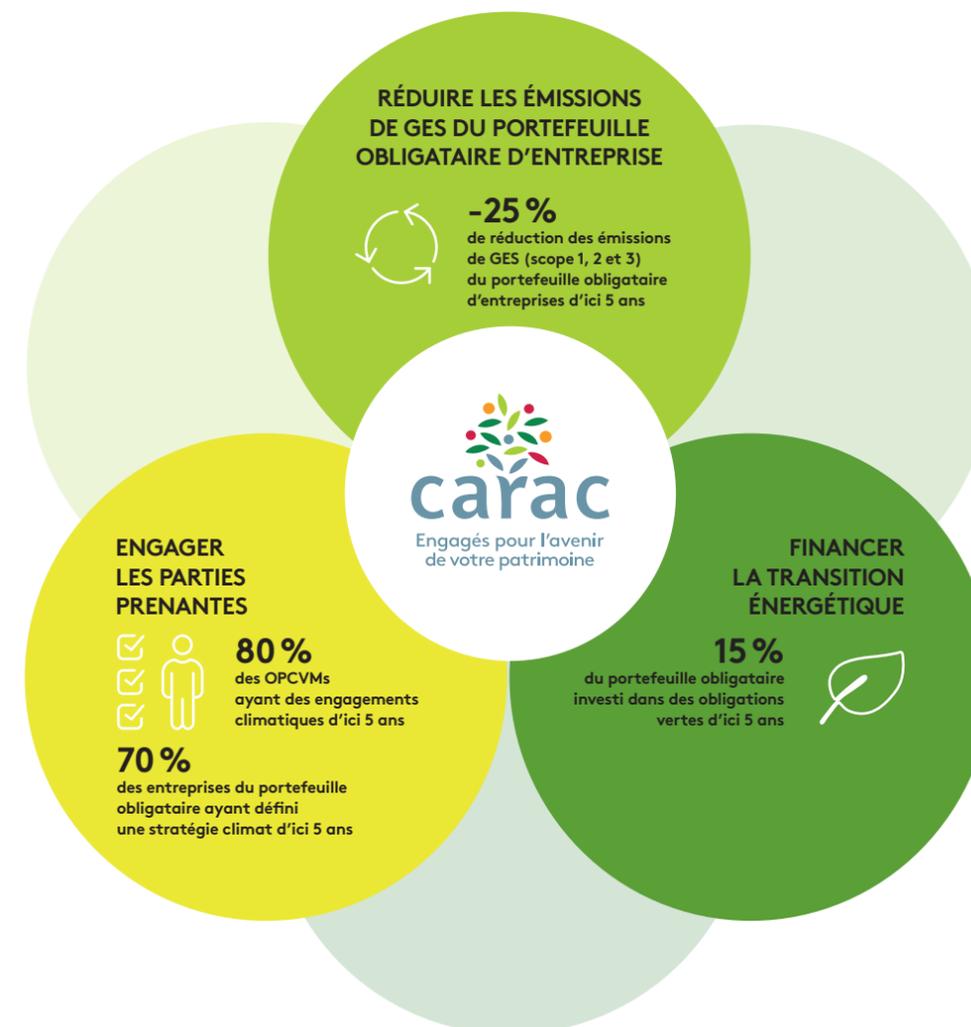
En revanche, 11,3% des émetteurs privés du portefeuille obligataire d'entreprises ont une activité dans les combustibles fossiles, l'extraction, la transformation, le stockage ou le transport de pétrole, de gaz naturel, de charbon thermique ou de charbon métallurgique.

Cet indicateur correspond à l'indicateur d'incidences négatives sur la durabilité numéro quatre, défini par la réglementation SFDR et alimenté par les données d'ISS.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris

Ambition climat de la Carac

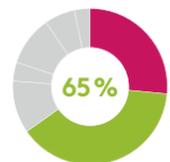
ENGAGEMENTS DES 5 PROCHAINES ANNÉES : CLIMAT



Pilier 1 : réduire les émissions de GES du portefeuille obligataire d'entreprises

Afin de renforcer son engagement en faveur du climat et de s'aligner sur les meilleures pratiques du marché, la Carac s'engage à réduire de 25% les émissions de GES⁽⁸⁾ du portefeuille obligataire d'entreprise (scope 1, 2 et 3) d'ici cinq ans. Cette mesure témoigne de l'engagement de la Carac à réduire son empreinte carbone et à encourager la transition vers une économie plus durable.

Structure des actifs : obligations

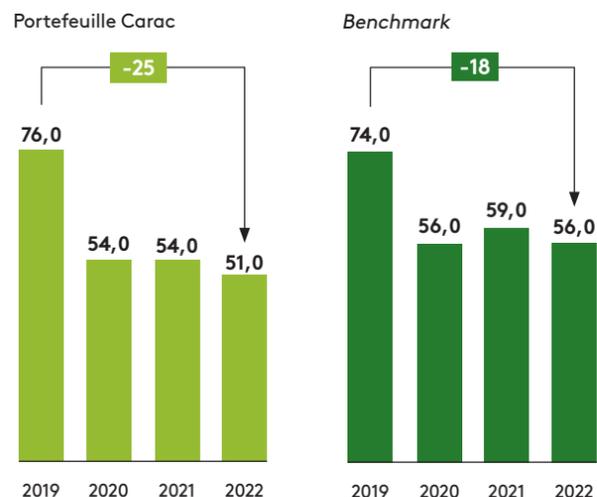


Pour l'exercice 2022, la Carac a reconduit l'analyse carbone de son portefeuille obligataire géré en direct. Elle a été menée de façon distincte pour les obligations d'entreprise et les obligations souveraines.

Définition : L'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbonées des entreprises (ou États) qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO₂ par millions d'euros de chiffre d'affaires ou de PIB.

L'intensité carbone du portefeuille obligataire, scope 1 et 2, détenu en direct par la Carac est de 51 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires ou de PIB, soit un résultat inférieur au benchmark retenu par la Carac (56 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires ou de PIB). Les efforts fournis par la Carac dans le cadre de sa stratégie climat depuis 2019 ont permis de réduire l'intensité carbone du portefeuille obligataire de 33% (représentant 25 tCO₂eq/M€).

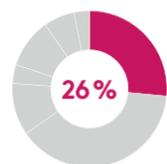
Figure 16
Intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac scope 1 et 2 (en tCO₂eq/M € de chiffre d'affaires ou de PIB).



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

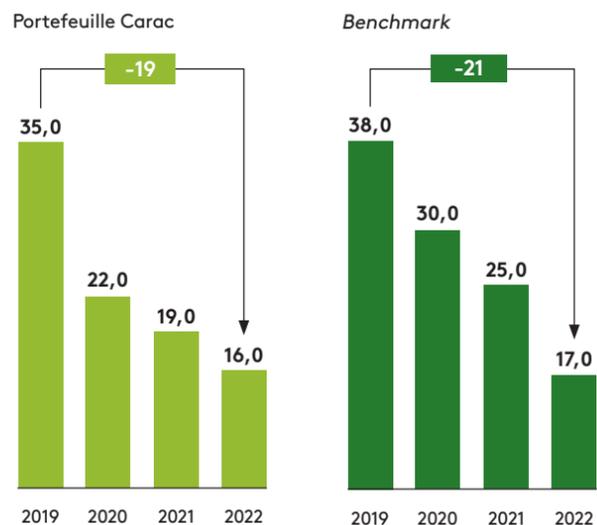
(8) Gaz à effet de serre.

Structure des actifs : obligations souveraines



L'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines scope 1 et 2, détenues en direct par la Carac est de 16 tCO₂eq/M€ de PIB, soit un résultat inférieur au benchmark retenu par la Carac 17 tCO₂eq/M€ de PIB. Entre 2019 et 2022 l'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines a diminué de 54%, représentant -19 tCO₂eq/M€ de PIB.

Figure 17
Intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines de la Carac (en tCO₂eq/M€ de PIB) scope 1 et 2.



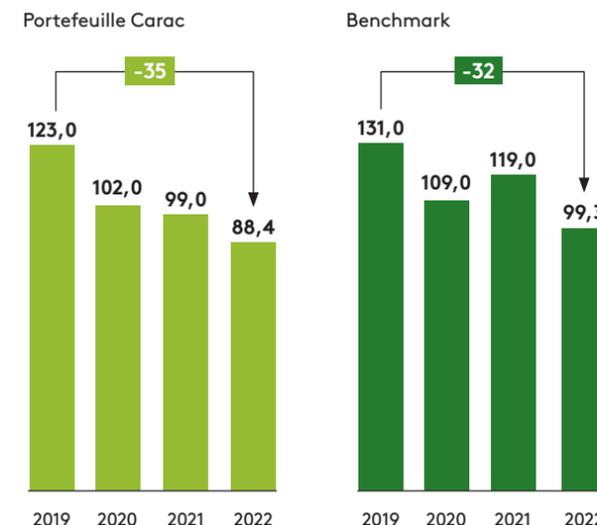
Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Structure des actifs : obligations d'entreprises



L'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises, scope 1 et 2, détenu en direct par la Carac est de 88 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires, soit un résultat nettement inférieur au benchmark retenu par la Carac (99 tCO₂eq/M€ de chiffre d'affaires). Depuis 2019, l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises a diminué de 28%.

Figure 18
Intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac (en tCO₂eq/M € de CA) scope 1 et 2.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

(9) Les données 2021 ont été retraitées.

Pilier 2 : engager avec les parties prenantes

Sur le périmètre obligataire, la Carac s'est fixé l'objectif de 70% des entreprises en portefeuille ayant défini un objectif de réduction ambitieux d'ici cinq ans (incluant des objectifs de réduction des émissions de CO₂ SBTi ou considérés comme ambitieux, selon la méthodologie d'ISS).

Sur le périmètre des fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés), la Carac ambitionne que 80% des fonds collectifs investis déclarent publiquement des engagements climatiques d'ici cinq ans.

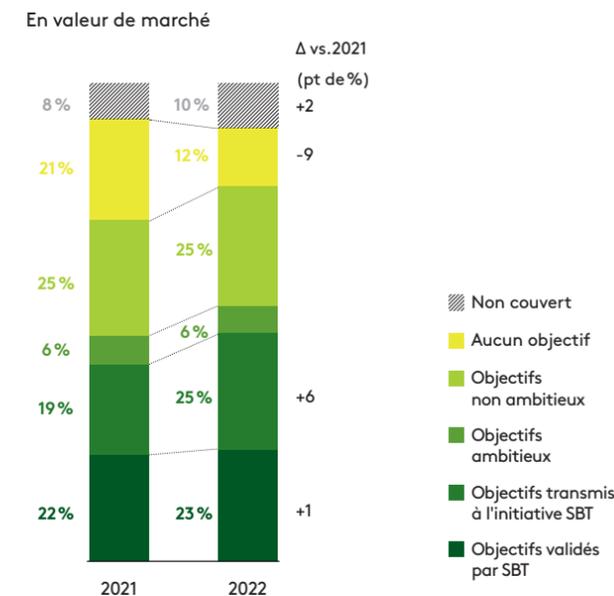
Structure des actifs : obligations d'entreprise



Depuis 2020, la Carac réalise une analyse de l'alignement du portefeuille d'obligations d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

En 2022, la définition d'objectif d'alignement des entreprises du portefeuille se renforce avec près de 54% des encours sous gestion ayant défini des objectifs de réduction de l'empreinte carbone (contre 47% en 2021), dont 23% ont été validés par l'initiative Science-Based Targets (idem en 2021).

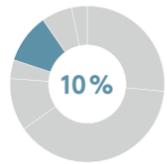
Figure 19
Part du portefeuille d'obligations d'entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂⁽⁹⁾.



Note méthodologique : la terminologie « objectif ambitieux » et « objectif non ambitieux » s'appuie sur les analyses réalisées par l'agence de notation ISS

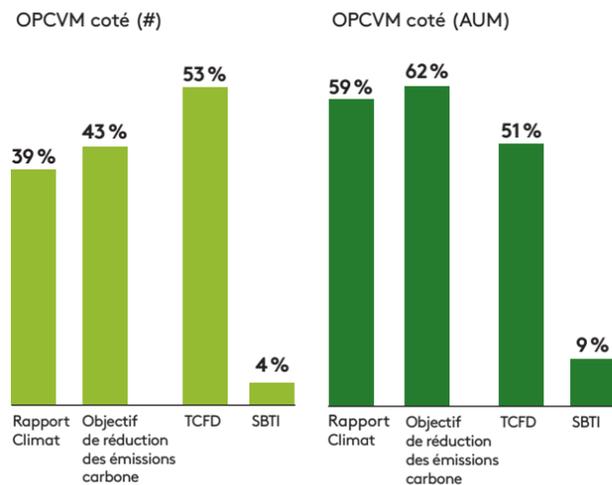
Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Structure des actifs : fonds collectifs cotés



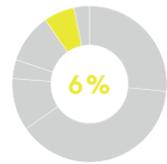
Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 59% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport Climat, et 51% suivant le référentiel de publication émis par la TCFD⁽¹⁰⁾. 62% des encours sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini des objectifs de réduction des émissions carbone et 9% ayant été validés par l'initiative Science-Based Targets.

Figure 20
Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des engagements climats en 2022.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

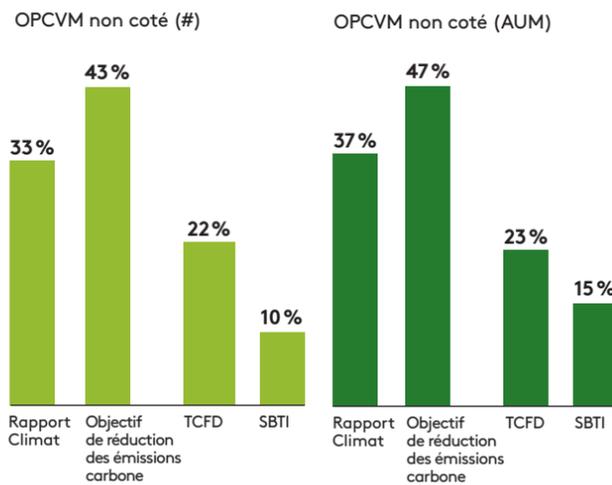
Structure des actifs : fonds collectifs non cotés



Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 37% des encours sont investis dans des sociétés publiant un rapport Climat, et 23% suivant le référentiel de publication émis par la TCFD⁽¹¹⁾.

47% d'entre eux sont investis dans des sociétés de gestion ayant défini des objectifs de réduction des émissions carbone, 15% ayant été validés par l'initiative Science-Based Targets.

Figure 21
Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs non cotés couverte par des engagements climats en 2022.



Source : La Carac, analyses INDEFI, ISS.

Pilier 3 : financer la transition énergétique

Dans la continuité de son engagement, la Carac a pour objectif d'identifier des opportunités d'investissement dans (1) des entreprises contribuant positivement à la transition énergétique, mais également dans (2) des instruments financiers mettant en avant des thématiques environnementales.

Entreprises contribuant positivement à la transition énergétique (1)

Dans le cadre de la refonte de sa nouvelle stratégie d'investissement responsable, la Carac s'engage à financer la transition énergétique à travers un objectif d'investissement d'au moins 15% du portefeuille obligataire dans des obligations vertes d'ici cinq ans.

Structure des actifs : obligations d'entreprises



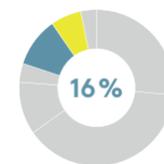
Au 31 décembre 2022, la Carac détient **381 millions d'euros d'actifs contribuant directement à la transition énergétique, contre 228 millions d'euros en 2021**. La valeur de ces actifs a considérablement progressé (+67% par rapport à 2021). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Ces investissements sont composés de :

- 107 millions d'euros d'obligations vertes liées à des émetteurs souverains ou supranationaux (+1% par rapport à 2021) ;
- 274 millions d'euros d'obligations vertes liées à des entreprises (+125% par rapport à 2021).

Instruments financiers mettant en avant des thématiques environnementales (2)

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 10 fonds collectifs spécialisés dans le financement d'infrastructures d'énergies renouvelables ou d'entreprises œuvrant directement pour la transition énergétique, représentant un montant total de 33 millions d'euros (+34% par rapport à 2021).

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'enjeu de préservation et de restauration de la biodiversité est un défi pour l'ensemble des acteurs économiques. Étroitement liées à la biodiversité, les activités économiques sont également en grande partie responsables de son érosion.

Le concept de double matérialité permet ainsi d'analyser d'une part l'impact des investissements sur la biodiversité, mais également leur dépendance à cette dernière.

Consciente de l'importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d'agir, la Carac a intégré ces enjeux en 2022 dans sa nouvelle stratégie d'investissement responsable et a entamé une réflexion sur le déploiement d'un indicateur d'empreinte biodiversité dans les années à venir.

Chiffres clés relatifs à la biodiversité

68% des populations de vertébrés ont disparu dans le monde depuis 1970

34% des stocks de pêches sont surexploités

1,6 million d'hectares de forêt sont perdus chaque année (i.e. 40 terrains de football chaque minute)

La productivité de **23%** de la surface de la Terre a été réduite

75% de la surface terrestre est altérée de manière significative

25% de la faune et de la flore sont actuellement menacées d'extinction

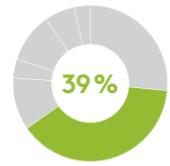
Source : IPBES

Dans ce cadre, la Carac a mené des analyses de biodiversité sur son portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier. Elles permettent d'obtenir une vision préliminaire des impacts du portefeuille sur la biodiversité, ainsi que son degré de dépendance.

(10, 11) Démarche volontaire de transparence sur les risques et opportunités climatiques.

7.1 ANALYSE DES IMPACTS DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ

Structure des actifs : obligations d'entreprise



L'analyse sectorielle portant sur les actifs du portefeuille obligataire d'entreprises a été réalisée avec l'appui de l'outil ENCORE, *Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure*, qui permet d'évaluer les impacts et la dépendance des secteurs aux « services écosystémiques », i.e. aux services gratuits fournis par la nature.

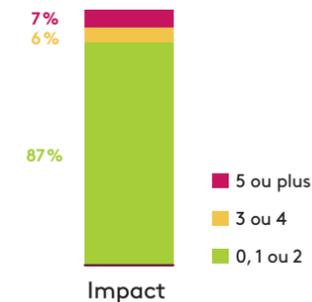
L'outil ENCORE est recommandé par la TNFD⁽¹²⁾ dans le cadre de l'approche propriétaire LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) destinée à évaluer les risques et opportunités liés à la nature.

Pour ce premier exercice, la Carac a réalisé une analyse des impacts et de la dépendance de ses investissements (portefeuille d'obligations d'entreprises) selon une grille sectorielle qui attribue à chaque secteur d'activité un processus de production correspondant. La base de données ENCORE développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le PNUE-WCMC (Programme des Nations Unies pour l'environnement), mesure des niveaux d'impact et de dépendance à 21 services écosystémiques sur une échelle de 1 à 5.

Les analyses préliminaires réalisées sur le portefeuille obligataire d'entreprises permettent de mettre en exergue que 7% des actifs sont susceptibles d'impacter fortement les services écosystémiques. Ces actifs sont majoritairement issus des secteurs du transport, de l'énergie et des services aux collectivités⁽¹³⁾.

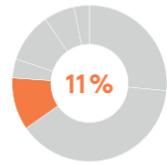
Figure 22
Répartition du portefeuille obligataire d'entreprises selon leur impact sur la biodiversité.

Part du portefeuille impactant *n* services écosystémiques (Part des encours sous gestion, en %)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ENCORE.

Structure des actifs : immobilier en direct



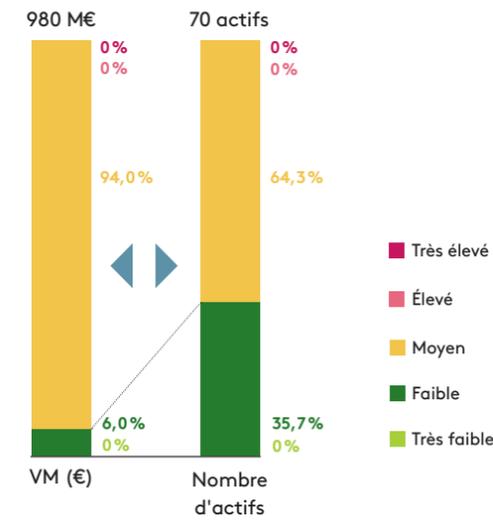
Pour le portefeuille immobilier géré en direct, la Carac a réalisé en 2022 une première analyse d'impact et d'exposition aux risques en matière de biodiversité avec l'appui de l'outil WWF *Biodiversity Risk Filter*, outil développé par le Fonds mondial pour la nature (WWF) pour aider les entreprises à évaluer les risques environnementaux et sociaux liés à leurs opérations et à leurs chaînes d'approvisionnement.

Le WWF *Risk Filter* utilise une méthodologie en six étapes pour identifier, évaluer et atténuer les risques potentiels liés à la biodiversité associés aux activités de l'entreprise.

En moyenne, l'analyse du portefeuille immobilier atteint une note de 3/5, correspondant à un risque modéré selon le WWF *Biodiversity Risk Filter*. Cette note est tirée par les actifs parisiens ayant une note de 3/5 (i.e. les actifs parisiens représentent 66% de la valeur du portefeuille).

Aucun actif immobilier du portefeuille ne présente un risque moyen élevé ou très élevé vis-à-vis de la biodiversité (4/5 ou 5/5).

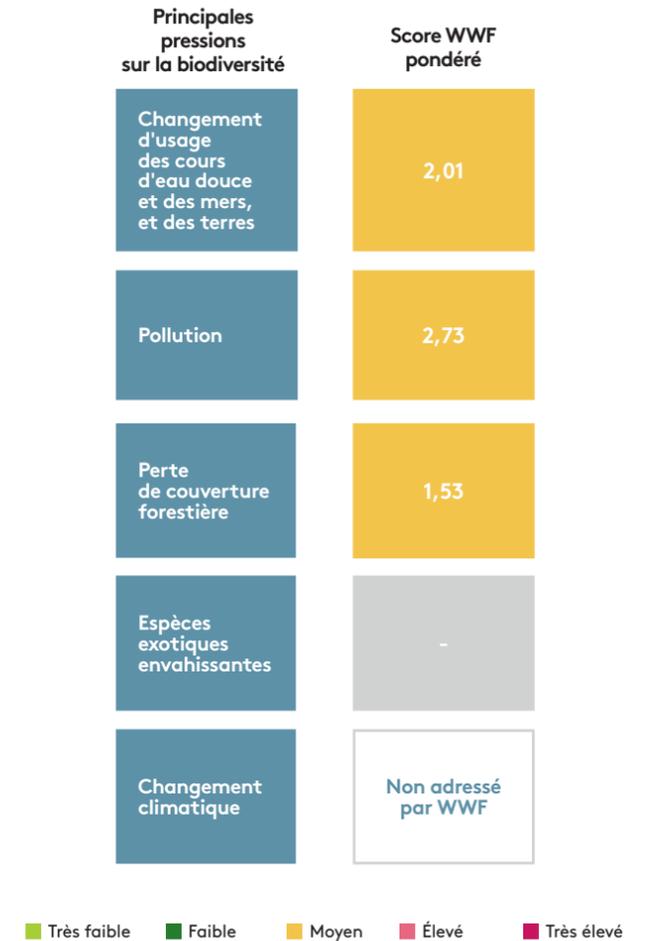
Figure 23
Répartition des actifs immobiliers selon le niveau de risque associé



Sources : WWF *Risk Filter Suite*, analyses INDEFI.

Le portefeuille immobilier engendre des impacts modérés sur trois pressions pesant sur la biodiversité (sur cinq répertoriées à ce jour) : le changement d'usage des cours d'eau douce et des mers, et des terres (score WWF de 2,01/5), la pollution (score WWF de 2,73/5) et la perte de couverture forestière (score WWF de 1,53/5).

Figure 24
Impacts des actifs portefeuille immobilier sur la biodiversité.



Source : La Carac, analyses INDEFI, WWF *Risk Filter*.

(12) « Taskforce on Nature-related Financial Disclosures » est une initiative mondiale qui a pour mission d'élaborer et de fournir un cadre de gestion et de divulgation des risques permettant aux organisations de déclarer les risques liés à la nature.

(13) Comprend principalement l'électricité, le gaz, la compagnie des eaux.

7.2 ANALYSE DE LA DÉPENDANCE DU PORTEFEUILLE SUR LA BIODIVERSITÉ

Structure des actifs : obligations d'entreprise

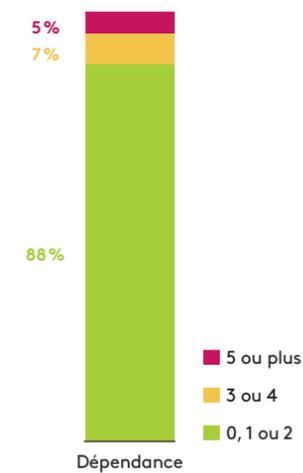


L'analyse a également porté sur le second pendant de l'approche de double matérialité de la biodiversité : la dépendance des activités aux services fournis par la nature. Pour le portefeuille obligataire d'entreprises, l'outil ENCORE a permis de mesurer sur une échelle de 1 à 5 l'exposition des actifs du portefeuille selon une approche sectorielle.

À l'instar du volet impacts sur la biodiversité, les actifs dépendant fortement des services écosystémiques (représentant 5% du portefeuille) se trouvent être les secteurs du transport, de l'énergie et des services aux collectivités⁽¹⁴⁾.

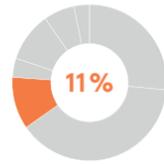
Figure 25
Répartition du portefeuille obligataire d'entreprises selon leur impact sur la biodiversité.

(Part des encours sous gestion, en %)



Source : La Carac, analyses INDEFI, ENCORE.

Structure des actifs : immobilier en direct



Les analyses sur le portefeuille immobilier ont démontré que les actifs sont faiblement dépendants des services d'approvisionnement et moyennement dépendants des services de régulation. L'outil WWF Risk Filter distingue plusieurs types de services de régulation (i.e. régulation climatique, la purification de l'eau et de l'air, la régulation des épidémies et des maladies...) essentiels pour le maintien de la vie, ceux de facilitation (i.e. formation des sols, pollinisation) et ceux d'atténuation. Les actifs immobiliers du portefeuille ne dépendent en aucun cas des apports immatériels apportés par la biodiversité.

Figure 26
Dépendance du portefeuille immobilier à la biodiversité.

Services écosystémiques	Score WWF pondéré
Les services d'approvisionnement	1,1
Les services de régulation	Facilitation 2,97
	Atténuation 2,99
Les apports immatériels	-

Très faible Faible Moyen Élevé Très élevé

Source : La Carac, analyses INDEFI, WWF Risk Filter.

Définition : Les services d'approvisionnement sont les avantages matériels que les personnes tirent des écosystèmes, par exemple la fourniture de nourriture, d'eau, de fibres, de bois et de combustibles.

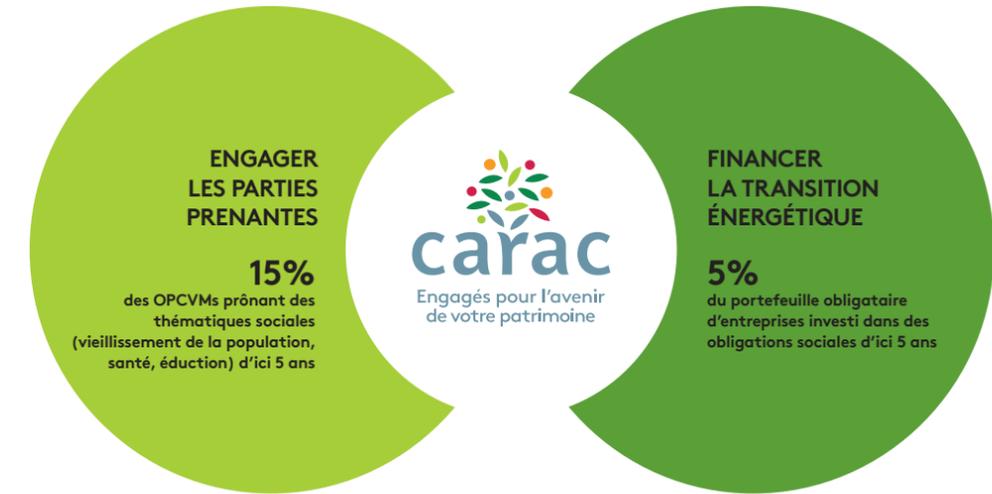
Les services de régulation peuvent être décrits comme les avantages tirés de la régulation des processus écosystémiques, par exemple la régulation de la qualité de l'air et de la fertilité des sols, la lutte contre les inondations et les maladies ou encore la pollinisation des cultures.

Les services culturels ou apports matériels sont des avantages non matériels que les personnes tirent des écosystèmes, par exemple l'inspiration esthétique et en matière d'ingénierie, l'identité culturelle et le bien-être spirituel.

8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable

INVESTISSEMENTS À VISÉE À IMPACT SOCIAL ET SOCIÉTAL

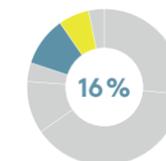
Ambition sociale et sociétale de la Carac



Pilier 1 : engager les parties prenantes

Sur le périmètre des fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés), l'ambition de la Carac est que **15% des fonds collectifs investis prônent des thématiques relatives à la santé et/ou au vieillissement de la population d'ici cinq ans.**

Structure des actifs : fonds collectifs cotés et fonds collectifs non cotés



Au 31 décembre 2022, la Carac est investie dans 24 fonds collectifs spécialisés dans le financement d'une transition sociale et sociétale, représentant 154 millions d'euros (i.e. 8% des investissements au sein de fonds collectifs).

Ces investissements sont composés de :

- 96 millions d'euros investis dans des fonds collectifs prônant des thématiques relatives à la santé et à l'accès aux soins pour tous ;
- 39 millions d'euros investis dans des fonds collectifs prônant le vieillissement des populations ;
- 18 millions d'euros dans des fonds collectifs prônant des thématiques relatives à l'éducation.

Pilier 2 : financer l'innovation sociale et sociétale

Dans le cadre de la refonte de sa nouvelle stratégie d'investissement responsable, **la Carac s'engage à financer la transition sociale à travers un objectif d'investissement d'au moins 5% du portefeuille obligataire d'entreprises dans des obligations sociales.**

Structure des actifs : obligations d'entreprise



Au 31 décembre 2022, la Carac détient **22,6 millions d'euros d'obligations sociales contribuant directement à la transition sociale, contre 3,7 millions d'euros en 2021.**

La valeur de ces actifs a considérablement progressé (+516% par rapport à 2021). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas-carbone.

(14) Comprend principalement l'électricité, le gaz, la compagnie des eaux.

9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

9.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES

Le changement climatique demeure l'un des principaux risques générés par ses impacts à court et à long terme sur les actifs pour les investisseurs du monde entier.

Analyse des risques physiques

Depuis 2019, la Carac mène une analyse annuelle des risques climatiques pesant sur son portefeuille immobilier géré en direct. Cette analyse procure à la Carac une bonne vision de l'exposition de ses actifs aux risques physiques.

En 2022, le périmètre de ces analyses a été approfondi pour le portefeuille immobilier, afin de prendre en compte davantage de risques naturels : feux de forêt, mouvements de terrain, inondations, retrait et gonflement des argiles, risques côtiers liés à la hausse du niveau de la mer, séismes, radon.

Définition : Les risques physiques correspondent aux risques résultant de dommages causés par des phénomènes météorologiques, climatiques ou sismiques (glissement de terrain, inondation, feu de forêt, risque nucléaire...). En France, ils sont recensés par la base Géorisques du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Le niveau de risque correspond au nombre de risques physiques auxquels une commune est exposée.

Structure des actifs : immobilier en direct

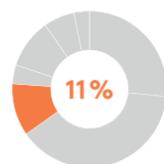
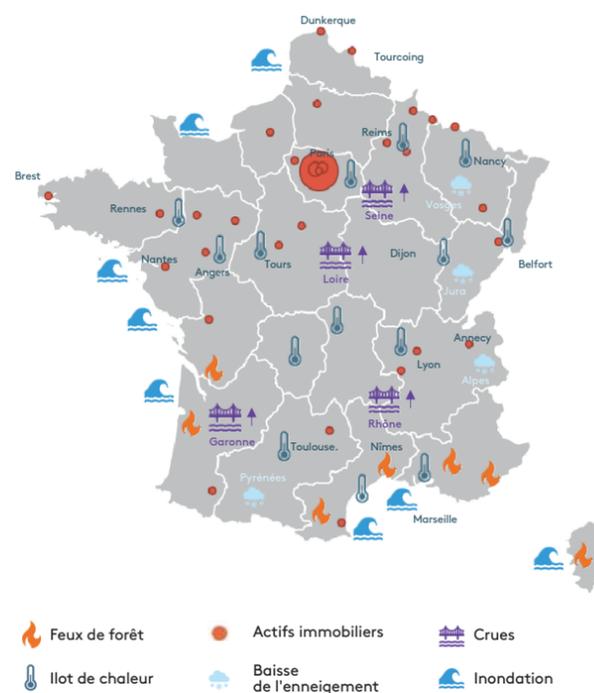


Figure 27

Périmètre et localisation des actifs immobiliers gérés en direct.



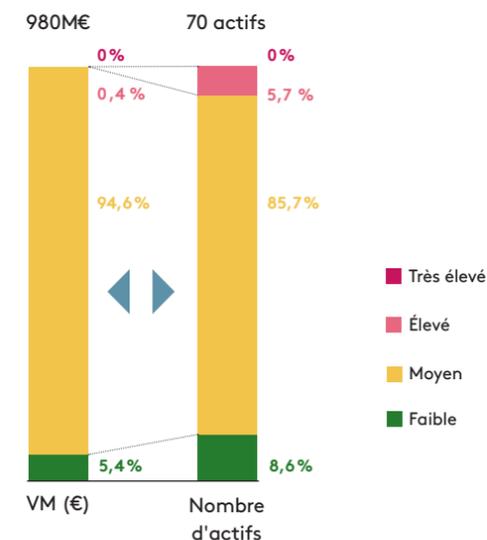
Source : La Carac, analyses INDEFI.

Les actifs immobiliers de la Carac sont répartis sur l'ensemble du territoire français et sont soumis aux impacts du changement climatique. L'analyse se fonde sur les données de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur le portail Géorisques.

En moyenne, l'analyse a montré que le portefeuille immobilier présente un risque pondéré modéré de 1,3/4, fortement influencé par les actifs parisiens, davantage exposés. Aucun actif immobilier du portefeuille n'est exposé à un risque moyen très élevé (4/4)⁽¹⁵⁾.

Figure 28

Répartition des actifs immobiliers selon le niveau de risque associé.



Source : La Carac, Géorisques, analyses INDEFI.

Parmi les risques principaux identifiés comme élevés, la Carac a identifié le risque de retrait et gonflement des argiles pour les actifs parisiens (représentant 66% du portefeuille immobilier) : les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque naturel.

Le risque d'inondation et de mouvement de terrain concerne également une grande majorité des actifs détenus par la Carac.

Le portefeuille est à l'inverse faiblement exposé aux problématiques de radon, risques côtiers, séisme ou feux de forêt.

Risques de transition

Dans une volonté d'amélioration continue de ses pratiques d'investisseur responsable, la Carac a déployé pour la première fois en 2022 une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligataire d'entreprise.

Définition : Les risques de transition climatique sont les risques financiers, économiques et sociaux associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. La Task-force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) définit quatre typologies de risques de transition : politique et légal, technologique, risque de marché et risque de réputation.

(16) Les risques de transition (réglementaire, technologique, de marché et de réputation) sont agrégés par une moyenne simple.

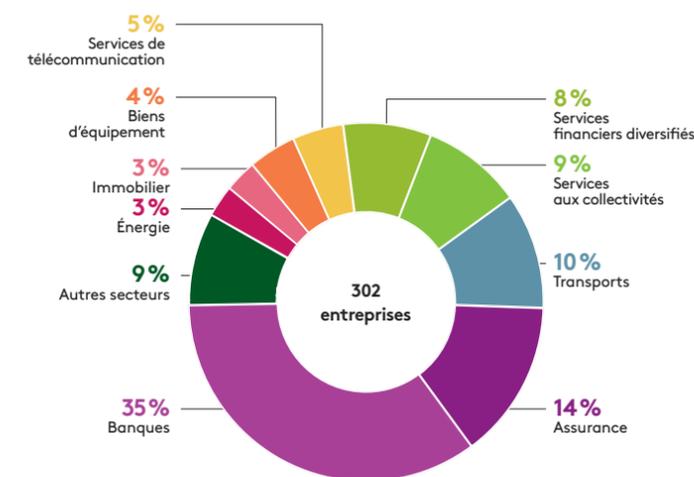
Structure des actifs : obligations d'entreprise



L'analyse sectorielle des risques de transition liés au climat couvre 82% de la valeur du portefeuille obligataire d'entreprise, et se décline selon 24 secteurs GICS.

Figure 29

Segmentation sectorielle du portefeuille d'obligations d'entreprise



Source : La Carac, analyses INDEFI, TCFD.

La méthodologie utilisée repose sur les recommandations de la TCFD et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par un cabinet de conseil externe.

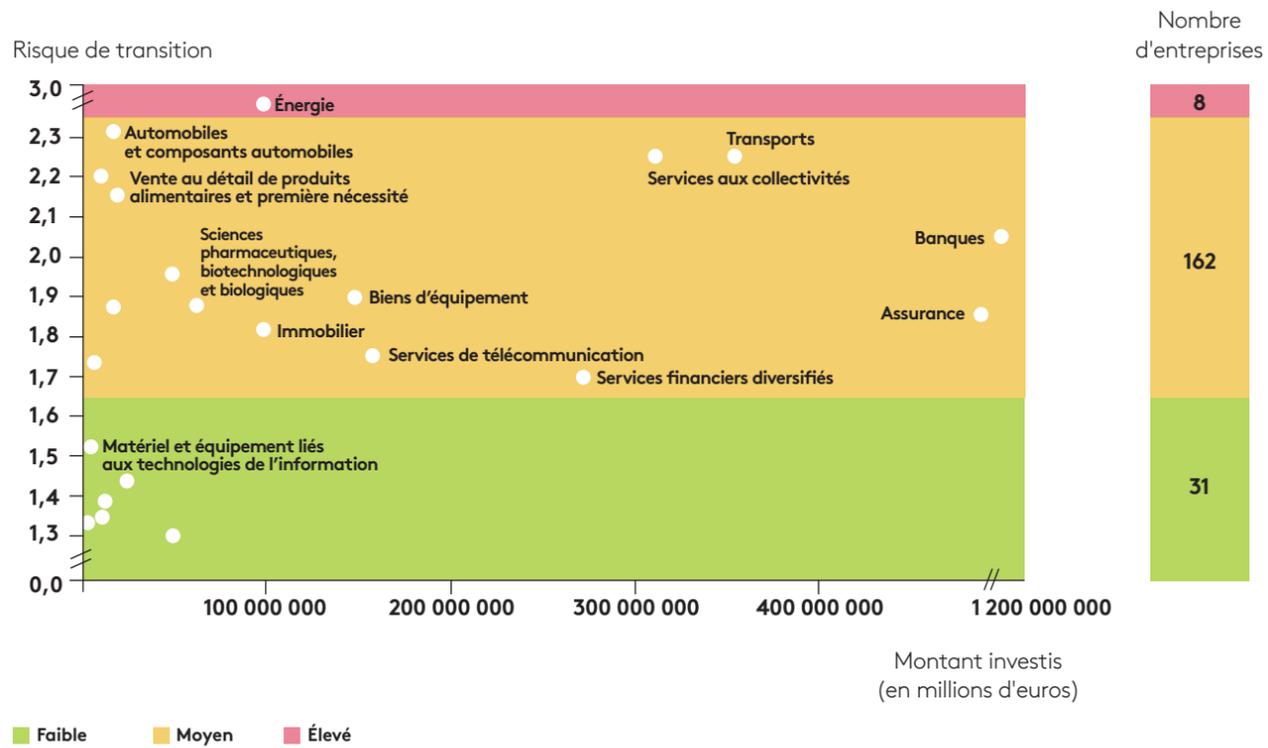
Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises investies par la Carac au 31/12/2022, reposant sur les secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous présente l'exposition consolidée du portefeuille aux risques de transition liés au climat⁽¹⁶⁾.

Ces analyses donneront lieu à un suivi renforcé des pratiques des entreprises investies dans des secteurs considérés comme risqués du point de vue climatique.

(15) Référence méthodologique : moyenne des risques analysés sur le portefeuille.

Figure 30

Cartographie sectorielle du portefeuille de la Carac aux risques de transition.



Source : La Carac, analyses INDEFI, TCFD.

9.2 SUIVI DES RISQUES

Évaluation des risques de durabilité et stress tests climatiques

Cartographie des risques : en complément notamment des travaux concernant l'évaluation ESG des actifs opérés par la Direction des Investissements et des travaux de quantification des risques climatiques réalisés par le service ALM, une cartographie des risques de durabilité a été initiée en 2022 avec les experts métiers concernés au sein de la Carac. Les éléments ci-dessous présentent les données méthodologiques retenues et les principales conclusions.

Cet exercice a permis :

- 1 de couvrir les typologies de risques financiers, assurantiels, de crédit et opérationnels/stratégiques et le plus grand nombre de processus de la Mutuelle,
- 2 d'identifier des plans d'actions/améliorations,
- 3 de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs de la Carac aux enjeux climatiques.

Stress tests climatiques : le rapport ORSA 2022 fait état des résultats relatifs aux scénarios définis par l'ACPR dans la prise en compte des risques climatiques et des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion du risque climatique. Ce stress test ACPR de 2020 a été appliqué au portefeuille de la Carac au 31/12/2021, avec des résultats stables par rapport aux résultats présentés dans le rapport ORSA 2021. L'exercice pilote ACPR est limité concernant l'analyse du risque climatique.

Le plan d'action défini par ces analyses de risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance a été intégré dans le cadre de la nouvelle stratégie d'investissement responsable de la Carac.

L'évaluation des risques de durabilité ainsi que les stress tests climatiques seront réalisés annuellement.

Conclusion et mesures d'amélioration identifiées

En conclusion, cette année a été marquée par de nombreuses avancées en matière de finance durable au sein de la Carac. Nous avons renforcé nos engagements envers la prise en considération du climat et notre engagement social et sociétal au moyen d'objectifs chiffrés. À cet effet, la Carac a également renforcé les analyses menées sur le portefeuille en matière de suivi de performance ESG, d'analyse de risques climat et de biodiversité. Nous avons également accentué notre gouvernance pour garantir une gestion responsable et durable de nos activités.

Pour aborder au mieux les défis de demain, nous avons établi une feuille de route ambitieuse qui inclut notamment un engagement fort auprès de nos partenaires pour les encourager à adopter une approche responsable de la finance durable, ainsi que le recrutement d'une personne dédiée à la coordination des travaux d'investissement responsable. Nous allons également créer un comité dédié Développement Durable pour garantir que toutes les questions liées à la durabilité soient prises en compte dans nos activités quotidiennes ainsi que pour approfondir les analyses relatives au climat et à la biodiversité. Enfin, la Carac ambitionne de construire une raison d'être afin d'obtenir, en tant que mutuelle, le statut de société à mission.

Nous sommes fiers de nos réalisations de l'année 2022 et impatients de continuer à promouvoir la finance durable dans les années à venir. La Carac s'engage pour l'avenir du patrimoine de ses adhérents. En tant que mutuelle engagée pour une finance responsable et durable, la Carac est convaincue que cette feuille de route permettra de mieux relever les défis actuels et futurs.

Annexes

TABLES DE CORRESPONDANCES

Table de correspondance - ACPR version simplifiée

Référence dans l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Démarche générale de l'entité	1. Démarche générale de la Carac
2. Moyens internes déployés par l'entité	2. Moyens internes déployés par la Carac
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
	8. Stratégie de déploiement de l'ambition sociale et solidaire de la Carac dans les pratiques d'investissement responsable
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Table de correspondance – SFDR

Les nouveaux engagements responsables de la Carac s'inscrivent en conformité avec les exigences réglementaires à l'œuvre dans l'Union européenne et la France.

La table de correspondance ci-dessous fait référence aux dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen du 27 novembre 2019.

Référence de l'annexe F dans l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier	Section du rapport annuel
1. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI) Cette section regroupe les indicateurs PAI obligatoires et optionnels suivis par la Carac.
2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI) Cette section regroupe les indicateurs PAI obligatoires et optionnels suivis par la Carac.
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité Cette section permet d'identifier les impacts et les dépendances du portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier sur la biodiversité.
	9. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques Cette section permet d'identifier les risques climatiques (physiques et de transition) sur le portefeuille obligataire d'entreprises et immobilier.
4. Politique d'engagement	4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre
5. Références aux normes internationales	1.3.5 Principal Adverse Indicators (PAI)

Direction de la publication : Direction de la communication de la Carac

Conception & réalisation : CIMAYA.

Crédits photographiques : Carac, iStock.





Carac - Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN : 775 691 165
Siège social : 159, avenue Achille Peretti - CS 40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex
N° Cristal : 0 969 32 50 50 (appel non surtaxé) - www.carac.fr

